

LES ÉCRIVAINS AFRICAINS DU CONGO BELGE  
ET DU RUANDA-URUNDI

# Les écrivains africains du Congo belge et du Ruanda-Urundi

Une histoire — Un bilan — Des problèmes

PAR

**J. M. JADOT**

PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION DES ÉCRIVAINS  
ET ARTISTES COLONIAUX DE BELGIQUE  
MEMBRE DE L'ACADEMIE ROYALE DES SCIENCES COLONIALES

# Les élections africaines du Congo belge et du Rwanda

élections en cours — validité — résultats

Mémoire présenté à la séance du 17 mars 1958.

TOUL, M. L.

élections en cours — validité — résultats

# LES ÉCRIVAINS AFRICAINS DU CONGO BELGE ET DU RUANDA-URUNDI

## INTRODUCTION

L'auteur avait, en 1949 et 1951, tâché d'intéresser ses confrères de l'Institut royal colonial belge et, à travers eux, tous ceux qui s'intéressent aux sciences de l'homme en colonies, à ce qu'il avait appelé : *L'entrée de nos pupilles négro-africains dans nos lettres de langue française* [38<sup>bis</sup>] et *L'Actualité littéraire au Ruanda* [36]. Ces études ont été consacrées chacune, à un épisode limité dans le temps aussi bien que dans l'espace, de l'histoire du passage des Africains de langue maternelle africaine placés sous administration belge souveraine ou mandataire, les uns depuis 1908, les autres depuis le traité de Saint-Germain-en-Laye, à la littérature au sens propre du terme.

Le présent travail, a pour objet l'histoire littéraire, de 1885 à ce jour, du passage des Africains du Congo belge et du Ruanda-Urundi, de l'art oral du verbe dans leur organisation sociale clanique d'autrefois à une littérature écrite dont le destin commence à s'ébaucher.

Étudiant ce passage, non seulement au Congo belge, mais aussi dans les territoires dont nous préparons l'autonomie par mandat de la Société des Nations ou trustee-ship de l'O.N.U., et entendant l'étudier dans tout son développement, il fallait renoncer à tout ce qui, dans les titres de 1949 et de 1951, ne pouvait évoquer, dans l'esprit de ses lecteurs, qu'un aspect de ce développement.

Le mot « littérature », ne pouvait servir sans quelques précautions, bien qu'un Sedar SENGHOR traite dans un beau livre [90] de la littérature africaine non écrite.

Que s'il avait admis d'en faire prudent emploi, il aurait eu quelque peine à le qualifier. Il est d'usage courant, en histoire littéraire, de qualifier une littérature du qualificatif de la langue employée par ceux qui la représentent, et non de celui de leur nationalité. Entendant accueillir les bons accomplissements des jeunes écrivains africains du Congo et du Ruanda-Urundi, en quelque langue qu'ils se soient exprimer, on ne pouvait parler de littérature nègre, à la façon de Maurice DELAFOSSE [4<sup>bis</sup>] ou négro-africaine à la façon de Léopold Sédar SENGHOR dans l'ouvrage cité ci-dessus, ni même congolaise, à la façon de M. Paul MUSHIETE, dans une conférence qui fut faite récemment à Bruxelles et fut très appréciée (voir Annexe 1) ou de M. A. NGONGO, membre de l'Association nationale (française) des écrivains de la mer et de l'outremer, dont on nous annonce une *Histoire de la littérature congolaise*. Il ne pouvait même guère parler de littérature indigène, pour qualifier une activité, une production littéraire, souvent représentée par des œuvres écrites en langues européennes, la plupart du temps en français, alors que des africanistes comme H. BAUMANN et D. WESTERMANN, opposent aux écrits de nègro-africains en langues européennes, leurs écrits indigènes si malheureusement concurrencés par les premiers [2].

On a cru éviter à peu près tous les reproches possibles en intitulant tout bonnement cette étude : *Les écrivains africains du Congo belge et du Ruanda-Urundi*.

L'auteur a cru bien faire en indiquant, dans un sous-titre, que son travail étudierait le passage des Africains de leur art oral non écrit du verbe à leur littérature proprement dite d'aujourd'hui, dans son histoire, dans son actualité et dans les problèmes d'avenir qui se posent à ces jeunes écrivains dont il n'écrit que pour les servir et soutenu dans l'effort par son espoir d'y arriver.

## I. UNE HISTOIRE

SOMMAIRE : 1. Le Congo et le Ruanda-Urundi culturels du début de l'État indépendant du Congo et de la Conférence de Berlin au traité de Saint-Germain-en-Laye ;

2. De ce traité à l'institution de la Commission de protection des arts et métiers indigènes du Congo belge et du Ruanda-Urundi ;
3. Du 20 février 1935 au 10 mai 1945 ;
4. Du 10 mai 1945 à ce jour.

1. L'ambiance dans laquelle se prépara, s'ébaucha, s'affirma et se développa, de plus en plus massive, l'activité proprement littéraire des indigènes du Congo belge d'aujourd'hui est celle d'une colonie fondée en vue d'une mise en valeur économique, culturelle, humaine, profitable au « colonisateur » à la fois et au « colonisé ». Elle vint même au monde des puissances et des dominations, si l'on peut dire, sous le nom d'État indépendant, sans qu'aucun autre État la reconnût pour sienne et en assurât l'entretien et le développement, sortie à la façon de Minerve sortant du chef de Jupiter, mais assez mal armée, du cerveau et du cœur d'un Roi dont le royaume comptait un demi-siècle à peine d'indépendance et dont les habitants ne rêvaient point d'empire, malgré le pauvrisme qui les affligeait par endroits. C'est ce Roi qui conçut le projet de « coloniser », au profit des petites gens de son petit pays, une de ces terres « inconnues » de dessous l'Équateur africain où d'autres infortunes appelaient aussi intervention. C'est de cette conception, où l'idéalisme et le réalisme s'accordaient, que sortit cet

État indépendant du Congo qui faillit n'être rien qu'une fédération de roitelets indigènes sous une sorte de roi des rois européen, dans un environnement de colonies relevant d'impérialismes déjà anciens qui s'étaient partagé, en 1884 à Berlin, le surplus du centre africain, mais devait se réformer, en 1908, et se continuer dans la plus humaine des colonisations civilisatrices de ce temps.

Dès ses débuts, le Souverain belge de l'État indépendant du Congo y recourut aux méthodes de l'administration indirecte, dans le domaine des affaires proprement africaines, prescrivant de surcroit à ses administrateurs et magistrats européens le respect des coutumiers immémoriaux des peuplades africaines de culture, dans toute la mesure compatible avec le droit public d'un peuple civilisé. Et tout sans doute eût été pour le mieux dans le meilleur des mondes eurafricains, si l'insuffisance de ses deniers personnels à assurer la viabilité de son entreprise et la lésine avec laquelle ses sujets belges se résignaient à l'aider n'eussent obligé le Souverain à élaborer un régime domanial, un régime commercial et un régime fiscal qui lui aliénèrent ses premiers grands commis et ses premiers collaborateurs, d'abord, ensuite les sympathies de certains de ses auxiliaires les plus désintéressés, les missionnaires chrétiens, et des puissances même qui l'avaient secondé à Berlin. Des reproches parfois exagérés, des enquêtes élisives de toute mauvaise foi dans l'esprit du Roi, des abus constatés dans le chef de certains de ses agents d'exécution, des campagnes menées à l'étranger et des interventions parlementaires en Belgique allaiant aboutir, en novembre 1908, à l'annexion à la Belgique constitutionnelle de ce qui avait été l'État indépendant d'un souverain absolu.

En votant cette annexion et en élaborant la première loi fondamentale coloniale appelée à régir la première colonie belge, le Parlement belge avait affirmé, aussi solennellement qu'il était possible de le faire, sa résolution

de veiller de plus en plus sévèrement à ce que la coexistence des Blancs et des Noirs au Congo désormais belge, soit de plus en plus irréprochablement humaine. A partir de cette annexion, les Africains du Congo, déjà bien défendus par de nombreux hauts fonctionnaires, magistrats et missionnaires, sous le régime léopoldien, le furent de mieux en mieux et, si l'on ne pouvait espérer que, du jour au lendemain, des impatiences, des jalousies et des ladreries trop humaines, cesseraient de se traduire en violences et en grossièretés, à l'endroit de ces Africains, de la part de certains Européens, du moins pouvait-on assurer que ces excès n'exprimeraient plus que l'inadaptation sociale de leurs auteurs à une œuvre coloniale dont on a dit qu'elle appelait des demi-dieux, désormais orientée vers des accomplissements d'où il fallait exclure, dans l'esprit des meilleurs de ceux qui la servaient, tout esprit d'*apartheid* ou de ségrégation.

L'ambiance nouvelle ainsi créée par l'annexion de 1908, un fait, bientôt, l'humaniserait encore davantage : celui de la présence au feu, face à l'ennemi, au Cameroun et sur les fronts du Kivu, de la Semliki et du Tanganika, de cadres européens et de troupes congolaises, au service d'une même patrie, promis à la même victoire. La Belgique ne colonisera bientôt plus que par droit de bienfait, comme on l'écrira, en 1929, dans une étude intitulée *Concerto en nègre majeur* [38]. Et déjà, dans une expérience administrative succédant à ses activités militaires au Cameroun et dans l'Est, M. P. RYCKMANS s'étudie à ne dominer que pour servir.

C'est dans la période de l'histoire congolaise qui va de 1885 à 1921, approximativement, que s'est préparé, d'une préparation qui ne fut guère aperçue, pour ce que l'on avait alors d'autres soucis, sans doute, le passage des Africains du Congo de leur art traditionnel et non écrit du verbe à un art proprement littéraire dont les développements actuels font l'objet de cette étude.

A vrai dire, ni avant, ni après l'annexion, les Africains ne furent, intentionnellement du moins, poussés à l'abandon de leurs cultures ancestrales dans le domaine envisagé. Ni l'État indépendant du Congo, ni l'administration coloniale belge n'ont administré les Africains en français, en néerlandais ou en allemand. Ils les ont administrés en langues vernaculaires ou en langues véhiculaires de substrat africain. Les missionnaires se servirent des mêmes langues dans leur ministère évangélique et dans l'enseignement qui leur était principalement confié, dans les colonies agricoles et professionnelles de 1892, dans les colonies scolaires de 1906, dans les nombreuses écoles nées de la convention de 1906 entre le Saint-Siège et l'État indépendant, dans les groupes scolaires de 1910 où apparaissent des classes pour candidats commis et pour normaliens. Les autres enseignements organisés par des services spécialisés, par la Force publique, notamment, furent dispensés de même en langues africaines, une langue européenne n'étant guère enseignée que dans les classes, fort rares en ce temps, relevant du degré moyen ou dans les premiers séminaires apostoliques. On a reproché à cette politique linguistique de l'E.I.C. et de l'administration coloniale belge de s'inspirer d'un dessein machiavélique de maintenir à l'état de poussier politique, pour les mieux dominer, les peuplades congolaises si nombreuses et dont chacune avait sa langue propre. Il suffirait pour répondre à ce reproche de rappeler la faveur marquée par la plupart des Européens aux langues véhiculaires menaçant de réduire à quatre ou cinq les dizaines de langues vernaculaires parlées sur le territoire, langues véhiculaires dont l'une fut enrichie et codifiée par un vicaire apostolique. Aussi bien l'écrivain dans l'œuvre de qui l'on trouve ce reproche le plus clairement exprimé [76], reproche-t-il à la France coloniale de s'être refusée, à des fins d'assimilation excluant toute autonomie culturelle ou autre,

à apprendre aux jeunes Africains soustraits à leur ambiance clanique, autre chose que le français. Nous n'avons rien fait, de 1885 à 1921, pour détribaliser systématiquement les Congolais.

Par contre, va-t-il de soi que l'on ne pouvait songer à libérer le territoire des hordes esclavagistes qui le ravaugiaient à tous points de vue, à y établir une paix intérieure dont les populations si souvent en conflit et en conflit armé sous les plus vains prétextes, avaient grand besoin, à y répandre une instruction élémentaire, une éducation professionnelle, une formation morale qui arrachent les natifs à l'analphabétisme, à une routine artisanale sans espoirs et à des pratiques magico-animistes riches en crimes rituels, ordalies et autres horreurs (voir *Annexe 1*), sans y organiser la formation et quelque permanence à la disposition de l'autorité, d'une milice, d'une police, d'artisans à l'europeenne, d'instituteurs et de catéchistes. Il n'est pas moins évident que cette formation et cette utilisation permanentes d'auxiliaires africains de nos organismes civilisateurs exigeaient le dépaysement, durant quelques années, des jeunes gens qui se prêteraient à cette formation et à cette utilisation ; que ces dépaysements interrompraient, s'ils ne l'écartaient point, l'éducation clanique de ces futurs miliciens, policiers, artisans, instituteurs primaires et catéchistes. Le catéchuménat dans les missions chrétiennes, en un temps où le rendement d'un homme n'était multiplié par aucun moyen de transport ou de communication rapide, appelaient les mêmes dépaysements, et les mêmes abandons des légendaires, des fabliaux, des sentences gnomoniques et des chants rituels ou de métiers où se trouvent formulées la tradition et la sagesse des clans. Il arriva d'ailleurs que ces dépaysements furent définitifs, du fait de la formation ou jours autorisée, en ce temps-là du moins, de communautés de miliciens démobilisés, de policiers congédiés, d'artisans fatigués, et autres « retraités »

généralement amenés à ne point regagner le clan de leur naissance par une raison sentimentale quelconque, ou la crainte de retourner à une condition d'esclave domestique antérieure à leur recrutement. Dans ces villages extra-coutumiers, la langue véhiculaire de la région tendait à l'emporter sur les langues vernaculaires propres à leurs habitants, entraînant quelque oubli des disciplines coutumières, quelles qu'elles fussent.

Par contre, et bien que nous eussions, allant au plus pressé, formé de bons sous-officiers, de bons contremaîtres, de bons instituteurs et de bons infirmiers, avant de former, du moins en nombre, des commis et des clercs (¹), l'usage de l'écriture était venu compenser, en certaine mesure, l'abandon des mnémotechniques de l'art oral d'antan et des richesses qu'elles sauvaient de l'oubli. Rares étaient ceux de ces anciens serviteurs de notre action civilisatrice à qui l'on avait permis de s'établir en communautés sans attaches coutumières, en dehors de terres proprement indigènes, au sens de droit positif du terme, qui n'eussent pas encore effectué le passage du culte révérentiel de la *moukande*, cette nouvelle « magie », à la pratique de l'écriture, poussée jus-

(¹) Notre politique d'éducation des indigènes congolais par une formation manuelle, technique, professionnelle d'abord a été critiquée aussi bien que notre politique linguistique dans l'administration et l'enseignement. Il est intéressant de citer ici un texte du regretté animateur de la revue *Esprit*, en qui les noirs africains d'Afrique française avaient grande confiance [13].

« Pour qui pense à notre peuple dans sa totalité, écrivait Emmanuel MOUNIER au directeur de *Présence africaine*, M. Alioune DIOP, pour qui pense à votre peuple dans sa totalité et non pas à quelques réussites de serre, la tâche urgente est de créer, pour commencer, une élite paysanne africaine, instruite, mais instruite comme élite paysanne. Et comment le faire en n'employant que des livres ? Que l'on supprime les abus, que l'on réglemente dans ces écoles (les écoles rurales) la part du travail manuel et du travail livresque. Mais que l'on pense à la manière dont l'Ordre bénédictin a fait l'Europe : par des docteurs en théologie qui grattaient le sol plusieurs heures par jour... Prenez garde de multiplier ces demi-habiles sans feu ni lieu, qui ne vivent plus que parmi les carcasses des mots... Vous cristalliserez une bourgeoisie coupée de ses arrières, une caste de parvenus sans contact avec ceux qui la portent en avant pour qu'elle les élève ».

qu'aux recherches de la calligraphie ou aux habiletés frauduleuses du faux.

En fait, au temps de la paix de Versailles et du traité de Saint-Germain-en-Laye, le Congo abondait déjà en indigènes usant assez correctement de langues européennes et de langues négro-africaines véhiculaires, sans avoir pour autant oublié leur langue maternelle ni perdu leurs aptitudes à entendre et parler, sans long effort, les langues vernaculaires de structure analogue à celle de la leur, préparés à recevoir toutes les données valables de la civilisation européenne, sans être pour autant devenus insensibles aux valables rappels de leurs propres cultures, initiés de surcroît à la lecture et à l'écriture, comme à quelque une des techniques proposées à leurs choix par leurs instructeurs, et à même de servir en qualité d'interprètes ou de clercs, de sous-officiers instructeurs ou comptables, de contremaîtres ou de moniteurs agricoles, de catéchistes ou d'instituteurs, de typographes et, exceptionnellement de pasteurs ou de prêtres... Et la plupart d'entre eux se trouvaient entourés de jeunes admirateurs qui les servaient afin d'en recevoir enseignement.

A tout prendre, nous n'avons rien fait qui pût empêcher le passage des Congolais de l'art oral du verbe à la littérature au sens propre du terme. Nous nous sommes employés à leur conserver la substance de cet art oral d'inspiration traditionnelle, et nous les avons au surplus intéressés par nos exemples d'écrivains ou amateurs du livre, à l'art d'écrire où ils allaient entrer. N'est-ce pas à des collaborateurs noirs de leurs activités que devaient recourir les fonctionnaires ou missionnaires, ceux-ci en plus grand nombre, qui avaient pris à tâche, dès les premiers temps de notre geste africaine, de mettre par écrit, à défaut de procédés techniques répondant mieux aux postulats d'un enregistrement parfait, les œuvres du passé sans écriture des clans y conservées par

les anciens ? N'est-ce pas auprès de leurs serviteurs que les mêmes fonctionnaires et missionnaires s'initieraient aux langues vernaculaires ou véhiculaires dont ils codifieraient vocabulaire, grammaire et syntaxe ? N'est-ce pas à des typographes de couleur formés dans leurs écoles et dans leurs ateliers que les porteurs européens du message du Christ confieront l'impression de leurs premiers catéchismes ou *prayerbooks*, leurs premières traductions de la Bible ou leurs premiers manuels scolaires élémentaires ? Les livres que nos « anciens » recevaient, et où figuraient sans doute plus de récits de voyage, de descriptions exotiques, d'observations scientifiques que de littérature d'imagination, malgré les COURROUBLE et les CUDELL, dont la lecture les délivrait d'eux-mêmes aux heures de lassitude, d'isolement ou d'insomnie, et qu'après lecture faite ils mettaient à l'abri des rongeurs et de l'humidité, pouvaient-ils échapper à l'attention de leurs boys ? Et la « grandeur » du livre ne frappait-elle pas ceux-là de ces Congolais qui se voyaient charger de les ranger en bonne place et de les épousseter quand il en était besoin, dans ces bibliothèques dont la première fondée à Matadi, à l'intention des cheminots européens, par des prêtres de Gand, incita le bourgmestre bruxellois BULS, en 1898, à fonder une œuvre des bibliothèques congolaises qui serait bienfaisante mais, hélas ! d'éphémère destin. Et les revues, les hebdomadaires et les quotidiens métropolitains que le moindre commis et le moindre artisan de Wallonie ou de Flandre attendaient si impatiemment aux jours de courrier et lisaient avec tant de gourmandise comblée dès qu'ils les avaient développés, ne préparaient-ils pas les témoins de ces impatiences et de ces dégustations à accueillir de même, indépendamment des journaux publiés à Élisabethville : *l'Étoile du Congo* (1911-1923) et le *Journal du Katanga* (1911-1930) eux aussi destinés aux Blancs, le *Ntetembo eto* de Kisantu (1901), le *Kasai*

*Herald* de Luebo (1901), le *Tsungi Moke* de Moanda (1921), publiés à leur intention ?

\* \* \*

Quant aux habitants de couleur des deux pays, comme on dit aujourd'hui, du Ruanda et de l'Urundi, peuplés de pygmées ou pygmoïdes supposés autochtones, de Bahutu bantous politiquement hamitisés et de Batutsi hamitiques linguistiquement « bantouisés », depuis long-temps répartis en deux communautés compactes sous l'autorité de petits rois-pasteurs, ils furent attribués en 1884, par les Puissances réunies à Berlin, à l'Allemagne de BISMARCK. EMIN PACHA s'était détourné de leurs collines en 1890 et, en 1891, le Dr STUHLMANN en avait fait autant. En 1894, le comte Adolphe von GOETZEN les visita, mais l'administration coloniale de la Deutsch Ost Afrika n'en prit possession qu'en 1896, à la mort de RWABUGIRI. Ils formèrent d'abord, ensemble avec d'autres ethnies, un *Bezirk* du Tanganika-Kivu, puis, à deux, en 1899 le 20<sup>e</sup> *Bezirk* de la Colonie. Ce n'est qu'en 1908 qu'ils seraient séparés et dotés chacun d'une administration civile.

En ayant bien soin de se réservé la souveraineté de principe, avec la défense et la police des deux territoires, la domanialité des terres vacantes, la surveillance de l'immigration et du commerce, l'émission de la monnaie et la fiscalité, les Allemands pratiquèrent une politique indirecte infiniment tolérante, dans la conduite des affaires proprement africaines, ce qui eut pour effet favorable à la conservation de la littérature non écrite des deux pays, de maintenir les usages de cour des deux roitelets intéressés, et l'emploi de leurs historiens, de leurs poètes, etc.

D'autre part, le passage des deux pays sous administration européenne, y permit l'établissement des missions

chrétiennes qui, de longue date, évangélisaient avec succès les Africains voisins de l'Uganda, du Nyanza et du Tanganyika. Aussitôt installées, ces missions décidèrent de ne pas tarder à « planter » l'Église qu'elles représentaient, créant dès 1912, à l'imitation de ce qu'avait fait M<sup>sr</sup> ROELENS dans son vicariat de Baudouinville, dès 1905, séminaires petit et grand. Le premier prêtre qui en sortit, fut ordonné en 1917, l'année même où était ordonné l'abbé congolais Stefano KAOZE, le premier Congolais dont un écrit de langue française ait été publié en Belgique.

2. La première guerre mondiale, soit à raison de l'esprit d'initiative, de ténacité, d'auto-critique intime qu'avait réclamé de nos « coloniaux » coupés en quelque mesure de leur métropole, malgré la présence du ministre des Colonies à Sainte-Adresse et d'un délégué du département à Londres, la participation de « leur » Colonie aux opérations de guerre du Cameroun, du Kivu, du Tanganyika et en Deutsch Ost Afrika, soit à raison sans doute de ce qu'une victoire dans la défense du bon droit, exalte et enhardit ceux qui l'ont remportée, soit pour d'autres raisons qui ressortissent de sciences qui me sont étrangères, fut suivie, dans nos provinces africaines, de quelques années prospères. Quelque rajeunissement et quelque enrichissement numérique des cadres de l'administration, de l'industrie et du commerce, de leurs méthodes et de leur équipement, assurèrent un essor peut-être inattendu, même dans les domaines de la gestion desquels dépendait le passage, sous bonne étoile, des jeunes Congolais et des jeunes sujets des Mwamis batutsi du Rwanda et de l'Urundi, confiés à la Belgique par la Société des Nations, de l'art du verbe non écrit à la littérature au sens propre du terme.

Dans le domaine de la politique congolaise, on aperçut alors qu'en beaucoup de régions, en raison de la tendance

des communautés coutumières à tenir leurs vrais chefs à l'abri de nos exigences et de nos sanctions éventuelles, comme aussi de la convenance des hommes de paille proposés à l'investiture en qualité de chefs à l'esprit de « facilité » de certains administrateurs, les chefferies reconnues vivaient en plein régime d'illégitimité. On se mit à rechercher les « vrais » chefs coutumiers à reconnaître et « médailler ». Et ces recherches eurent certainement pour effet de remettre en honneur bien des pratiques ancestrales, dont celle d'un art oral mnémotechniquement préservé de l'oubli. On alla même, en certaines provinces, jusqu'à vouloir réintégrer les habitants des villages extra-coutumiers dans leurs communautés d'origine, mais sans y réussir, heureusement pour la future intégration des cultures africaines, relatives comme toutes les cultures, dans une civilisation humaine, sinon surhumaine, dont l'univers entier appelle l'avènement.

Dans le même domaine administratif, le Département belge des Colonies avait, dès le 11 janvier 1920, créé l'École coloniale supérieure qui serait élevée en 1923 au rang d'Université coloniale et qu'on appellera plus tard, en 1949, Institut universitaire des territoires d'Outremer. La culture générale et la spécialisation coloniale dispensée aux étudiants admis à suivre les cours de la nouvelle institution, feraient de la plupart d'entre eux les guides accomplis que pouvaient souhaiter les premiers indigènes invités par la Muse à la rejoindre au Bois sacré, dans leur passage de l'oral à l'écrit.

Dans le domaine de l'enseignement destiné aux Africains, libre dans le chef de ceux qui le dispensent et dans celui de ceux qui en bénéficient, non obligatoire mais extrêmement goûté, le Ministère des Colonies allait s'arrêter au régime suivant. Dans les classes primaires du degré ordinaire, la langue africaine serait le véhicule unique de l'enseignement. Dans les classes primaires du degré sélectionné, le français serait enseigné de façon

pratique afin de faciliter aux élèves qui en sortiraient, la compréhension des cours de l'enseignement secondaire et professionnel, voire, un jour, de l'enseignement supérieur, donnés uniquement en français. Le néerlandais, ainsi que l'anglais, seraient enseignés dans les écoles secondaires qui préparent les jeunes gens aux carrières administratives ou commerciales. Quant à la langue africaine utilisée à certains degrés de cet enseignement, il était précisé qu'elle serait l'une des quatre langues de grande circulation qui se sont imposées chacune dans de vastes régions de la Colonie et que sont le kikongo, le lingala, le kiswahili et le tshiluba, soit un dialecte local dont l'aire fut suffisamment étendue : kinyarwanda, kirundi, zande, et sans aucun doute, gbandi et kundomongo [5, p. 751]. L'enseignement pour Africains congolais issu de la Convention de 1906 entre le Saint-Siège et l'État indépendant du Congo et organisé par le Ministère belge des Colonies avait pour truchements, aux environs de 1921, 9 écoles officielles, avec 1861 élèves, et 120 écoles libres subsidiées qui en comptaient 20.311 [5, p. 753]. Mais, en 1922, le Ministre des Colonies réunit une Commission, chargée d'arrêter un certain nombre de principes dont l'observance assurerait un nouvel essor à l'enseignement destiné aux Africains et, par une application généreuse du mandat que nous avions reçu, aux ressortissants du Ruanda-Urundi. Or l'un des premiers principes par elle arrêtés fut celui de la préférence à donner à l'enseignement en langue africaine. A la suite des suggestions formulées par cette commission, une réglementation qui vaudrait pour vingt ans, fut adoptée en 1925-1926. L'enseignement demeurait confié principalement aux Missions. On prévoyait des écoles officielles fondées et administrées par les pouvoirs publics, des écoles libres subsidiées et soumises au contrôle gouvernemental et des écoles libres indépendantes et non subventionnées et comprenant, en fait, uniquement des petits

séminaires ecclésiastiques au programme d'études comparable à nos programmes métropolitains d'humanités anciennes de l'époque, et des grands séminaires. Une statistique publiée par M. J. VANHOVE dans l'étude à laquelle on emprunte l'essentiel de ces renseignements porte, au 1<sup>er</sup> janvier 1930, sur 18 écoles officielles, avec 3.616 élèves, et déjà 143 diplômés des sections secondaires, et 2.722 écoles libres subsidiées avec 128.981 élèves et, déjà, 175 diplômés de sections normales, moyennes et professionnelles [5, p. 755]. La statistique ne nous fournit aucune indication sur le nombre des écoles entièrement libres ou sur leur population, mais, dix ans plus tard, on en comptera 17.997 avec 466.142 élèves, dont 2.192 suivant les cours d'enseignement secondaire, et, en 1949, cet enseignement proprement confessionnel, dans sa branche catholique, aura fourni à l'Église en voie d'implantation 154 prêtres, 237 frères et 283 sœurs indigènes. C'est sans doute parmi les élèves du degré secondaire, officiel, subsidié ou libre, à l'étude en 1930, que se recruteront nos premiers écrivains de couleur.

Ces jeunes gens, en effet, peuvent déjà observer avec fruit l'intérêt croissant que portent « leurs » Blancs aux langues indigènes et à la littérature orale qu'elles ont immémorialement exprimée, l'existence et l'importance des Lettres de Belgique qu'inspira le Congo, le rôle que joue la presse dans la vie des Occidentaux et qu'elle joue déjà dans cette vie belgo-congolaise dans les remous de laquelle ils se trouvent engagés.

A vrai dire, les Belges n'avaient pas attendu la fin de la guerre mondiale pour s'intéresser, au Congo, aux langues de structure africaine dont on s'y servait. Les premières grammaires de ces langues élaborées par les missionnaires catholiques comme les CAMBIER, les DE BOECK, les DE CLERCQ, les SACLEUX, les VERPOORTEN, etc., ou protestants, comme les STAPLETON, les BENTLEY,

les MORRISON, les RUSKIN, etc. voire par des magistrats comme JENNIGES ou des commerçants comme A. COURBOIN, datent d'avant 1914, mais ces grammaires allaient être suivies de bien d'autres et, d'autre part, l'intelligence coloniale se prenait d'intérêt pour l'avenir de ces langues, à en envisager des standardisations, des abandons et des utilisations préférentielles qui mettraient en conflit des linguistes aussi érudits et animés de bonnes intentions que les DE JONGHE, les DE CLERCQ, les HULSTAERT, les BOELAERT, les VAN BULCK, etc., sans que les dialogues aboutissent à des décisions, la décision finale relevant sans doute, comme l'auteur l'insinuait, en 1936, dans un quotidien de Léopoldville, de l'événement plus fort que le Pouvoir. L'I.R.C.B., prédecesseur de l'Académie royale des Sciences coloniales, s'intéressa souvent fois à la question [31]. Actuellement encore *lis est sub judice*, mais quel sera le juge, et quand se prononcera-t-il ? Bien fin qui le dira.

Nos « coloniaux » n'avaient pas davantage attendu la fin de la guerre mondiale, bien qu'ils eussent, en ce temps-là, d'autres chats à fouetter, pour commencer à enregistrer par l'écrit les légendes, fabliaux, proverbes et poèmes de l'art oral des clans. Nombre d'enregistrements de l'espèce, mais à vrai dire, en langue européenne et dans les revues missionnaires de l'époque, ou d'autres publications qui les accueillaient à titre de curiosités exotiques ou de fantaisie aimable, sinon édifiante, sans aucune exigence de rigueur dans la traduction, datent d'avant 1920, mais c'est, en réalité, à partir de la fondation, en 1920, de la revue *Congo* sous la direction de feu E. DE JONGHE qui serait le second secrétaire général de l'I.R.C.B., et plus encore à partir de l'institution, en 1928, de cet I.R.C.B., que l'art traditionnel du verbe dans les peuplades de culture africaine soumises à l'administration souveraine ou mandataire de la Belgique coloniale, fit l'objet d'enregistrements des plus

attentifs, souvent en langue d'origine et en traduction. C'est de cette époque que datent, les excellentes études truffées de textes des BITTREMIEUX, des CÉSARD, des CUVELIER, des HUREL, des STRUYF, des Basil TANGHE, et des VAN WING, entre autres missionnaires, des J. TANGHE et des Jean LEYDER, entre autres fonctionnaires, enregistrements dont la bibliographie comporterait des pages et des pages et que je n'évoque ici que pour répondre au reproche qui nous a été fait, de n'avoir pas sauvé l'art oral des Africains du Congo de l'oubli.

Aussi bien l'intérêt que portait à cet art oral le monde colonial belge, au point de vue de l'ethnographe, du sociologue ou du linguiste, était-il déjà rejoint par celui que lui portaient chez nous, les esthètes, les écrivains et ceux qu'excitaient leurs écrits, intérêt qu'avait avivé, sinon suscité, l'épiphanie récente de la valeur humaine de la statuaire et des arts mineurs du Noir orchestrée par les DERAIN, les VLAMINCK et les APOLLINAIRE, entre autres. Dès 1922, l'auteur avait consacré quelques pages d'un texte publié par *la Revue Sincère* [9] à la littérature non écrite des Kundo-Mongo de la Province équatoriale. Il revint sur ce que il appellait alors la littérature de couleur du Congo belge, dans une conférence faite en 1932 à l'A.U.C.A.M. de Louvain [9], en attendant d'élargir le sujet à d'autres occasions, mais après 1935. Mais il n'était point seul à rendre hommage à la valeur humaine, à priser autrement que par curiosité, de cette littérature de frères analphabètes. En 1924, sinon plus tôt, M. G. PÉRIER, et en 1926, MM. C. JOSET et L. LEJEUNE faisaient place à des traductions de textes indigènes congolais dans leurs anthologies *Mukanda* [55] et *Contes de la Brousse*. En 1925, H. DE LANGHE publiait sa bonne adaptation française de la fable kasaillenne de la mangouste [74] et à partir de 1927, O. DE BOUVEIGNES inaugurerait, avec ses *Contes d'Afrique* [72], une vraie collection-fleuve d'œuvres aimablement vulga-

risatrices, dans lesquelles, ainsi qu'il l'avoue en toute loyauté, l'auteur s'est servi, pour exprimer l'âme noire, de son âme à lui, sans souci du décor ou se meuvent ses personnages, mais en tâchant de rendre, dans ses transpositions d'œuvres africaines en français, en plus du texte en sa teneur verbale, les gestes, les jeux de physionomie, les suggestions, les raccourcis et surtout, les intonations, les accentuations, les pauses, et, pour tout dire, l'inspiration [27]. La même année, M. G.-D. PÉRIER publiait une étude « panoramique » des poètes nègres dans la *Renaissance d'Occident* [57].

Un autre aspect de la vie des lettres européennes allait nécessairement frapper, également, les premiers collégiens congolais ou urundi-ruandais à même de lire, de comprendre le français et avides d'apprendre : la multiplicité, en Belgique, d'œuvres proprement littéraires de sujet congolais, écrites en français. C'est en effet des années qui suivirent la paix de Versailles et le traité de Saint-Germain-en-Laye, que date l'essor peut-être inattendu des lettres coloniales de Belgique à quoi M. G.-D. PÉRIER a consacré une excellente *Petite Histoire* [56]. Cet auteur, dans la bibliographie chronologique qu'il donne en appendice à cette *Petite Histoire*, mentionne, pour les années de notre aventure africaine antérieures à 1920, soit pour trente-cinq années, une soixantaine de titres mais, parmi ces titres, celui d'un conte de Camille LEMONNIER extrait d'un recueil d'inspiration métropolitaine, et de nombreux titres d'ouvrages ne relevant en rien de l'imagination et témoignant à peine d'un souci d'art quelconque. Par contre, pour les années 1921-1935, cette bibliographie mentionne soixante-dix ouvrages proprement littéraires d'inspiration et d'exécution, romans, contes, récits, poèmes ou essais, sans compter les tirés à part de Bulletins de sociétés ou autres périodiques. Ces ouvrages proprement littéraires et écrits en français, inspirés à des Belges par le Centre africain

et par ses habitants, un prix triennal de littérature coloniale institué en 1922 par le Roi ALBERT et dont un arrêté de 1928 avait confié la disposition à l'I.R.C.B., en avait signalé quatre à l'attention publique sans guère toucher, sans doute, le monde des étudiants congolais. Mais, sans doute, ceux-ci avaient-ils été davantage éveillés par la multiplication des bibliothèques publiques. Celles-ci, dues, avant l'annexion, à des initiatives privées, ne s'étaient guère développées après l'échec de l'entreprise de BULS, qui avait cependant fourni quelques milliers de volumes à l'ensemble des quelque cent bibliothèques ouvertes à l'époque. En 1910, un arrêté ministériel avait créé, à l'usage des Européens résidant au Congo, agréés par les commissaires de district et offrant garantie, quelques bibliothèques administratives qui n'eurent guère de succès et n'étaient riches, le plus souvent, qu'en publications officielles équivalentes à notre *Moniteur*. C'est à partir de 1920 que l'on vit les autorités des provinces et des districts organiser ou, du moins, encourager un ravitaillement d'intérêt littéraire, par des cotisations d'abonnés de toutes conditions et que, d'autre part, des associations libres de résidants s'ouvrirent des bibliothèques là où il en manquait. Les mœurs provoquèrent la loi et, le 29 mai 1931, un nouvel arrêté ministériel autorisait le gouverneur général à créer des bibliothèques effectivement publiques, ce que ferait une ordonnance d'exécution du 20 avril 1932. Il y avait, au début de 1935, quelque 23 bibliothèques publiques dans les six provinces congolaises et les deux territoires sous mandat. C'est aussi à partir de 1920 que commencèrent à s'établir en milieu congolais de hardis mais généralement heureux libraires. Bibliothèques ou librairies, nos jeunes lettrés de couleur ne pouvaient manquer d'en retirer quelque idée de la rentabilité de l'activité littéraire, sinon pour l'écrivain, du moins pour l'éditeur et

surtout le libraire, idée probablement faussée par l'illusion.

N'échappaient sans doute pas non plus à ces jeunes lettrés noirs, ces écrivains en herbe, les revues et autres périodiques, que nous recevions d'Europe ou qui s'éditionnaient au Congo et dans les deux territoires sous mandat et dont le nombre, qu'ils fussent édités en français ou en langue indigène, était déjà considérable. Les uns étaient principalement destinés aux Européens, les autres, le plus souvent missionnaires, aux Africains. *Le Répertoire pratique de la presse au Congo et au Ruanda-Urundi depuis 1884 au 1<sup>er</sup> octobre 1954* de M. Jean BERLAGE [24], répertoire qui ne comprend pas les publications autorisées dont il n'a pas été trouvé d'exemplaire à Bruxelles, comprend une bonne soixantaine de publications accessibles aux Noirs lettrés, fondées avant 1935, les unes bien vivantes encore, les autres déjà disparues à cette date. Et ceci laisse sans doute entrevoir l'importance que prendra le journalisme de couleur à la fin du premier demi-siècle de l'administration belge du Congo.

Rappelons ici que c'est en 1931, que MM. G.-D. PÉRIER et G. DULONGE firent publier, sous le titre : *L'Éléphant qui marche sur des Œufs* [18], un recueil de fables Luba, mises en français par un certain BADIBANGA [68]. Le volume aimablement illustré par le peintre DJI-LATENDO, reçut de l'Académie française une médaille de vermeil à l'effigie de MAZARIN, décernée à notre fabuliste à la demande de Georges GOYAU.

3. Ce ne sont point les atteintes que portaient l'écriture à l'oralité de l'art classique du verbe, la détribalisation, la christianisation, ou même la seule révélation de nos techniques à nous, à son importance sociale d'enseignement et d'éducation, la lenteur, le caractère sporadique et plus ou moins confidentiel des enregistrements effec-

tués par nos ethnographes et nos linguistes, à ses chances de survivre à titre de folklore, qui ont motivé l'institution, au début de 1935, de la Commission de protection des Arts et Métiers du Congo belge et du Ruanda-Urundi (C.O.P.A.M.I.). C'est en vue de sauver l'art statuaire de couleur et les accomplissements plus utilitaires encore, si animés fussent-ils d'un souci esthétique certain, des vanniers, des tisserands, boisseliers, forgerons et autres artisans, leurs frères, que cette C.O.P.A.M.I. fut instituée. Le mérite esthétique de cette statuaire et de ces arts mineurs n'avait pas échappé aux premiers collaborateurs de LÉOPOLD II. Il avait été rappelé, au début de ce siècle, à l'attention générale, par les engouements de certains artistes, critiques d'art et écrivains français, engouements aussitôt partagés, en Belgique, par des admirateurs dont M. G.-D. PÉRIER devait être l'interprète le plus déterminé, dès les environs de 1921 ou 1922. Mais c'est un prétendu autodafé de « fétiches » signalé dès 1931 dans un hebdomadaire de Léopoldville, et qui se situait d'ailleurs en Angola portugais, qui détermina Louis PIÉRARD, écrivain, journaliste et membre de la Chambre belge des Représentants, à interroger le Ministre belge des Colonies sur le péril où des interventions européennes de l'espèce mettraient la survie de l'art nègre au Congo. A l'interpellateur, le Ministre promit de créer une commission chargée de la protection des arts et métiers indigènes des territoires africains dont il avait la responsabilité. Il n'est peut-être pas sans intérêt d'observer que le parlementaire belge à qui les arts et métiers congolais doivent l'intérêt que leur porte le pouvoir depuis 1935, n'avait pas été saisi de l'autodafé angolan par une plainte d'indigènes et que personne ne sait quelle était la valeur esthétique des objets qui en avaient été victimes. Les « fétiches », au sens commun du mot sont fréquemment des réceptacles sans aucun caractère artistique ni même artisanal (cornes

d'animaux sauvages, notamment) de substances physiologiques ou autres supposées favorables ou défavorables à leur détenteur pour des raisons symboliques ou sympathiques de magie blanche ou noire. Il arrive souvent, et singulièrement à l'occasion de l'apparition d'un nouveau prophétisme, que les adeptes du nouveau prophète brûlent ou jettent à la fosse commune les amulettes reçues de son prédécesseur. L'auteur a connu des cas de destruction simultanée de tous les talismans en possession de deux communautés africaines, à l'occasion d'une réconciliation ou d'une sorte de conférence de désarmement entre les notables de ces communautés. Enfin, certains objets, incontestablement plus intéressants du point de vue de l'esthète, comme certains masques ou parures d'initiateur dans les cérémonies d'initiation, font l'objet de destruction rituelle à la fin de la cérémonie. Quelle qu'ait été la valeur des fétiches détruits à quelque distance de notre frontière en 1930 ou en 1931, on ne peut que se réjouir de ce que l'événement ait amené la constitution de la C.O.P.A.M.I. dans l'intérêt de la culture africaine de ses protégés.

Non sans raison, sans doute, le Ministre P. CHARLES ne fit aucune allusion à l'autodafé angolan, dans son discours inaugural des travaux de la Commission. Il attribua plutôt le péril où se trouvait momentanément en Afrique belge, la « vertu d'art » du Noir, à la constatation, par les chalands congolais de l'artisanat clanique, de la commodité et de la solidité de nos fabricats européens et à certain snobisme de la nouveauté n'excluant d'ailleurs pas des retours éventuels aux modes d'autrefois.

L'arrêté royal du 23 janvier 1935 chargeait la commission qu'il instituait, de la protection des arts et métiers indigènes, sans détermination des arts et métiers à protéger. Mais dès les premiers temps de ses activités, des membres de cette commission signalèrent à des collègues particulièrement intéressés à conserver aux commu-

nautés africaines le patrimoine culturel de leur statuaire et de leurs arts mineurs, l'intérêt que présentait également la musique populaire de ces communautés. Le 28 mars 1935, la Commission chargea l'auteur de ce mémoire de la rédaction d'un rapport sur la protection des arts oraux. Ce rapport fut présenté et distribué en séance du 25 octobre suivant. Il fut complété le 29 novembre par un rapport présenté par M. le Dr J. TANGHE et la Commission émit alors le vœu de voir notre

\*administration coloniale s'occuper activement d'organiser au Congo un inventaire systématique et sans lacunes des arts oraux indigènes à effectuer, avec enregistrement techniquement réalisé, par des ethnographes, des linguistes et des opérateurs qualifiés\*.

Elle suggérait au gouvernement d'intéresser à cet inventaire-enregistrement le Fonds national de la Recherche scientifique et l'Institut Royal Colonial, comme aussi d'envisager la création d'un séminaire linguistique et d'une revue vouée à la publication des travaux relatifs à la linguistique congolaise. Ces vœux, la Commission se verra, par la suite, contrainte d'en représenter souvent fois la substance.

Aussi bien, et si absorbée qu'elle fût durant de longs mois par la préparation du décret du 16 août 1939 sur la protection des sites, monuments et productions de l'art indigène, la Commission assuma, avec le concours financier de l'Office colonial du Département, la publication, à l'intention des visiteurs du Pavillon du Congo belge à l'Exposition universelle et internationale de Paris 1937, d'une série de plaquettes illustrées, *Artes africanae*, dont plusieurs attiraient l'attention sur des textes africains fidèlement reproduits, traduits et commentés. Elle intéressait les amateurs d'art à tout l'art africain par sa collaboration à quatre numéros spéciaux du Journal bruxellois des Beaux-Arts et patronnait la mise en scène et la représentation, dans une des princi-

pales salles de spectacle de la capitale belge, d'un spectacle authentiquement congolais organisé par un de ses membres, le peintre James THIRIAR : *Rabakatanya !* Elle confiait d'autre part à deux de ses membres la rédaction d'une plaquette, en anglais, sur les arts des natifs congolais, destinée aux visiteurs d'une prochaine Exposition de New-York, et dans laquelle l'auteur de ce mémoire traitait des arts oraux de ces natifs. Elle encourageait de surcroit les efforts au Congo de deux associations d'amis de l'art indigène qui s'étaient constituées à Léopoldville et à Élisabethville.

On a signalé les premiers accomplissements des Amis de l'art indigène de Léopoldville dans le domaine ici envisagé, dans une étude sur l'entrée de nos pupilles indigènes dans nos lettres de langue française déjà mentionnée dans ce mémoire, et, singulièrement, l'influence exercée sur les futurs gens de lettres congolais par les concours organisés à leur intention, et alors par l'insertion des ouvrages primés dans un Bulletin qui allait devenir la revue *Brousse*. Au même temps apparaît et se poursuit à Élisabethville l'action parallèle d'un groupement de la même appellation et du même esprit, dont un *Bulletin* paraîtra jusqu'en 1938.

La seconde guerre mondiale allait suspendre les activités de la C.O.P.A.M.I. et des Associations de Léopoldville et d'Élisabethville qui s'inspiraient, là-bas, des mêmes desseins qui l'inspiraient ici... Mais, indépendamment de ces activités, d'autres activités européennes moins spécialisées, mais dont on a déjà fait comprendre comment elles préparaient le passage de nos Africains de leur littérature orale immémoriale à une littérature écrite d'avenir, se poursuivirent, sans grande mise au ralenti, durant les dix années que nous étudions en ce chapitre de notre travail.

L'intérêt que portent à la linguistique africaine et à l'art mnémotechnique du verbe de nos administrés

de couleur nombre de nos missionnaires et de nos fonctionnaires, s'est certainement accru à raison de l'accueil bienveillant que fait à leurs travaux, dans la collection de ses *Mémoires*, l'I.R.C.B., comme aussi, souventes fois, par les sujets d'étude qu'il propose à ceux qu'attirent ses concours. De 1935 au 8 mai 1945, malgré l'avènement qui vaudra, de la part de l'ennemi, un internement pour raisons politiques à son secrétaire général, E. DE JONGHE, l'I.R.C.B. publiera trois mémoires du R. P. MERTENS, s. j. consacrés aux Ba Dzing de la Kamtsha, un important travail du R. P. I. STRUYF, s. j. sur les Bakongo dans leurs légendes, le second volume des *Études bakongo* du R. P. J. VAN WING, s. j. et une étude du R. P. R. DE BEAU CORPS, s. j. sur les Basongo de la Luniungu et de la Gobari. La revue *Congo* n'a cessé de paraître qu'en 1940. Et une autre revue, *Kongo-Overzee*, fondée en 1934, sous la conduite de M. le Professeur A. BURSSENS, se développe de jour en jour, consacrant une bonne partie de ses pages à la linguistique et à la littérature orale qui nous intéressent ici, au moment où éclate la seconde guerre mondiale. En dehors de l'I.R.C.B. et du patronage des deux revues scientifiques citées, paraissent en Belgique, entre 1935 et 1940, nombre d'ouvrages intéressant la linguistique et surtout la littérature orale de langues négro-africaines, dus au R. P. TRILLES, aux RR. PP. VAN WING et SCHOLLER, au R. P. BITTREMIEUX, et, dans une forme plus libre, des contes d'inspiration africaine interprétés en français par la princesse E. DE LIGNE et par M. O. DE BOUVEIGNES, ouvrages particulièrement propres à être compris de jeunes émules de couleur. Les écrivains belges d'imagination et d'inspiration coloniale continuent à produire, encouragés sans doute, eux aussi, par le prix triennal de Littérature coloniale, qui s'offre à les récompenser. De janvier 1935 à fin 1944, la bibliographie annexée par M. G.-D. PÉRIER à la seconde édition de sa *Petite Histoire des Lettres coloniales de*

*Belgique* comprend une cinquantaine de titres français de poèmes, contes et romans belges d'inspiration coloniale et quelques titres flamands d'ouvrages relevant des mêmes genres littéraires. Un roman d'E. STRAVEN et un recueil de poèmes d'A. MASSAUT, furent honorés du prix triennal de littérature coloniale durant les deux lustres ici étudiés, concurremment avec trois ouvrages relevant davantage de l'histoire, mais incontestablement édifiants pour les jeunes lettrés de couleur.

L'influence favorable à des vocations littéraires de ces jeunes lettrés de la presse coloniale éditée au Congo se poursuivra jusqu'à s'accroître même, dans le cours des mêmes années. Au jour de l'effondrement du III<sup>me</sup> Reich allemand, on pourra compter en Afrique belge, indépendamment de nombreux périodiques ou quotidiens de fondation ancienne et toujours bien vivants, quelque trente-deux périodiques ou quotidiens fondés entre le 1<sup>er</sup> janvier 1935 et le 10 mai 1940, et quelque vingt-cinq périodiques ou quotidiens fondés en temps de guerre (J. BERLAGE, *op. cit.*). Mentionnons parmi tous ces périodiques ou quotidiens le *Ngonga* fondé en 1934, à Élisabethville, à l'intention des indigènes congolais, par M. A. VERBEKEN, les deux *Bulletins* déjà mentionnés des Amis de l'art indigène de Léopoldville et d'Élisabethville, l'*Aequatoria* de 1938 (Coquilhatville), et, fondés pendant la guerre même par des Européens soucieux de compenser les pertes culturelles qu'elle leur inflige, *Band* publiée dès 1942, sous la devise : *Voor Vrijheid, Vorst en Vaderland*, et, fondée l'année suivante, *RAF, Bulletin mensuel de l'Union fraternelle des Wallons au Congo*, et de nombreux *Bulletins* émanant d'associations relevant d'un mouvement post-universitaire inauguré dès septembre 1942 par une Section congolaise de l'Association des Ingénieurs de la Faculté polytechnique de Mons et auquel prendront part, les uns après les autres, les anciens étudiants résidant au Congo en guerre de toutes les uni-

versités et instituts de caractère universitaire de la métropole occupée. La nécessité de s'unir en face de l'ennemi, avait permis à ces associations post-universitaires de créer une commission chargée de l'organisation d'un enseignement de caractère supérieur provisoirement maintenu au niveau des deux premières candidatures de l'enseignement universitaire belge, d'une commission interuniversitaire chargée de l'examen des grands problèmes coloniaux d'après-guerre et d'une commission provisoire interuniversitaire chargée de préparer l'organisation d'après-guerre également de la recherche scientifique au Congo belge [16]. D'autres institutions de caractère scientifique, comme l'I.N.É.A.C. (Institut national pour l'étude agronomique du Congo belge), fondé en 1933, devaient confier à des éditeurs ou imprimeurs établis au Congo, la tenue à jour de leurs publications d'avant-guerre en Belgique.

Remarquons ici que, dès les années 1935-1940, on pouvait trouver au sommaire de publications auxquelles donnaient l'exemple les Bulletins des Amis de l'Art indigène et certaines revues missionnaires de moins en moins confinées dans l'édification de leurs bienfaiteurs et bienfaitrices européens et de plus en plus éclectiques, les noms d'A. R. BOLAMBA, le futur directeur de la *Voix du Congolais*, de J. BENGÀ, d'E. DISENGEMOKA que distinguerait, en 1945, l'Institut des Langues et Civilisations africaines de Londres, de P. NDAKIVANGA, d'A. KASEKA, de L. KUDENA, de G. PARAKONDO, de M. DJILAMOLAI, et d'autres précurseurs (l'un en néerlandais, à moins qu'il n'ait été publié après traduction de son texte) de la littérature congolaise d'inspiration folklorique des Africains, sans oublier que dès 1937 M. l'Abbé KAGAME, qui allait être le premier membre africain de l'I.R.C.B., avait été attaché par ses éducateurs, à la rédaction de *Kinya-Mateka*, nouvelliste mensuel de l'ethnie ruandaise et à l'initiation au français de frères-lais de couleur, qu'à

partir de 1941, il serait nommé rédacteur en chef du périodique précité, et qu'en 1943, grâce à un Fonds d'éditions royales dont il avait obtenu la création du Mwami MUTARA III, il publierait le premier tome de son *Inganji Karinga* [36]. Très tôt d'ailleurs, apercevrait-on au Congo l'apparition de cercles post-scolaires de collégiens sortis de l'enseignement normal, professionnel ou autrement secondaire organisé en faveur des congolais, cercles qui imiteraient, s'ils ne les avait parfois précédés, les cercles post-universitaires dont il a été question ci-dessus. Ces cercles post-scolaires eux aussi publierait des Bulletins ouverts tout spécialement à la collaboration de leurs membres.

L'enseignement et l'éducation des Africains dont on a déjà esquissé les méthodes, l'organisation et les premiers succès antérieurs au 1<sup>er</sup> janvier 1935, poursuivirent leur action sans le moindre ralentissement sensible jusqu'à la fin de la seconde guerre mondiale. Les écoles officielles étaient, en effet, au 1<sup>er</sup> janvier 1940, au nombre de 15, à peine inférieur au nombre précédemment relevé, mais avec une population de 4.188 élèves. Les écoles subsidiées étaient à la même date au nombre de 5.156 avec 246.404 élèves, et les écoles libres au nombre de 17.997 avec 466.142 élèves. Au 1<sup>er</sup> janvier 1945, malgré l'effort de guerre demandé aux populations indigènes du Congo et du Ruanda-Urundi par leurs conducteurs européens, les écoles officielles seules paraissaient quelque peu moins prospères, au nombre de 12 avec 4.159 élèves. Les écoles subsidiées étaient, elles, au nombre de 5.985 avec 215.260 élèves et les écoles libres au nombre de 19.259, avec 485.058 élèves [21]. Et sans doute peut-on rattacher à l'effort de l'enseignement européen pour Africains des deux lustres ici étudiés, la présentation aux concours organisés par l'institut londonien que l'on sait, par certains missionnaires, de leurs meilleurs élèves en lan-

gues africaines à la fois et en l'art d'écrire, et même, les initiatives dans le domaine du théâtre, spécialement dans la forme du théâtre pour marionnettes, des Pères jésuites, dans le Bas-Congo et des Pères du Sacré-Cœur, dans le Vicariat apostolique de Coquilhatville, notamment [42].

Il est assez difficile de décrire l'activité des bibliothèques accessibles aux lecteurs africains entre la mise en vigueur de l'arrêté ministériel du 29 mai 1931 et de l'ordonnance d'application du 20 avril 1932, quelque peu enrichie par une ordonnance du gouverneur général du 23 juin 1940, et le V-day 1945. Dans une étude qu'il a donnée à la revue *Zaire* [17], M. Ch. DEPASSE, alors inspecteur principal des bibliothèques et de l'éducation populaire au Ministère belge de l'instruction publique, indique le chiffre fourni par M. G.-D. PÉRIER, en 1935, et déjà rapporté plus haut, comme étant encore celui des bibliothèques publiques pour Blancs en 1940, mais en signalant la coexistence avec ces bibliothèques administratives, de bibliothèques scolaires, de bibliothèques de gestion privée et celles, plus accessibles aux indigènes, des missions catholiques et protestantes, ainsi que l'existence en 1940 également, d'une quinzaine de bibliothèques publiques pour Africains créées par le Gouvernement général, d'une bibliothèque de l'I.N.É.A.C. et d'une Bibliothèque du C.E.P.S.I. (Centre d'études des problèmes sociaux indigènes) qui date plutôt de l'immédiat après-guerre. Il est assez probable que le temps de guerre n'avait pu ni multiplier ni enrichir les bibliothèques congolaises de quelque sorte qu'elles fussent. Et l'on comprend qu'en 1948 M. DEPASSE signale que le Ministère des Colonies vient d'ordonner une enquête portant sur l'organisation et l'activité des Bibliothèques congolaises. Cependant, la *Revue coloniale belge* avait publié, en 1947, les résultats d'une enquête faite sur place par M<sup>me</sup> P. FONTAINAS sur la lecture publique au Congo belge, en un rapport destiné à l'École

des bibliothécaires de Belgique. Ce rapport fournit assez peu de chiffres sur le nombre des bibliothèques et sur leur richesse en livres au moment où il est établi, mais il comprend toute une seconde partie : *Comment et que lisent les évolués*, ceux-ci étant définis par référence à un texte fort intéressant d'A. R. BOLAMBA paru dans la *Voix du Congolais*, n° 3, de 1945 [18].

Il faut, dans un ordre d'idées assez voisin, signaler qu'en 1943, un Père jésuite attaché au poste Huilever de Leverville, prit l'initiative extrêmement heureuse de créer une sorte de collection populaire d'ouvrages de vulgarisation dans tous les domaines, destinés aux Congolais sortis de l'analphabétisme et en voie d'évolution vers un genre de vie accordé à des plus hautes aspirations. Cette collection prit le titre de *Bibliothèque de l'Étoile*, bientôt divisée en sections diversement intitulées. Elle se proposait, et tint d'ailleurs ce propos à merveille, de publier en français et en langues vernaculaires, des ouvrages de formation spirituelle et religieuse, sociologique, historique, scientifique, médicale, technique et même sportive, ainsi que des œuvres d'initiation aux lettres et aux arts. Elle comprit, dès les premières années d'une existence prospère, un *Joseph vendu par ses frères*, relevant du théâtre, des contes bakongo, sous le titre de *Moni Mambu* emprunté au R. P. J. VAN WING, des contes bambala, contés par E. MAYALA et traduits par Dieudonné MUTOMBO, une étude de morale familiale, *Le foyer heureux* de M. l'abbé MALULA, un essai sur *La Politesse* de Nicolas MUKWETI et, plus récemment publié, un roman de M. Dieudonné MUTOMBO, *Victoire de l'Amour*. La Bibliothèque de l'Étoile proprement dite, indépendamment de ses publications en volumes plus compacts que ses plaquettes originelles ou ses ouvrages illustrés, comprenait, dans son catalogue de 1957, le dernier qui nous soit parvenu, quelque cent trente titres français.

Dans son article précité sur les bibliothèques congolaises, M. Ch. DEPASSE signale que les missions protestantes établies au Congo distribuent également à leurs chrétiens des brochures de vulgarisation semblables à celles qu'édite la Bibliothèque de l'Étoile. Mais l'auteur de cet article ajoute que ces brochures, éditées en langue anglaise et en langue française, sont éditées par un Comité international de littérature chrétienne pour l'Afrique, dont le siège est à Londres. Parmi les titres intéressant les lettres, il convient de relever : *Nomambotwe, histoire d'une jeune Zoulou*, qui n'a rien de congolais, et *Le Cercle sacré et le Tambour du Chef* qui pourrait couvrir un sujet ruandais.

A cette indication, M. Ch. DEPASSE ajoute, mais en 1948, celle-ci, que M. le Général A. GILLIAERT, alors commandant en chef de notre armée coloniale a pris l'initiative heureuse de faire éditer, lui aussi, des brochures en langue indigène à distribuer aux troupes. L'une des deux brochures mentionnées par M. DEPASSE, est consacrée à des chants du soldat (¹).

On est tenté de dire que si nos « pupilles africains » n'ont été reçus dans nos lettres françaises de Belgique qu'avec P. LOMAMI TSHIBAMBA, J. Saverio NAGISIKI, A. KAGAME et leurs concurrents de l'immédiat après-guerre, ils étaient tous déjà depuis quelques années, entrés de bon pied dans ces lettres congolaises dont on s'est proposé de présenter le bilan dans la seconde partie de ce mémoire.

(¹) On a sous les yeux, deux brochures illustrées éditées par le Service d'Éducation de la Force publique congolaise, dans une collection *Au clair de lune*, l'une (le premier numéro de la collection), consacrée à des : *Masapo ma Bangala*, des fables empruntées à l'art oral traditionnel et écrites en lingala par une dizaine de gradés noirs de la Force Publique, l'autre (le n° 2 de la collection), due à M. André-Romain BOEKWANGO, caporal chauffeur-pilote, et comprenant, outre une introduction en langue française, sept contes folkloriques en lingala et traduction française, sous le titre : *Masapo ma Bangala* (Contes des Bangala).

Au cours des quelque douze années dont il nous reste à étudier l'histoire littéraire en Afrique belge ou sous administration belge, les éléments précédemment constitutifs de l'ambiance favorable où se prépara et se manifesta l'accession des indigènes congolais et urundi-ruandais à la littérature, allaient sûrement recréer une ambiance également favorable à l'épanouissement de cette fleur de culture par nos soins de bons jardiniers.

Dans son rôle juridiquement défini de commission principalement consultative du Ministère belge des Colonies, la C.O.P.A.M.I. poursuivit en effet, du V-day 1945 à ce jour, une action sans relâche en faveur, à la fois, de la conservation des sources folkloriques d'inspiration encore accessibles à de bons sourciers, de leur mise à la disposition des jeunesse africaines détribalisées par la voie d'éditions populaires des enregistrements écrits déjà effectués par nos linguistes professionnels ou amateurs qualifiés, ou par celle d'enregistrements électromécaniques en permettant l'émission par phonographe ou radiophonie, et de l'encouragement à prodiguer à nos jeunes écrivains de couleur plus attachés à leur langue maternelle qu'aux nôtres, mais soucieux eux aussi d'écrire et de bien écrire, par l'institution d'un prix de littérature africaine, d'un prestige équivalent à celui du Prix triennal de littérature coloniale, accessible, en principe, déjà, aux Congolais juridiquement belges, mais à la condition qu'ils écrivent en français ou en néerlandais. On peut sans doute observer ici que les Africains qui s'étaient plaints au Chef du Département de l'abandon des sources traditionnelles d'inspiration par les Jeunes-Congo, avaient peut-être oublié d'allumer leur lanterne et eussent pu, s'ils l'avaient allumée, se rallier aux vues émises par M. Anicet KASHAMURA dans *La Presse africaine*, hebdomadaire d'information générale publié à Bukavu, en réponse à une accusation portée par le poète et parlementaire haïtien CÉSAIRE contre

le « colonialisme », d'avoir partout fait disparaître la culture africaine, et suivant lesquelles l'abandon du folklore congolais n'est à reprocher, somme toute, qu'aux Congolais eux-mêmes. La C.O.P.A.M.I. a cependant bien fait en suggérant au Département de mettre davantage ce folklore à la disposition de tous par les éditions populaires et enregistrements propres à la diffusion phonographique ou radiophonique dont on vient de parler. Quant au vœu de voir encourager les jeunes écrivains de langue africaine par un prix d'importance, l'Académie royale des Sciences coloniales vient de l'émettre à son tour et dans le même esprit.

Aussi bien, le travail d'enregistrement par l'écrit de l'art oral des clans de longtemps entrepris par les meilleurs des nôtres, allait-il se poursuivre, lui aussi, sans relâche, de mai 1945 à ce jour. Et comment ne pas évoquer ici, à ce propos, les mémoires publiés par l'I.R.C.B. ou par l'A.R.S.C. au long des douze années en cause ? Du R. P. G. VAN BULCK, *Les recherches linguistiques au Congo belge* (1948), mémoire suivi, en 1949, d'un précieux *Manuel de linguistique bantoue* ? Du R. P. M. VANNESTE, *Legenden, Geschiedenis en Gebruiken van een Nilotisch Volk* (1949) ? Du R. P. J.-M. DE DECKER, *Les Clans Ambuum (Bambunda) d'après leur littérature orale* (1950) ? De M. l'Abbé A. KAGAME, du clergé ruandais, *La poésie dynastique du Ruanda* (1951) ? Du R. P. R. VAN CAENEGHEM, *Over het Godsbegrip der Baluba van de Kasai* (1952) ; Du R. P. M. VANNESTE, *Wijsheid en Scherts, sprookjes van een nilotisch Volk, Alur teksten* (1953) ? De R. P. R. VAN CAENEGHEM, *Hekserij bij de Baluba van Kasai* (1955) ? Tous ces ouvrages sont riches en textes d'origine africaine immémoriale, correctement reproduits par l'écrit et consciencieusement traduits. Et comment ne pas ajouter à leur évocation celles des premiers travaux relevant des mêmes disciplines des chercheurs de l'I.R.S.A.C.

(Institut de recherches scientifiques au Congo belge) fondé en 1947, travaux fréquemment accueillis par *Zaire*, concurremment avec des travaux de la même classe dus à d'autres chercheurs, ou les travaux accueillis par des revues congolaises de la classe de *Kongo-Overzee* et d'*Aequatoria*? Et à ces évocations, pourquoi ne pas ajouter, afin de corriger l'erreur où versent des auteurs étrangers qui critiquent l'administration belge et séduisent parfois certains *Jeune Congo*, quelque chiffres puisés dans les volumes parus depuis 1945 de la *Bibliographie ethnographique du Congo belge et des régions avoisinantes* établie par Melle O. BOONE et publiée par le Musée royal du Congo belge de Tervuren? On y relève plus de cent vingt titres d'ouvrages, plaquettes ou articles de périodiques divers ayant pour objet la présentation de textes empruntés au folklore d'art oral de l'Afrique belge, soigneusement enregistrés et traduits. Et on aurait pu relever par dizaines les études consacrées à ce folklore et aux arts oraux qu'il a inspirés où des textes du même genre figuraient çà et là, en guise d'« illustrations». Le dernier fascicule consulté de l'ouvrage précité portait le millésime de 1954. Ne figurent pas dans ce relevé les ouvrages déjà caractérisés dans ce mémoire de M. O. de BOUVEIGNES, qui relèvent autant, peut-être, de nos lettres coloniales de Belgique que de l'enregistrement du folklore congolais. Mais l'on peut affirmer qu'ils n'ont pas échappé à nos jeunes confrères soudanais ou bantous du Congo, et qu'ils ont dû les stimuler fort heureusement.

Les activités des Amis de l'art indigène de Léopoldville assurent toujours la publication de *Brousse*, sur beau papier, intelligemment illustrée et dont vingt-trois numéros à l'auteur sont parvenus depuis 1945. Mais il n'y est plus fait grand cas des activités littéraires des Africains de la capitale congolaise ou de ses environs. On ne relève dans ces 23 numéros parus en douze à treize ans de temps que quatre fables ou contes en prose d'A.

R. BOLAMBA, dont on publie, enfin et en outre, les derniers chapitres des *Aventures de Ngoy*, dont la publication avait été interrompue en 1940 ; deux fables de St. NYENGI, un article de critique d'art de J. F. IVEKY, mais aussi, heureusement, des *Bayaka raadsels uit Midden-Kongo*, du R. P. MERTENS, s. j.. Il semblerait que la direction de la revue, domiciliée au Musée de la vie indigène de Léopoldville, s'intéresse davantage aux statuaires et autres plasticiens noirs qu'à leurs frères écrivains. Elle entend cependant défendre le folklore, publiant un texte du Dr A. METRAUX, consacré à cette défense par des arguments que résume bien l'exergue du papier « Les humanistes dressent des barrières contre la civilisation » [52]. Mais peut-être les Amis de l'art indigène de Léopoldville ont-ils cru bien faire en laissant la promotion des jeunes écrivains de couleur auxquels ils s'étaient si efficacement intéressés avant la guerre, à des institutions officielles récentes, comme le Service de l'information pour indigènes désormais et jusqu'à nouvel ordre compris dans le Service des affaires indigènes du Gouvernement général et des mieux outillé pour servir une cause comme celle du passage de l'art oral des clans à la littérature des jeunes Congolais et Urundi-ruandais, par une presse dirigée ou sinon subsidiée, par l'enregistrement électro-mécanique et cinématographique, par la diffusion radiophonique, etc, ou à des institutions privées comme la presse indépendante de plus en plus nombreuse, de mieux en mieux informée, à tout intéressée et des plus accueillante au sujet culturel ou aux jeunes écrivains de couleur qui se risquent à en écrire, et comme les cercles de rapprochement culturel belgo-congolais qui apparaissent l'un après l'autre dans nos villes-champignons ou les cercles postuniversitaires, postscolaires ou d'évolués qui surgissent eux aussi tout partout jusqu'au fin fond de la brousse. Et, sans doute aussi, les Amis de l'art indigène d'Élisabethville dont le *Bulletin*

avait cessé de paraître, lui aussi, fin 1939, et n'a point reparu, ont-ils passé la donne à l'Union africaine des Arts et des Lettres, qui, dès ses débuts en 1946, s'était assigné la tâche de réveiller ces arts africains « qui risqueraient, sous l'influence de notre civilisation moderne de se perdre à tout jamais, alors qu'ils sont, en fait, la démonstration de réelles vertus ancestrales », et, dès les premiers de ses Cahiers assez significativement intitulés : *Jeune Afrique*, consacrait un article, signé de M. A. VERBEKEN, à la littérature orale africaine, et publierait des textes folkloriques du temps du roi des Bayeke MSIRI, recueillis, écrits et traduits par Antoine MUNONGO, descendant de ce roi, employé au greffe d'Élisabethville. Aux sommaires ultérieurs de *Jeune Afrique* figureront encore des études consacrées à la littérature traditionnelle des clans congolais par Henri DRUM, P.-E. JOSET et Antoine-R. BOLAMBA, des écrits de caractère folklorique de A. MUNONGO, d'A. KALUME, d'Alexis KAGAME et de Maurice KASONGO.

Succédant aux concours littéraires ouverts aux jeunes écrivains de couleur de l'Afrique belge par les Amis de l'art indigène avant le 10 mai 1940, s'ouvrirent, dans les premières années qui suivirent le *V-Day* de 1945, des concours à peu près similaires institués par certaines autorités au Congo belge, par le Mwami MUTARA III au Ruanda. J'ai mentionné ces concours et leurs résultats dans mon « *Entrée de nos pupilles négro-africains dans nos lettres de langue française* ». D'autres concours institués en Belgique même par un mécène privé, dans le cadre des activités de la Foire coloniale annuelle de Bruxelles, allaient provoquer cette entrée. Annuels, ces concours allaient porter les millésimes de 1948, 1949, et 1950, après quoi le jury suggérerait à M. G. DENY qui en faisait tous les frais, de renoncer à leur anualité. Le troisième concours fut aussi le dernier. Il est intéressant d'en compléter l'histoire simplement ébauchée dans les

deux communications faites à l'I.R.C.B. citées dans mon Introduction. C'est 21 manuscrits qui étaient parvenus en 1948, au jury chargé de l'attribution du prix. Le jury en élimina d'emblée quelques-uns et, après délibération sur les mérites comparés de *Ngando*, de P. LOMAMI TSHIBAMBA, de *Kongono, esclave des démons de la Forêt*, de Maurice KASONGO, et d'un *Dragon à trois têtes*, de Charles SAMUDJU, attribua le prix à P. LOMAMI TSHIBAMBA par trois voix contre deux à Maurice KASONGO. L'année suivante, le secrétaire du jury ne reçut plus que sept manuscrits répondant aux conditions fixées par le règlement du concours. Cette année-là le jury attribua le prix à J. Saverio NAIGIZIKI, pour son *Escapade ruandaise*, et obtint que deux prix dits de consolation fussent accordés, le premier (deux mille F) à Dieudonné MUTOMBO, pour *Nos arrières-grands-pères*, et le second (mille F) à Jean BOLIKWANGO, pour son *Modjeni Mobe le Hardi*. L'année suivante, 12 manuscrits parvinrent au secrétariat, dont neuf réunissaient les conditions fixées par le règlement du concours. Les auteurs ainsi demeurés en présence étaient MM. A. R. BOLAMBA, Jean BOLIKWANGO, Frédéric ESSAU, Paul KABASUBABO, Joseph LOMBOTO, Antoine-E. MUNGANGA, Dieudonné MUTOMBO, Raphaël MUTOMBO et Alphonse SONGOLO. On sait déjà que le jury, estimant que les jeunes écrivains à qui le prix était accessible, avaient encore besoin d'affiner leur outil, conseilla à M. G. DENY de renoncer à l'anualité du prix et qu'en fin de compte le Prix ne fut plus mis en concours. Avaient cependant, à l'occasion du troisième et dernier concours, été l'objet de certain encouragement M. A. R. BOLAMBA pour une nouvelle d'inspiration magico-animiste : *Elima Nganga*, M. D. MUTOMBO, pour *Une bataille dans le silence* et M. P. KABASUBABO, pour une assez curieuse fantaisie : *La lune est-elle habitée ?* D'autres concours furent institués par la suite à l'intention de nos jeunes frères

d'Afrique belge, sans que leurs résultats obtinssent le même retentissement. L'un d'eux mérite ici quelque attention : celui qu'institua, sans doute en 1954, l'Union africaine des Arts et des Lettres dont les résultats furent étudiés par un auteur qui ne signe que de quatre initiales, dans la *Revue nationale* (Brux., mars 1955), sous le titre *Littérature nègre sous influence occidentale*. Cette étude nous apprend que le jury composé d'écrivains et de journalistes européens ou congolais de Léopoldville, avait reçu une quarantaine d'envois, avait dû en éliminer un bon nombre qui ne répondaient pas aux conditions du concours ou d'autres qui étaient des essais ou des croquis de choses vues ou de scènes vécues, mais non point des nouvelles, genre littéraire auquel le prix était réservé. Après délibération, le jury ne crut pas pouvoir attribuer le premier prix. Il accorda un second prix à M. Maurice KASONGO déjà cité, pour sa nouvelle *Meurtre dans un Bar de Léo*, un troisième prix à M. Cyrille NZAU, pour une nouvelle d'atmosphère traditionnelle *Sous les griffes de Ngwa-kazi* et un quatrième prix à M. Désiré-Joseph KASEMBE pour une aimable histoire de « pochard » qui s'achève en sermon *Drôle d'éclipse*. Pour le collaborateur de la *Revue nationale*, ce concours littéraire de la nouvelle organisé par l'U.A.A.L., a établi que les jeunes Congolais seront sous peu capables d'enrichir nos lettres coloniales d'écrits représentatifs de l'état d'esprit et du comportement de la génération africaine à laquelle ils appartiennent, déjà bien dégagée, qu'on le veuille ou non, de ce qui, pour leurs pères, était la civilisation. Et sans doute convient-il de signaler ici, œuvre d'un écrivain de couleur originaires de l'Afrique belge et encouragés par des institutions européennes, les *Memorias de un Congoles*, essai d'autobiographie, dû à Francisco-José MOPILA originaire de l'Uele, publié à Madrid, en 1949, par l'Institut madrilène d'Études africaines, sous les auspices du Conseil supé-

rieur des Recherches scientifiques d'Espagne, mais dont seule a pu être obtenue la première partie.

L'exemple des écrivains belges intéressés au sujet africain est toujours prodigué à leurs confrères africains d'Afrique belge, d'autant plus impressionnant et, sans doute, plus efficace qu'il leur est désormais, souvent donné sur place. Les livres de mérite édités au Congo ou au Ruanda-Urundi ne sont plus des raretés. Et le prix triennal de littérature coloniale fut une fois au moins attribué à l'un d'entre eux [78].

A cet exemple de nos écrivains, il importe d'ajouter, comme on l'a déjà fait pour d'autres périodes de cette histoire, ceux que donnent, ici et là-bas, la presse métropolitaine, de plus en plus intéressée à nos entreprises africaines, fussent-elles uniquement d'intérêt culturel, et une presse congolaise ou urundi-ruandaise si nombreuse, et toujours en voie de si rapide et si expansif accroissement, qu'il faut renoncer à en faire l'objet d'aucune statistique. Précisons uniquement que si le *Répertoire* de M. Jean BERLAGE déjà cité à diverses reprises, et qui s'arrête à la fin de 1954, comprend 317 titres de périodiques ou quotidiens reçus à Bruxelles et 48 titres de périodiques autorisés mais dont aucun exemplaire n'avait été découvert par l'auteur, à Bruxelles à la date où se sont arrêtées ses recherches, on a pu s'assurer cependant de la mise en distribution parmi les populations africaines auxquelles nous nous intéressons dans cette étude, de publications de périodicité plus ou moins bien assurée, plus souvent polycopiées qu'imprimées, destinées chacune à une circonscription territoriale déterminée, au nombre, sans doute inférieur à leur nombre réel, de soixante-deux. Cette prospérité évidemment subsidiée d'une presse d'information non moins évidemment dirigée alla jusqu'à inquiéter la presse indépendante de notre Colonie, ainsi qu'en fit part au Conseil de Gouvernement de juin 1957, M. le Gouverneur général PÉTILLON.

Avant cette véritable prolifération écrite de l'information pour Africains du Gouvernement général du Congo belge, les Services de cette information avaient grandement contribué à confirmer dans leur vocation littéraire ou, du moins, et peut-être surtout, hélas ! journalistique, de bons élèves formés par notre enseignement, par le patronage accordé à des revues mensuelles du type de la *Voix du Congolais*, fondée à Léopoldville, « pour les Congolais, par les Congolais », sous le patronage de feu J. P. QUIX, chef au 1<sup>er</sup> janvier 1945, date de cette fondation, du Bureau de l'information pour indigènes, ou des *Lettres congolaises*, qui datent, elles, d'octobre 1954, sont en quelque mesure le bulletin d'une Union culturelle katangaise dont M. E. BAUDART, chef du Service de l'information pour Congolais de notre province minière, est le conseiller général, M. J. G. KALONDA, le président du Comité de direction et dont M. A. NGONGO assure le secrétariat. Les *Lettres congolaises* succédaient, semble-t-il bien, à *l'Étoile-Nyota*, journal hebdomadaire pour Africains, fondé à Élisabethville au début de 1946, par M. A. VERBEKEN, directeur du Bureau de l'Information indigènes du Katanga, à qui l'on devait déjà la fondation en 1934 de *Ngonga*, journal pour Africains en deux langues africaines et en français qui avait eu 46 numéros. M. E. BAUDART était directeur de *l'Étoile-Nyota*, au moment où fut fondée l'Union culturelle du Katanga. Il serait trop long de retracer ici l'histoire « journalistique » et « culturelle » de ces deux publications. Il importe toutefois de signaler ici l'abondance, la diversité et l'intérêt des matières traitées ainsi que leur nombre, les appartances tribales et les disciplines dont relèvent les auteurs de couleur qui les traitent, de la littérature dont les répertoires annuels des sommaires de la *Voix du Congolais* ébauchent le bilan. Il convient sans doute d'ajouter à cette indication que nous avons repéré, dans ces répertoires d'articles importants parus,

des articles qui constituent déjà en fait de courts essais : *Les évolués et les bibliothèques* (décembre 1947) ; *Le problème des langues au Congo* (juin 1952) ; *Est-il à conseiller d'abandonner notre langue maternelle ?* (novembre 1952) ; *Poésie négro-africaine* (mai 1953) ; *Impressions de Belgique* (août 1953-septembre 1954) ; *Poésie bantoue* (mars 1954) ; *Autour du racisme négro-africain* (décembre 1954) ; *Éclosion de la presse autochtone* (février 1955) ; *Le problème des langues dans nos écoles* (février 1956) ; *Le Lokole ne suffit plus* (novembre 1956) ; *Le point sur le journalisme congolais* (juin 1957) ; *Ne dépréciions pas notre langue maternelle* (juillet 1957). Et pourquoi ne pas terminer sur ce sujet, en indiquant que la presse métropolitaine et la presse coloniale belge ont souvent reproduit des textes empruntés à la *Voix du Congolais*, et que de nombreux articles de ses collaborateurs ont été répertoriés par la Bibliographie courante que publie, depuis janvier 1950, *Zaire*. Il est plus difficile de décrire l'effort accompli au Katanga par les *Lettres congolaises*, dont la périodicité est moins assurée et le service à la Bibliothèque du Ministère des Colonies moins régulier. On relève cependant aux sommaires des fascicules dont on a pu disposer, des titres comme ceux-ci : *Conséquences de la présence des Européens pour la vie congolaise*, de J. G. KALONDA (n° 2, mars 1955) ; *L'éducation vocale chez les Baluba du Katanga*, par MWANAUTE MAKONGA Bonaventure (*ib.*) ; *La politesse congolaise*, par A. J. BEIA (n° 2, mars 1955 ; n° 5, octobre-décembre 1955) ; *Le mariage coutumier chez les Baluba du Kasai*, par J. M. LUMBALA (n° 6, non daté) ; *L'histoire de Ngongo Luteta (sic)*, par H. D. KATOTO (*ibid.*) ; *Le rôle de la femme congolaise*, par J. G. KALONDA (*ibid.*) ; *L'avenir du Congo*, par Augustin NGONGO, rédacteur en chef de la revue (n° 7, non daté, mais postérieur au 23 décembre 1956) ; ainsi que, dans le domaine de la littérature d'imagination : l'un ou l'autre conte d'inspiration

tion folklorique, et un poème d'Augustin NGONGO qu'est intéressant de reproduire ici :

*Naissance.*

Celui qui est plus grand que la terre et les cieux ;  
 Au delà de la terre et des cieux.  
 Celui qui habite la terre et les cieux ;  
 Sous la terre et les cieux.  
 Celui qui n'a ni père ni mère ;  
 Le père de la mère, du père.  
 Celui que n'est ni d'hier ni d'aujourd'hui ;  
 Qui n'a ni faim ni soif,  
 Ni faim ni soif des enfants du monde ;  
 L'invisible qui voit,  
 Qui entend,  
 Qui entend ;  
 Celui qui fait danser les vents et les eaux.  
 Acclamez-moi, car Il m'a entendu !  
 Acclamez-moi, car j'ai reçu un veau !  
 Venez, les stériles !  
 Contemplez le veau qui pleure,  
 Car vous n'avez pas de veau.  
 Venez, les stériles !  
 Saluez le Roi qui dort,  
 Car les dieux sont chez moi.  
 Venez, les stériles !  
 Je vous conduirai à la source des veaux.  
 Les dieux vous attendent au carrefour,  
 Car ils ont faim et soif.  
 Venez, les stériles !  
 Offrez-leur un repas copieux et vous aurez des veaux !  
 Venez, les stériles !  
 Saluez l'envoyé des Esprits,  
 Car mon veau se confond avec l'eau des Esprits.  
 Venez, les stériles !  
 Ce que les dieux ont prévu vient de se réaliser :  
 Un coq chante dans ma maison,  
 Un coq blanc comme le cœur de ses pères mystérieux.  
 Venez, les stériles !  
 Buvons et mangeons,  
 Car les dieux m'ont visité.  
 Venez, les stériles !

Les dieux vous consoleront,  
Car les veaux sont innombrables dans le royaume des Morts.  
Venez, Venez, Venez,  
Venez, nombreux, hommes et femmes.

L'éditorial du premier numéro proprement dit des *Lettres congolaises* n'en promettait pas autant, ni, non plus, la préface qu'y donnait M. E. BAUDART, indiquant aux lecteurs que la revue, à tout prendre, était principalement une école où chacun tâcherait, en écrivant, à devenir écrivain.

C'est ainsi, en forgeant pour devenir forgeron, que se sont initiés aux lettres la plupart de ces écrivains de couleur qui forment actuellement, en Afrique belge, un vrai foisonnement. On peut se demander, si ce n'est pas à l'absence d'une formation plus rigoureuse, et singulièrement pour ceux de ces jeunes gens qui se sont jetés assez impétueusement dans les voies d'un journalisme assez improvisé sans s'être pénétrés des droits et des devoirs de cette profession, que leur aventure a été marquée, l'été dernier, par des incidents auxquels toute la presse belge et congolaise se sont vivement intéressés. Heureusement, la tornade s'est vite apaisée, et il n'en reste rien ou à peu près rien que certaine conception utile à tout le monde, blancs et noirs, et valable partout que le métier de journaliste, comme tous les métiers, suppose quelque écolage et que la presse, même là où une Constitution la qualifie de libre, doit toujours se souvenir des droits de la vérité et de la charité.

Il faut pourtant retenir ceci de l'aventure, que les organismes officiels et privés de l'information congolaise avaient accueilli avec une incontestable largesse les jeunes apprentis journalistes du cru. Indépendamment de la *Voix du Congolais* et d'organes similaires de presse confiés à des Noirs par le mécénat des services gouvernementaux, d'organes du même esprit mis à leur disposition par des conseils d'Administration aussi bien inspirés

que celui de l'Office d'Exploitation des Transports coloniaux, ou par des missions religieuses de diverses confessions, indépendamment aussi des périodiques et quotidiens congolais qui ouvraient assez largement leurs colonnes à des collaborateurs de couleur occasionnels ou même réguliers, des quotidiens importants, *L'Avenir colonial* dès 1956, et le *Courrier d'Afrique*, au début de 1957, avaient confié hebdomadairement, le premier, une feuille, le second un supplément au titre indépendant : *Présence congolaise*, de huit pages au moins, à des comités de rédaction composés de Congolais. C'est sur des presses administrées par des Blancs que de jeunes écrivains noirs avaient publié, en 1956, certain manifeste de *Conscience congolaise* qui fit quelque bruit, dans le monde politique, en son temps, et que s'imprimait, depuis le 30 mars 1957, le premier hebdomadaire congolais appartenant à des Africains, *Congo*, quand certains errements de sa direction d'ailleurs conjoints à d'autres errements, amenèrent le retrait de l'autorisation de paraître qui lui avait été accordée conformément à la loi. Mais nous n'avons ici aucune intention de critique politique et, après avoir souligné la bienveillance générale des écrivains et journalistes blancs envers leurs jeunes confrères de couleur, nous nous bornerons à nous réjouir de la place que fait *Présence congolaise* à la littérature d'imagination de ses collaborateurs. *Présence congolaise* a en effet publié, au long de sa première année d'existence, une comédie : *Ngombe* d'Albert MONGITA, des *Contes des Bangala* d'André-Romain BOKWANGO, une comédie en trois actes : *Ne nous mêlons pas...*, de Justin DISASI, ... *Et l'homme blanc arriva*, de BOKWANGO de la NGIRI, et, du même auteur, une longue nouvelle, si ce n'est un roman : *L'Enfant inconnu*, qui en est à son 16<sup>e</sup> chapitre. *Présence congolaise* dont la direction provoque assez fréquemment des enquêtes sociales sur des objets d'un intérêt très actuel, en accepte également

qui portent sur des coutumes et usages des Bantous intéressant parfois l'histoire de leur art oral : le Muziki ou Bulunda, chez les Baluba du Kasai, le Kikumba dans le Bas-Congo, la danse Ba Mpamba des Baluba du Kasai, etc.

Dans une communication de 1949 sur *l'Entrée de nos pupilles négro-africains dans nos lettres de langue française*, après avoir rapporté certains reproches de « platitude » devant notre « paternalisme » adressés par des collaborateurs de *Présence africaine* à la jeune équipe de *la Voix du Congolais*, l'auteur de ce mémoire écrivait :

« Non, nos pupilles négro-africains ne méritent aucunement le reproche de platitude qui leur est adressé, de loin, par leurs aînés autrement élevés qu'eux, et notre prétendu paternalisme, exercice d'un droit au service d'un devoir, n'a rien de plus humiliant, pour ceux-là qui l'acceptent, que l'amour paternel, la tutelle d'un aîné ou les conseils d'un sage.

« Mais, c'est précisément parce que notre action et celle des *Jeune Congo* épris de gloire littéraire sont mêmement légitimes et tendent en plein accord au bien commun de demain en Afrique centrale belge, que nous devons sans retard mettre ces jeunes gens, assurément plus exposés que d'autres à des propagandes malsaines, à l'abri de leurs atteintes. Or, il faut, pour cela, qu'ils puissent trouver chez nous tout ce dont ils ont besoin pour se perfectionner dans le maniement de nos langues et dans notre art d'écrire ; pour se garnir la tête de tout ce qui garnit, chez nous, les têtes bien faites ; repenser en lettrés les données de leur sagesse et de notre enseignement ; discerner sans erreur les seuls impératifs dont la reconnaissance, au lieu de l'avilir, élève la personne, la libère au lieu de l'asservir ; se garder de céder à la facilité ou à l'imitation servile des modèles et nous livrer enfin, sans aucun handicap, le message authentique de leur humanité... »

« ...c'est toute une politique des lettres et des arts qui semble s'imposer, et avec quelque urgence, à l'administration de notre Colonie... »

En écrivant cette page, il rêvait évidemment d'une prochaine élévation du niveau de notre enseignement, non encore universitaire, et d'un enseignement univer-

sitaire du soir offert à des adultes déjà lettrés, sans doute, anciens séminaristes, anciens instituteurs, diplômés d'enseignement moyen, ou même autodidactes, avides d'encore apprendre, mais d'âge et de condition à ne pouvoir redevenir uniquement étudiants.

Sans avoir encore élaboré de politique proprement dite des lettres et des arts, le Ministère du Congo belge et les autres « instances » belges à même d'y contribuer, sont en voie de donner pleine satisfaction à tous les appétits de l'esprit de nos protégés, par une nouvelle politique, au sens aristotélicien du terme, de l'enseignement et des bibliothèques.

Dès 1939, un projet de nouvelle édition de la réglementation scolaire de 1926 avait vu le jour [21, p. 754], où l'on entendait introduire une distinction d'importance entre l'éducation de la masse et celle des élèves sélectionnés et où l'on prévoyait l'amorce d'un enseignement supérieur par une extension des études dans certaines écoles secondaires. Abordant à nouveau la question des langues véhiculaires de l'enseignement, le projet donnait la préférence, suivant les régions, à l'une des quatre langues que l'on sait, dans les classes primaires, réservant l'enseignement du français aux jeunes gens des classes primaires sélectionnées et de l'enseignement secondaire. Mais la réforme envisagée n'était pas encore au point en mai 1940. Ce n'est qu'en 1948 que fut publiée une nouvelle réglementation qu'inspiraient à la fois le projet de 1939 et les principes nouveaux proclamés à San-Francisco. Cette nouvelle réglementation n'intéresse notre sujet que dans la mesure où elle tendait à promouvoir le développement de l'enseignement secondaire et prévoyait la création d'un enseignement supérieur. Dans la mesure aussi, on le pressent bien, où elle fait sienne la formule française suivant laquelle, en matière d'enseignement colonial, la culture européenne est un moyen, la culture nationale, un but. Dans ces

domaines, observons donc ici que désormais, l'enseignement secondaire comporte des écoles dites de sélection, comprenant notamment une section normale, une section latine (mais sans grec) une section moderne ou scientifique, entre autres. La nouvelle réglementation prévoit également un enseignement post-secondaire et la création d'un enseignement de caractère universitaire pour indigènes, comportant quatre années d'études. La présence en Belgique d'étudiants noirs n'est encore admise qu'à titre exceptionnel. Des cours d'adultes sont prévus, cours du soir et cours techniques et professionnels de formation accélérée, mais sans grand intérêt par nos jeunes lettrés en appétit d'une formation littéraire plus étendue.

Les statistiques de l'enseignement à la fin de 1951, statistiques où l'on distingue l'enseignement pour européens, l'enseignement pour mulâtres, et l'enseignement pour Africains, publiées par M. J. VANHOVE dans l'étude qui sert de guide à cet exposé, et qui sous-distingue l'enseignement pour indigènes en écoles officielles congréganistes ou non congréganistes, en écoles subsidiées et en enseignement non subsidié catholique, protestant ou organisé par des sociétés, mentionne en fait d'écoles de nature à éveiller et à servir des vocations d'écrivains, une école d'art officielle congréganiste, 5 écoles secondaires latines subsidiées et 5 écoles secondaires modernes également subsidiées, une école normale subsidiée, et une école de préparation à l'enseignement supérieur subsidiée, 22 petits séminaires (non subsidiés), 4 grands séminaires non subsidiés, 33 écoles-noviciats de religieux et de religieuses, non-subsidiés, et 27 écoles de pasteurs-catéchistes, non subsidiées. Au Ruanda-Urundi, la statistique mentionne, en fait d'écoles de nature à susciter ou favoriser des vocations d'écrivains, 2 petits séminaires, 4 écoles-noviciats et un grand séminaire.

Si les écoles secondaires latines et modernes compri-

ses dans ces statistiques étaient, dans l'esprit du gouvernement belge, une préparation lointaine à l'établissement d'un enseignement supérieur universitaire, leurs programmes ne permettaient pas d'envisager une entrée de plain-pied de leurs meilleurs diplômés dans un cours proprement universitaire. C'est ainsi que l'on avait dû imaginer des cours complémentaires pré-universitaires. C'est pour cela qu'il y a quelque trois ans on a procédé à ce que M. Albert GILLE, directeur de l'Enseignement au Ministère du Congo belge, appelle une large réévaluation du programme appliqué dans la plupart des classes d'enseignement sélectionné et pourquoi l'on procède actuellement à une revalorisation semblable du programme des divisions latine et moderne de cet enseignement.

L'arrivée au pouvoir, à la suite d'élections législatives du 11 avril 1954, d'un gouvernement « bipartite » de gauche fut marquée par certaine renonciation à reconduire la convention passée en 1906 entre le Saint-Siège et l'État indépendant, par certaine promotion de l'enseignement officiel laïc et certaine tension entre le Ministère et les missions catholiques, des discussions parlementaires et des polémiques de presse, et pour tout dire brièvement en style belge de 1880, une petite guerre scolaire non encore bien apaisée. Sans autre importance immédiate pour nos écrivains de couleur d'hier, d'aujourd'hui et de demain que de leur apprendre, à quelques-uns du moins, à faire leur profit de nos querelles, et à tous, à douter de guides mal accordés sur les chemins à suivre pour arriver au but, cette petite guerre-là n'a heureusement pas empêché l'ouverture au Congo de deux Universités, et bien d'autres mesures de nature à relever le niveau de la culture désormais, fût-ce provisoirement, eurafricaine de nos jeunes négro-africains.

Dès 1925, des professeurs de la Faculté de médecine de l'Université catholique de Louvain, avaient établi, avec l'assistance des jésuites belges du Vicariat aposto-

lique de Kisantu, au siège canonique de ce vicariat, un centre médical sous le sigle de FOMULAC. En 1932, leurs confrères attachés à l'une des écoles spéciales rattachées à leur université, les y avaient rejoints et y avaient établi, sous le sigle de CADULAC, un centre d'études agronomiques. L'un et l'autre, ces deux centres d'études ouvriront bientôt des écoles d'assistants médicaux et agricoles de couleur, écoles auxquelles s'ajouta, en 1947, une école de sciences administratives et commerciales. Ces écoles étaient en fait déjà, des embryons de facultés universitaires qui furent intégrés, peu après, dans le centre universitaire *Lovanium*, dont l'utilité publique fut reconnue dès le 21 février 1949. C'est ce centre qui fut constitué en université proprement dite, ouverte à 28 étudiants en janvier 1954 et solennellement inaugurée un jour du mois d'octobre suivant. Les cours en étaient accessibles aux étudiants africains capables de les suivre avec fruit. Le siège en était transféré de Kisantu à Kimuenza, plateau peu éloigné de la capitale congolaise. La nouvelle université, qui avait tenu à constituer ses jurys d'examens de professeurs appartenant aux universités belges de l'État, en obtint rapidement l'assurance que le niveau intellectuel de ses étudiants de couleur n'était pas inférieur à celui de ses étudiants européens ou créoles. On envisageait cependant de limiter l'enseignement pour Africains à certaines matières et de faire poursuivre leurs études en Europe par les meilleurs sujets nantis de cet enseignement. En novembre 1956, à l'ouverture de sa troisième année académique, l'Université, inaugurée en octobre 1954 avec 32 étudiants, en comptait 60 en section préparatoire et 106 en facultés proprement dites. L'université de Kimuenza est actuellement « canoniquement » reconnue du point de vue catholique romain et est dirigée par un professeur distingué par le « monsignorat ». Le jury, composé comme on vient de le dire, est de plus en plus

satisfait des aptitudes des étudiants noirs, qui ne le cèdent en rien à celles d'autres étudiants [20, 22 et 23].

Une mission parallèle à celle de FOMULAC avait été assumée, en 1943, sous le sigle CEMUBAC, par des professeurs de l'Université Libre de Bruxelles. Mais cette institution, dont les diverses sections de médecine, de géographie, de psychologie, d'économie et sociologie, de pédagogie, de sciences naturelles et de sciences appliquées, poursuivent leurs activités dans le domaine de la recherche scientifique et nous offrent annuellement une séance académique des plus intéressantes, et qui est reconnue d'utilité publique de droit congolais, ne s'est pas, elle, muée jusqu'à présent en université [15].

C'est une université officielle, cependant administrée par un Conseil où figurent des professeurs relevant de toutes les universités belges, officielles ou libres, qui assure l'enseignement aux jeunesse blanche et noire du Congo et des deux territoires de trusteeship que ne satisferait pas, du point de vue de leurs convictions, l'enseignement de Kimuenza, ou que l'éloignement de leur résidence ou habitat empêcherait d'y recourir aisément. Cette université officielle, qu'on avait d'abord songé à abriter, notamment, à Astrida, a été ouverte à Elisabethville et inaugurée par le Ministre des Colonies, M. A. BUISSERET, le 11 novembre 1956. Elle comprend une faculté de philosophie et lettres, une faculté des sciences et des sciences appliquées et une école des sciences de l'éducation. Elle a été fréquentée en 1956 par 76 élèves dont 8 Africains.

A ces deux universités, l'on peut dès lors ajouter l'Institut supérieur d'agronomie d'Astrida, avec ses cours préuniversitaires et certaines écoles sociales relevant également de l'enseignement supérieur [19].

Et il faut dire ici, pour avoir dit tout ce qui intéresse particulièrement la formation humaniste des écrivains congolais et urundi-ruandais de demain, que, grâce à

des bourses officielles ou surtout privées, de nombreux étudiants de couleur, déjà préparés, pour la plupart, par Lovanium ou par d'autres institutions propres à cette préparation, fréquentent actuellement des universités belges. Certains d'entre eux ont même été admis à suivre quelques leçons d'universités américaines.

D'autre part, le Gouvernement belge organise désormais à peu près annuellement, à l'intention de notables africains, d'intellectuels africains pour qui l'âge d'école est passé, voire de femmes africaines déjà soustraites à l'assujettissement clanique que l'on connaît, des voyages d'étude, au sens large du terme, dans la Métropole.

Enfin de plus en plus, de jeunes abbés ou religieux africains sont envoyés par leurs Ordinaires à Louvain ou à l'Université grégorienne de Rome.

La plupart des villes universitaires de Belgique abritent actuellement un cercle d'études africaines ou une association d'étudiants belgo-congolais, cercles et associations en voie de prochaine fédération<sup>(1)</sup>.

Dans le domaine de la diffusion du livre en bibliothèques, M. Ch. DEPASSE, spécialiste de cette diffusion en Belgique, avait, à la suite de son voyage au Congo belge de 1947, soumis au Ministère belge des Colonies, un projet d'aménagements dont il avait précisé les intentions dans une sorte de slogan : le Congo aux Congolais, c'est-à-dire aux coloniaux et aux Africains.

(1) L'auteur de ce travail fut invité par une de ces associations à introduire ses membres à une étude des lettres africaines non écrites, coloniales et africaines écrites du Congo d'aujourd'hui. Les jeunes Européens, créoles et congolais de couleur qu'il est pour auditeurs, s'intéressent vivement à ces lettres, mais se plaignent d'en être mal informés. Peu après, cette même association, avec l'aide d'un membre de l'Association belge des écrivains et artistes coloniaux et de M. Alioune DIOP de *Présence africaine*, organisait dans les salles de l'Institut africaniste de son université, une exposition du livre africain dont le vernissage fut le plus vif succès. Le catalogue de cette exposition comprenait 500 ouvrages, représentant quelque 300 auteurs répartis en écrivains coloniaux belges, écrivains congolais et écrivains étrangers sur l'Afrique noire (Louvain, Cercle d'études africaines, 5, 6 et 7 février 1958).

Ce projet comprenait l'organisation de bibliothèques publiques pour la population blanche ; une bibliothèque publique centrale à Léopoldville, avantagée sur toutes les autres par sa qualité de conservatrice de toutes les œuvres éditées au Congo et dont le dépôt légal deviendrait obligatoire ; des bibliothèques publiques établies aux chefs-lieux des provinces et des districts, en mesure d'assurer la lecture aux broussards de ces provinces ou de ces districts, sinon itinérantes là où l'itinérance s'avérerait utile à la fois et possible ; des bibliothèques scolaires régies par l'Administration de l'enseignement du Gouvernement général ; des bibliothèques administratives ni proprement publiques ni complètement dénuées d'utilité publique ; des bibliothèques d'associations dotées de la personnalité civile et simplement invitées, à raison de leur autonomie de principe, à collaborer à l'œuvre communautaire ; des bibliothèques de particuliers, essentiellement autonomes et privées, mais dont on pouvait s'attendre à ce qu'elles se nationalisent, si l'on peut ainsi dire, au départ du Congo sans esprit de retour de leurs propriétaires, et des bibliothèques publiques déjà créées par des particuliers, tout cela pour les Européens. Pour les indigènes, M. DEPASSE, se ralliant aux vues de tous les coloniaux, qu'il avait approchés, conservateurs, dit-il, ou progressistes, estimait qu'il fallait les traiter plutôt en enfants, surtout à l'âge ingrat où, à certains points de vue, il est déjà un homme. « Il fallait donc, écrivait notre auteur, procéder prudemment à l'endroit d'un lecteur qui n'est pas comparable du tout au lecteur blanc, lui procurer des livres qui correspondent bien à ses facultés, à sa mentalité, à ses besoins progressivement satisfaits, en langue vernaculaire ou en langue française. Mais il fallait, cependant, aller de l'avant. Aussi, M. DEPASSE renonçant à considérer le genre de bibliothèques à établir, proposait-il des genres de lectures à prôner : livres d'images

sans textes, livres d'images avec, pour chacune, un texte de quelques mots, livres d'images du genre des images d'Épinal, livres du genre de ceux qu'édite la Bibliothèque du R. P. COMELIAU (Bibliothèque de l'Étoile) et, pour les indigènes parfaitement évolués, des bibliothèques semblables à celles qui seront accessibles aux Blancs, mais dont les bibliothécaires serviraient leurs clients avec circonspection.

L'inspecteur des bibliothèques donnait, en fin du rapport sur sa mission, quelques indications sur les intentions chiffrables du Ministère des Colonies et du Gouvernement général du Congo belge dans le domaine des bibliothèques pour indigènes. Le budget de 1946 comprenait un crédit de 1.500.000 F destiné aux bibliothèques pour indigènes. Celui de 1947 en comprenait autant. Celui de 1948 comprenait 750.000 F pour l'achat de livres pour bibliothèques indigènes et 251.705 F pour l'entretien de ces bibliothèques et leur abonnement à des périodiques. Le budget du Ruanda-Urundi prévoyait, lui, en 1946, 78.000 F pour les bibliothèques indigènes, la même somme aux mêmes fins en 1947, et 60.000 F pour entretien des bibliothèques censées approvisionnées par le Gouvernement général. Un subside de 300.000 F encourageait la Bibliothèque de l'Étoile [17, pp. 277-302, n. 23].

En fin d'étude, M. Ch. DEPASSE estimait le nombre des bibliothèques officielles pour Africains qui fonctionneraient « bientôt » au Congo belge et au Ruanda-Urundi, à 120 environ.

Depuis 1945, l'organisation et le développement des bibliothèques pour Africains ont fait l'objet de deux ordonnances du Gouverneur général du Congo belge, en date des 5 juillet 1946 et 29 février 1948 et d'arrêtés des autorités provinciales de la Province de Léopoldville, de la Province orientale et de la Province du Kasai. Ils ont fait l'objet, en outre, de lettres-circulaires adres-

sées par le Service des Affaires indigènes et de la Main-d'œuvre à tous les gouverneurs de province le 20 décembre 1946, le 16 mars 1948 et le 12 mars 1949. La première de ces lettres-circulaires attirait l'attention des hauts fonctionnaires de notre administration décentralisée sur la nécessité de bien choisir les membres des commissions administratives des bibliothèques, de tenir compte dans l'approvisionnement de celles-ci du besoin d'aménager à la fois formation et délassement à l'intention de lecteurs de formations inégalement avancées, de ne pas encombrer les bibliothèques d'ouvrages de lecture difficile ou pernicieuse et notamment d'ouvrages à tendances racistes. Le gouvernement n'entend interdire aucune lecture aux Africains capables de s'en procurer sous leur propre responsabilité envers eux-mêmes, mais n'entend pas les inviter à lire des ouvrages purement spéculatifs (*sic*), voués à l'exaltation d'instincts dont la modération constitue la meilleure hygiène, ou dont la lecture peut dérégler certaines imaginations ou altérer les bonnes relations nécessaires à l'heureux développement de la Colonie entre colonisateurs et colonisés quelques que soient leurs croyances, leurs idéologie et leurs mœurs. La seconde circulaire s'inspire des conseils donnés à l'Administration coloniale par M. Ch. DEPASSE et par M<sup>me</sup> FONTAINAS. Elle constate que les noms des « évoluants » passionnés de lecture se retrouvent dans la plupart des fichiers des journaux ou périodiques congolais et que c'est par le développement de périodiques et de journaux sainement éducatifs et distrayants que l'on peut espérer voir se développer et s'étendre le goût de la lecture chez les « évoluants », que l'absence momentanée de moyens techniques et le manque de personnel ont ajourné ce développement sans y faire du tout renoncer. Mais elle rappelle, peut-être assez opportunément, que « le domaine de la presse est extrêmement délicat » et qu'« il convient de ne s'y aventurer qu'avec

une extrême prudence ». Elle observe même à ce propos qu'il ne faut pas perdre de vue que ce que l'Africain voudrait lire est précisément ce que nous ne pouvons lui donner à lire. Cette seconde circulaire considère comme inopportun de suggérer aux deux quotidiens locaux de Léopoldville de publier périodiquement une page spéciale à l'intention des indigènes. Elle semble oublier les quotidiens qui paraissent non moins régulièrement à Stanleyville, à Élisabethville, à Bukavu et ailleurs. La troisième circulaire porte sur les modalités budgétaires et administratives de l'approvisionnement des bibliothèques pour indigènes et nous intéresse assez peu ici [6].

A la fin de 1957, les bibliothèques pour indigènes constituées par la Colonie sont au nombre de 157 et possèdent 71.117 ouvrages. Au Ruanda-Urundi elles sont au nombre de 20 disposant de 7.313 ouvrages. Il en est en outre 82 qui ont été créées par les missions nationales (généralement catholiques) et disposent de 40.798 ouvrages, et 19 qui ont été créées par les missions étrangères, toutes protestantes, et qui disposent de 7.444 ouvrages. Des sociétés et des particuliers excellement inspirés contrôlent actuellement 102 bibliothèques de l'espèce, disposant de 30.662 ouvrages. Les Services extrêmement serviables de la Bibliothèque du Ministère du Congo n'ont pu me documenter sur le genre d'ouvrages ou publications qu'abritent ces bibliothèques. Il est certain que les ouvrages édités par la bibliothèque de l'Étoile y figurent en bon nombre. D'autre part, le Rapport officiel de 1956 signale que l'intérêt des évolués va davantage aux journaux et aux périodiques qu'aux ouvrages de longue haleine.

L'auteur n'est pas certain que l'intérêt des jeunes lettrés de couleur n'aille qu'aux journaux et aux périodiques, ni, quand ils s'intéressent à d'autres nourritures terrestres, comme eût dit GIDE, qu'à des ouvrages qui

ne présenteraient pour eux, si l'on en croit un texte de circulaire déjà cité, que l'attrait du fruit défendu. Connaissant un excellent libraire, lui-même lettré et bibliophile de surcroit, dont il savait qu'il avait depuis quelques années déjà toute une clientèle indigène au Congo et dans le Ruanda-Urundi et chez qui plusieurs des notables invités à visiter la Belgique par le Ministère des Colonies avaient pris grand intérêt à « bouquiner », il a demandé à cet informateur quelques éléments suivants d'appréciation précise et même chiffrés, sur la tendance à lire et à lire « utilement » de ses jeunes chalands de couleur :

« J'ai eu en 1957 entre 150 et 200 clients congolais, dont la plupart m'ont fait de nombreuses commandes. Le nombre de volumes que je leur ai expédiés doit certainement atteindre 1.200 pour l'ensemble de l'année. Les sujets les plus demandés sont :

- » Histoire de l'Ancien Royaume de Congo,
- » Histoire de l'État Indépendant du Congo et du Congo belge,
- » Ouvrages de droit colonial,
- » Tous les ouvrages écrits par des auteurs noirs, belges, français, américains, etc.,
- » Livres concernant la colonisation, le colonialisme, l'émancipation des peuples colonisés,
- » Questions de politique indigène au Congo belge,
- » Questions raciales ainsi que celles relatives à l'esclavage,
- » Livres sur les religions, les superstitions, les sociétés secrètes,
- » Ouvrages classiques, dictionnaires Larousse et autres,
- » Livres à usage professionnels : manuel du parfait secrétaire, ouvrages de médecine tropicale, etc. ».

L'auteur tient aussi de source sûre qu'un journaliste d'origine africaine, propriétaire et rédacteur en chef d'un hebdomadaire publié à Bruxelles depuis près de dix ans, envoyé en tournée de conférences au Congo belge, y reçut, de nombreux auditeurs de couleur, mission de passer pour eux commande de livres à *Présence africaine*. Si l'on rapproche de ces indications la prolifération actuelle

de la presse pour indigènes en Afrique belge, on apercevra que les méfiances et les scrupules de l'Administration des Affaires indigènes de 1948-1949 ne sont plus que de l'histoire..., celle d'un dépassement, comme il en est souvent, des hommes par l'événement.

On peut l'affirmer, en cette année jubilaire de l'annexion du Congo à la Belgique, et, pour le Ruanda-Urundi, après quelque trente-cinq ans d'administration tutélaire de la Belgique, nombreux sont nos jeunes lettrés indigènes à qui plus rien n'échappe de ce qui se pense, se dit, s'écrit, se trame non seulement autour d'eux, sous le ciel africain, mais en Belgique coloniale et partout au monde et qui les puisse intéresser. Par la fréquentation des écoles que nous leur avons ouvertes de plus en plus nombreuses et de plus en plus qualifiées, et dans certaines desquelles ils vivent côte-à-côte avec de jeunes européens et de jeunes créoles, par la lecture des journaux qui se trouvent mis à leur portée quand ils ne leur sont pas spécialement destinés, de nombreux périodiques et de livres dont aucun ne leur est interdit par nous, par l'accueil qui leur est fait, dans nos villes africaines, par des cercles de rapprochement interracial, par des sortes de succursales africaines des partis politiques qui sont importants en Belgique, sinon de par la Constitution, du moins en fait, par une évolution de nos mœurs sans doute irréversible, par des groupements syndicaux, eux aussi imprégnés de nos partisanats métropolitains, même quand ils ont quelque tendance, les uns comme les autres, et chacun d'eux dans le parti dont il porte le nom, à soumettre les errements de ce parti à leurs intérêts syndicaux, ou encore par les directions et les rédactions des quotidiens congolais parfois eux aussi inféodés à nos partis politiques belges, on peut dire qu'ils n'ignorent plus rien des problèmes qui se posent à l'homme d'aujourd'hui. Ils connaissent la Charte de l'O.N.U. de San-Francisco et la nouvelle Déclaration universelle des

droits de l'homme publiée et commentée par l'UNESCO, l'anticolonialisme des américains et des communistes soviétiques, les partis-pris d'*apartheid*, les ségrégations et autres petitesses de certains racismes, les réactions parfois quelque peu colorées de racisme de leurs frères de couleur, non tant des WRIGHT ou des Chester HYMES, des ALAN PATON ou des Peter ABRAHAM, ou même des CÉSAIRE et autres intellectuels haïtiens ou antillais, mais des Sénégalais, Dahoméens ou autres ressortissants de l'Union française. Ils sont au courant des appétits de participation au pouvoir, d'autonomie interne ou de complète indépendance nés de la Charte des Nations unies et de la Déclaration universelle des droits de l'homme déjà mentionnées, et favorisés ici par l'anticolonialisme américain, là par l'anticolonialisme soviétique. S'ils n'ont pas été représentés à Bandoeng où plus récemment au Caire, ils n'ignorent certainement pas ce qui s'y est dit, ce qui s'y est discuté, ce qui s'y est décidé. Leurs voyages d'études en Belgique, les séjours que certains d'entre eux ont pu faire et poursuivent dans nos Universités, leur ont ouvert les yeux sur bien des choses. Ils se sont sans doute intéressés au Congrès organisé en juillet 1953 par l'UNESCO à Ibadan (Nigéria), sous la conduite du chef du service des bibliothèques du *Musée de l'homme* de Paris, congrès où furent appréciées les réalisations de notre service congolais de l'information pour les natifs ; à la première Conférence interafricaine des Sciences de l'homme (Bukavu, août 1955) ; à la Semaine internationale d'études sur l'enseignement de la religion (Léopoldville, 22 août — 3 septembre 1955). Ils ont été représentés, plus ou moins officiellement ou plus ou moins ouvertement, en 1956, au Congrès des écrivains et artistes noirs organisé à Paris (19-22 septembre) par *Présence africaine* et à une Conférence internationale des étudiants ; en 1957 au Congrès de l'Enfance africaine de Yaoundé (Cameroun),

au Congrès international d'agriculture d'Abidjan (Côte d'Ivoire), au Congrès jociste (Jeunesses ouvrières catholiques) interafricain de Douala (Cameroun), au Rassemblement jociste de Rome, au Congrès international de l'apostolat laïc de Rome et au Jamboree scout organisé à Londres à l'occasion du centenaire de la naissance de BADEN-POWELL. A l'occasion de la proclamation de l'indépendance du Ghana, certains Congolais, gagnés au pan-négrisme africain de certains écrivains de l'école de M. Cheikh Anta DIOP (¹), ont adressé à M. Kwame NKRUMAH, un message d'hommage, dans le texte duquel ils se disent « les compatriotes non encore indépendants » du Président (*L'Afrique et le Monde*, Bruxelles, VIII<sup>e</sup> année, n° 14).

Il est incontestable que cette évolution rapide d'une partie importante des populations africaines du Congo belge et du Ruanda-Urundi, creusant et approfondissant sans cesse un dangereux fossé d'incompréhension entre ces évolués et leurs parentèles non détribalisées est de nature à poser bien des problèmes à ceux qui administrent

(¹) M. Cheikh-Anta DIOP semble bien être le maître à penser d'un bon nombre de jeunes écrivains africains de l'Union française, depuis la publication de son importante étude : *Nations noires et cultures* [4<sup>me</sup>] M. Cheikh-Anta DIOP, né à Djourbel, Sénégal, le 29 décembre 1932, est licencié en lettres. Il a fait une importante communication sur les apports et perspectives culturels de l'Afrique au 1<sup>er</sup> Congrès international des Écrivains et artistes noirs de Paris (Cf. Compte-rendu complet de ce Congrès, in : *Présence africaine*, n° spécial, portant les n° VIII, IX et X, 336-446). M. Cheikh-Anta DIOP avait également collaboré à un numéro spécial consacré en novembre 1948 par la *revue française de l'Association populaire des Amis des Musées (APAM)*, *Le Musée vivant*, au premier centenaire de l'abolition de l'esclavage et à l'évidence, cent ans après cette abolition, de la Culture nègre. Ce numéro spécial du *Musée vivant* avait été « établi », précise le sommaire, par Madeleine ROUSSEAU et Cheikh-Anta DIOP. Signalons, en passant, que ce numéro reproduisait en français un texte extrait des *Chants historiques des Bayeke*, recueillis, traduits en français et expliqués par M. Antoine MONONGO, petit-fils de MSTRU ; que l'U. A. A. L. d'Elisabethville vivement intéressée à l'œuvre de M. Antoine MONONGO, entretenait d'excellents rapports avec l'équipe du *Musée vivant* et avec celle de *Présence africaine*, et que *Jeune Afrique* a publié, notamment, des études de Madeleine ROUSSEAU sur la signification de l'art nègre (n° 8, décembre 1949, 5-8) et sur l'art et la philosophie des Océaniens (n° 15, 2<sup>me</sup> trimestre 1951, 33, 37) ainsi que plusieurs textes de M. L. Sédrar SENGHOR.

actuellement les uns et les autres en vue de leur bien commun. Mais ces problèmes ne sauraient nous retenir ici. Retenons uniquement que cette faille ou rupture entre les derniers représentants de l'art oral du verbe en communautés coutumières et nos jeunes écrivains risque de les jeter dans le sujet personnel, autobiographique, social et politique, avant qu'ils y soient bien préparés et de les empêcher de parachever eux-mêmes cet enregistrement qu'ils prétendent souhaiter de la littérature non écrite de leurs pères.

Mais passons. Il reste en effet à étudier l'influence de l'ambiance belgo-congolaise des dernières années sur un genre « littéraire » assez particulier et d'ailleurs assez mal étudié jusqu'en ces derniers temps du passé non écrit de nos indigènes.

Dès avant 1883 cependant, MM. GRENFELL et COMBER avaient cru découvrir chez les indigènes de l'Équateur « la preuve d'un certain art dramatique ». Mais COQUILHAT avait été tenté de croire que la « représentation » offerte aux deux missionnaires n'était que la reproduction d'une cérémonie rituelle, « superstitieuse » quelque. Les uns et l'autre avaient raison.

On a mal aperçu, dans l'étude de ce passé des africains, qu'ils se donnaient parfois, sinon la comédie, ni même la tragédie, du moins le temps de goûter, de l'oreille et des yeux, dans le décor naturel des places de leurs villages ou de clairières élués à cette fin en forêt des spectacles composés de paroles, de musique et de danse accordées. Des spectacles de l'espèce dont l'existence avait été signalée à l'auteur au lac Léopold II aux environs de 1921, ont fait l'objet plus récemment d'une étude approfondie de M<sup>me</sup> O. BOONE, du Musée royal de Tervuren<sup>(1)</sup>. Et il importe peu que l'art de ces

(1) Les observations faites et photographiquement enregistrées sur place par M<sup>me</sup> BOONE, ont fait l'objet d'un substantiel article de M. R. TONNOIR, commissaire de district honoraire au Congo belge où il administrait le district du lac

spectacles, comme la plupart des arts des Africains avant notre arrivée dans le Bassin du Congo, ne soit point de l'art pour l'art ou de l'art pour l'artiste, obéisse à des fins d'utilité clanique, religieuses, magiques, sociales ou politiques. Bien des cérémonies d'initiation aux droits et devoirs de la puberté, d'introduction dans une classe d'âge plus élevée d'un indigène sortant de la classe d'âge inférieure, de l'intronisation d'un chef de droit divin, de l'élévation parmi toutes les épouses de quelque Assuérus d'une Esther de sa couleur, d'une ordalie intéressant toute une communauté ou des funérailles d'un homme libre, sont à la fois rituel, pour d'aucuns, spectacle et délassement de nature esthétique pour d'autres, mais sans que l'art soit jamais en marge de la vie.

On a déjà fait allusion plus haut à l'intérêt porté aux dispositions de leurs ouailles pour les arts du spectacle, par certains missionnaires. Ces dispositions ne pouvaient qu'être encouragées, par d'autres initiatives de monteurs de marionnettes signalées dans une plaquette citée plus haut [42]. Elles devaient nécessairement l'être, chez les Africains vivant en milieu extra-coutumier, par le cinéma dès qu'il fut bien introduit dans nos centres, à l'intention des Blancs, sans doute, mais accessible à un certain nombre de Noirs, et plus encore, quand il fut utilisé à fins éducatives [64], [37]. Mais c'est probablement le besoin de plaisirs qui succède aux heures d'angoisse et de restrictions de quelques années de guerre et, en même temps, le développement pris, durant ces années, par les techniques de l'aviation et les autres techniques qui servent à rapprocher les uns des autres, les hommes, les peuples et les continents, qui ont poussé à la fois les artistes de chez nous à s'in-

Léopold II au temps où M<sup>me</sup> BOONE s'y trouvait, sous le titre : *Bobongo, ou l'art chorégraphique chez les Ekonda, Yembe et Tumba du Lac Léopold II* (Problèmes d'Afrique centrale, Bruxelles, 1953, 2).

téresser à une clientèle congolaise possible et les Belges en résidence au Congo à appeler à eux certains délassements jusqu'alors trop rares au Congo.

Au même temps où le Ministre belge des Colonies procurait à des conférenciers, virtuoses et artistes belges des « gratuités » de transport et autres menues « facilités », l'Union africaine des Arts et des Lettres s'offrait à servir d'agence là-bas à ces privilégiés. Nos provinces africaines reçurent fort bien ces messagers de l'Art et des Lettres belges. Et, bien peu après ces « isolés », ce furent des troupes d'acteurs ou d'artistes lyriques qui sollicitèrent et obtinrent de pouvoir aller présenter au public congolais pièces de théâtre et spectacles de music-hall. Il arriva que leurs représentations, qui eurent partout un indiscutable succès, fussent rendues plus ou moins accessibles aux Africains des grandes villes. Il arriva même que certaines troupes fissent appel à des figurants de couleur et que des Noirs dansassent sur musique de J.-B. LULLI, les ballets louis-quatorziens d'une comédie de MOLIÈRE..., Tant et si bien qu'en 1948, l'éminent académicien français Georges DUHAMEL put s'intéresser au spectacle donné par une troupe théâtrale indigène locale, donnant, à vrai dire, sous le titre : *Mfidi Mukulu*, une pièce tirée par M. P. DAVISTER, alors rédacteur au *Courrier d'Afrique*, de Léopoldville, d'un conte de M. Albert FRANÇOIS, pièce dans la représentation de laquelle M. Albert MONGITA jouait le rôle principal et M. Maurice KASONGO, celui de maître de ballet [67, mai 1948, p. 201].

Cet Albert MONGITA que l'on vient de nommer et qui s'était déjà distingué dans une peinture de chevalet sans rapports avec le passé folklorique des siens et comme speaker à la radio pour Congolais de Léopoldville, allait devenir un des principaux auteurs-comédiens de jeune théâtre africain du Congo.

En 1950, la *Voix du Congolais* avait ouvert à tous les

écrivains autochtones du Congo belge et du Ruanda-Urundi un concours dont le prix devait récompenser la meilleure pièce de théâtre écrite soit en français, soit en kikongo, en lingala, en tshiluba ou en kiswahili, en un ou plusieurs actes, à cinq personnages au plus et sur un sujet tiré de la vie indigène au Congo belge ou en Ruanda-Urundi. Le règlement de ce concours avait prévu cinq jurys, dont quatre chargés d'apprécier les pièces écrites en langues véhiculaires et l'un chargé d'apprécier les pièces écrites en français. Celui-ci comprenait M. le Procureur général GUEBELS (O. DE BOUVEIGNES en littérature), M. H. VAN HERREWEGHE (H. DRUM en littérature), M. A. SCOHY, M. N. BOUTET, M. A. FRANÇOIS et M. BISSOT. Ce dernier jury estima, en mars 1952, qu'aucune des pièces qui lui avaient été soumises ne pouvait être prise en considération. Le jury du concours en langue kikongo en fit autant. Quant au jury de Coquilhatville, il accorda un prix d'encouragement à M. Pascal MADUKU pour sa pièce en lingala : *Edongolobana*. Celui de Lulubourg accorda le prix *ex aequo* à M. Gilbert MBAYI, pour sa pièce en tshiluba : *Tshilembele watshimwena pale* et à M. Zébédée NKONGOLO, pour sa pièce également écrite en tshiluba : *Kashingu ka kuna nsanga*, et celui de Costermansville un prix d'encouragement à M. Dominique MEMBUNZHOUT pour sa pièce en kiswahili *Maangaiko zuhula* [67].

En 1954, le R. P. HULSTAERT, du Vicariat apostolique de Coquilhatville consacrait deux articles au théâtre des Mongo (*Annales du Sacré Cœur*, mars et juillet-août 1954) et la même année M. l'Abbé MALULA donnait un jeu marial (*Revue col. belge*, Brux., 1954, 214, 629), suivant en quelque mesure l'exemple donné au Ruanda, dès 1950, par un Père blanc, le R. P. WEYMEESCH qui avait, avec le concours d'acteurs et de choristes ruandais, réalisé à Astrida le jeu scénique de la Rédemption, où, malheureusement, peut-être, l'orchestration tenait à des

enregistrements dont celui du *Boléro* de RAVEL (*Zaire*: IV, 9, p. 1001).

En décembre 1956, l'auteur pouvait signaler, dans une chronique de *Zaire*, l'existence à Léopoldville de quatre troupes théâtrales de couleur, sans doute encouragées par les cercles dramatiques d'expression française, d'expression néerlandaise et même d'expression patoisante wallonne qui faisaient parfois appel à des figurants et à des « utilités » de couleur, mais sans doute aussi par le succès obtenu à Élisabethville à l'occasion des fêtes jubilaires de certaines sociétés industrielles du Katanga, d'un spectacle : *Changwe Yetu* monté par M. Maurice HUISMAN, directeur du Théâtre national, avec le concours de Basonge, de Bambudji, de Bena-Lulua du territoire de Demba, d'Asalampasu du territoire de Luisa, de Tshokwe du territoire de Sandoa, de Watutsi de Nyanza, de musiciens et danseurs professionnels du Territoire de Mwenza, de danseurs « royaux » de race Hutu, de tambourinaires originaires de l'Urundi, d'un aide-régisseur arabisé et d'une chorale dirigée par l'organiste katangais Joseph KIWELE. On devine que *Changwe Yetu* ne pouvait guère présenter d'homogénéité ni de parfaite authenticité du point de vue folklorique <sup>(1)</sup>.

Quoi qu'il en soit, on pouvait, en décembre 1957, constater qu'un théâtre désormais appliquée à n'être que du théâtre, s'était fait bonne place dans la vie extracoutumière des Congolais, le théâtre initiatique de la coutume, après quelques aventures courues sous conduite européenne à des fins éducatives, en arrivant au stade d'art pur et d'art gratuit qu'il occupe chez nous. Il jouit présentement de la faveur des Africains de tous les grands

(1) L'auteur a pu se documenter sur *Changwe Yetu*, par un rapport extrêmement complet sur le recrutement des artistes, le thème du spectacle, les répétitions, les représentations, une tournée qui les suivit et la dislocation de la troupe, présenté par M. M. HUISMAN, en l'illustrant d'un film en couleurs, à la Commission de protection des arts et métiers indigènes, le 19 décembre 1956.

centres. Un gouverneur de province bien inspiré a institué, à Élisabethville, un tournoi théâtral permanent, qui a mis en évidence le talent de plusieurs écrivains de théâtre katangais. D'autre part, certains entrepreneurs de spectacles se sont intéressés aux auteurs et acteurs du théâtre congolais d'aujourd'hui, pour les amener sur les tréteaux privilégiés de l'Exposition internationale et universelle de Bruxelles. Enfin, le bulletin mensuel d'information *Congo belge* d'octobre 1957 signale que le gouvernement du Congo belge a accordé un subside de 7 millions de francs belges à l'organisation de spectacles populaires à Léopoldville et à Élisabethville où d'immenses cités ouvrières sont dépourvues de salles de spectacle ou de lieu de réunions. On ne peut que se réjouir de ces faveurs récentes apportées par l'opinion et par le pouvoir à un art où déjà les jeunes écrivains et artistes africains se distinguent. On se bornera à les mettre en garde contre toute atteinte portée à la sincérité de leur inspiration ou à l'authenticité de leurs décors, de leurs costumes et de leurs modes d'expression essentiels.

épou le long de la voie de l'écriture, il a été possible d'identifier les œuvres littéraires émanant du littoral et de l'intérieur à l'origine de l'écriture africaine dans les deux langues.

## II. UN BILAN

### SOMMAIRE : Bref avertissement.

1. L'enregistrement par l'écrit de la littérature non écrite de leur passé clanique par les écrivains du Congo belge et du Ruanda-Urundi ;
2. Leurs accomplissements dans l'essai et dans le journalisme ;
3. Leur poésie ;
4. Leurs accomplissements dans les domaines du roman, de la nouvelle et du conte ;
5. Leur théâtre.

On a rappelé, dans la première partie de cet ouvrage, tout ce qui a pu et dû favoriser, dans l'État indépendant du Congo, du 1<sup>er</sup> juillet 1885 au 18 octobre 1908, au Congo belge, du 18 octobre 1908 au 31 décembre 1957, et au Ruanda-Urundi, de la mise à effet du traité de Saint-Germain-en-Laye à ce jour, le passage des habitants de ces territoires, par nous initiés à certaines méthodes de penser et de vivre et singulièrement à l'écriture, de leur littérature orale traditionnelle à une littérature écrite qu'il est sans doute trop tôt pour qualifier sans danger. On se propose à présent de présenter le bilan de cette littérature.

On ne distinguera pas les œuvres qui la représentent, en œuvres de langue africaine, œuvres de langues française, œuvres de langue néerlandaise et œuvres de langue européenne juridiquement étrangère en Belgique. Rares sont les ouvrages que les jeunes écrivains étudiés ici, aient écrits dans la langue du clan où ils sont nés, rares leurs ouvrages écrits en langue véhiculaire

qui vaillent d'être mis à l'honneur, et plus rares encore ceux qu'ils ont pu écrire en langue néerlandaise ou en langue étrangère. Seul, M. l'abbé KAGAME a usé de sa langue maternelle, le kinyarwanda, en artiste du verbe. La plupart des écrivains africains détribalisés préfèrent user du français plutôt que des langues véhiculaires depuis peu seulement en voie d'enrichissement lexicologique, grammatical, syntaxique de nature à les rendre assez expressives et assez représentatives d'une culture communautaire déterminée pour en devenir des langues littéraires<sup>(1)</sup>. Qui sait si les très rares textes

(1) C'est un journaliste africain du Congo, M. BOAKAMPIO qui écrit dans le périodique *Lokole* (1<sup>er</sup> avril 1957) :

« On entend parler couramment de quatre grandes langues véhiculaires du Congo : le kikongo, le tshiluba, le lingala et le kiswahili... Or il n'est rien de plus faux, au point de vue linguistique, que de mettre sur pied d'égalité lingala et kiswahili d'une part et kikongo et tshiluba, d'autre part. Le lingala est une langue mixte à base de lomangi, travaillée et fixée, artificielle... Le kiswahili est également une langue mixte... Le kikongo, le tshiluba, le lomongo, le kinyarwanda ne sont ni langues mixtes ni langues artificielles. (Elles) n'ont pas été travaillées, ni fixées dans des grammaires et des textes... Si l'on veut parler des grandes langues du Congo, on ne devrait pas confondre langues communes et langues mixtes, artificielles... Les langues communes : tshiluba, lomongo, kikongo kinyarwanda, ont une valeur culturelle, elles sont porteuses de la culture et des traditions d'un peuple déterminé. Les langues mixtes, artificielles, n'ont qu'un seul but : être un moyen de communication entre hommes de groupes linguistiques divers. Elles ne sont porteuses d'aucune culture, puisqu'elles n'appartiennent en propre à aucun peuple déterminé du Congo. Elles ne touchent l'âme de personne... Les observations qui précédent, n'enlèvent rien au mérite des Européens qui favorisent la publication d'ouvrages écrits en langues véhiculaires, nécessaires en certains milieux tribalement et linguistiquement hétérogènes : unités de la Force publique, communautés de travailleurs au service d'un même employeur en milieu extra-costumier, paroisses établies en semblables milieux, etc. Elles ne justifient pas non plus les assez grossières remarques faites par un lecteur congolais à un chroniqueur de la *Revue nouvelle* (Tournai, Casterman, XXV, 6, 653) à propos de linguistes européens qui prétendent, dit-il, connaître les langues africaines mieux que les Africains. « Il existe, ajoute le mécontent, de hauts instituts linguistiques à Londres et à Louvain pour fabriquer des langues africaines contre les Africains ». Il me faut bien dire ici que le correspondant de la *Revue nouvelle*, cette revue qui a si bien accueilli l'étude de M. P. MUSCHIETTE : *La littérature congolaise*, semble en vouloir principalement aux politiciens métropolitains qui ont tendance à fonder une Belgique d'Outremer artificielle en imposant le flamand comme seconde langue à des Congolais qui n'en ont peut-être que faire. Les lecteurs africains ne suivront pas ce mécontent dans la confusion où il s'enfonce, entre les linguistes de Londres ou de

néerlandais qu'on a pu découvrir signés de l'un ou l'autre de nos jeunes écrivains ne sont pas tous, uniquement, des traductions, comme le sont évidemment : *De Leeuw, de Aap, de Baobab en de Geitsels*, fable publiée par *Band*, en 1945, attribuée à M. A. R. BOLAMBA... mais, aussi, à feu M. QUIX, ou les textes sur la culture du palmier publiés par *Zaire* en février 1948, sous le seing de M. M. BAZA et MAVUNGU... et le contreseing d'un traducteur européen. Les mémoires publiés en espagnol par M. F. J. MOPILA<sup>(1)</sup> ont déjà été cités dans la première partie de cette étude.

Les œuvres paraissant devoir être retenues dans ce bilan, seront réparties en genres littéraires, comme il est de bon usage en histoire et critique des lettres. Pour chacun de ces genres, nous nous efforcerons de fournir une vue d'ensemble des œuvres qui le représentent assez valablement, de porter sur ces œuvres un jugement équitable, et de présenter ensuite au lecteur les auteurs de ces œuvres qui méritent présentation.

1. Il est un premier genre qui, sans être spécifiquement africain, devait nécessairement présenter dans le bassin du Congo et dans les anciens territoires de la Deutsch Ost-Afrika présentement confiés à la Belgique, une importance qu'il ne présente plus dans les pays depuis longtemps de langue écrite. Il comprend les ouvrages consacrés à l'enregistrement de légendes théogoniques, cosmogoniques, héroïques ou approchant déjà de l'historicité, de récits et de contes, de fables et de proverbes, de brocards, de devinettes, de harangues et de plaid, de textes à chanter, compris dans le trésor mnémotechniquement conservé des communautés africaines non-

Louvain et certains politiciens. Il reste qu'un problème des langues se pose à nos jeunes écrivains africains sous administration belge. Nous en examinerons sommairement les données dans la troisième et dernière partie de ce mémoire.

(1) Né à Lebu la nuit de Noël 1915 de père et de mère Zande.

détribalisées. L'on hésite quelque peu à faire de ces ouvrages un genre littéraire : ils exigent tant de science de ceux qui veulent les mener à bonne fin ! On se résout à les traiter en « genre » et à les introduire en « genre » dans le bilan de nos jeunes écrivains africains, pour ceci, tout d'abord, qu'il est des livres de sciences dont la forme délecte les plus exigeants des esthètes et ceux-là même pour qui, comme pour André BILLY, le genre de l'essai, en français, est celui qui requiert le plus de style. Ensuite, parce que on a le souvenir d'un texte où Paul VALÉRY assure que « longtemps, la voix humaine fut base et condition de la littérature », que c'est « la présence de la voix » qui « explique que la littérature première » et que « le jour où l'on sut lire des yeux sans épeler, sans entendre... la littérature en fut tout altérée ». Comment un sujet aussi « littéraire » que l'art oral du verbe dans les clans africains, ne relèverait-il pas de l'histoire littéraire et n'inspirerait-il pas aux savants qui en traitent, toutes les grâces qu'exige l'essai. On s'est aussi souvenu d'une admirable poétesse chilienne, Gabriela MISTRAL (Lucila GODOY ALCAYAGA), qui portait en son sang des sangs déjà mêlés chez ses progéniteurs et que, précisément, VALÉRY admirait pour une originalité tenant à son retour à l'originel, c'est-à-dire à la langue parlée qu'est l'espagnol des antipodes, devenu étranger à la langue des grammairiens, des académiciens et des puristes, tant il a été brassé, repêtri et soumis à des transfusions sanguines diverses [62]. Et l'on s'est dit que si nos jeunes écrivains africains voulaient retourner à leurs langues maternelles, elles-mêmes généralement quelque peu métissées, ne fût-ce que pour conférer leur saveur aux nôtres dont ils usent, si même leurs enregistrements n'avaient pas la rigueur qu'on attend des savants et n'étaient que des adaptations, leur place serait encore ici.

A vrai dire, les enregistrements de ces jeunes con-

frères, sauf, évidemment, ceux de M. l'Abbé KAGAME, et Thomas KAMANZI (1) ne valent pas ceux que nous devons à des linguistes et ethnographes de classe dont cités pour la plupart dans la première partie de cet ouvrage. C'est qu'ils sont desservis par leur éloignement physique et intellectuel de ces sources où nous voudrions les voir prendre un bain de jouvence. Ne sont-ils pas les centres extra-coutumiers ? N'y sont-ils même pas nés, et de parents déjà, sans doute, détribalisés ? Ils souhaitent cependant, à en croire ceux d'entre eux qu'on a pu rencontrer, s'initier à l'exemple de nos « enregistreurs » à toutes les disciplines qui leur faciliteraient un retour enrichissant leurs « immémoriaux ». La COPAMI, saisie de leur souhait, a récemment suggéré à l'autorité quelques mesures propres à leur faciliter ce retour.

Sont-ils, du moins, nombreux, nos jeunes écrivains, à poursuivre cet enregistrement ou ces adaptations ? L'on a relevé les noms d'une trentaine d'entre eux aux sommaires de la *Voix du Congolais* des sept dernières années, dont ceux d'A. R. BOLAMBA, d'A. M. MOBE, de Dieudonné MUTOMBO, de Maurice KASONGO et de J. A. GANDU, tous initiés déjà à quelques autres genres comme la nouvelle, l'essai, voire la poésie. Ajoutons à ces noms, celui d'Antoine MONONGO.

Mais, sans doute, faut-il signaler ici tout particulièrement certains conteurs d'une inspiration folklorique moins rigoureuse et moins « littérale », mais fidèles à l'esprit de leur culture ancestrale. On fait allusion des écrivains comme ceux dont on a signalé la collaboration à *Présence congolaise* au long de l'an dernier a déjà été signalé : à A. R. BOKWANGO, principalement.

Et sans doute faut-il également mentionner dans cet « article » de notre Bilan, nos jeunes confrères africains

(1) Assistant à l'IRSA, dont les Annales de Musée royal du Congo belge de Tervuren viennent de publier : *Proverbes du Rwanda* (un vol. de 8 pages, in-8°, dédié à M<sup>e</sup> Aloys BIGURUMWAMI).

qui sont les auteurs d'études consacrées à leur littérature clanique non écrite.

On aurait aimé trouver une étude de l'espèce signée d'A. R. BOLAMBA qui dut, dès avant 1940, à des mises en français de légendes ou de fables relevant de cette littérature non écrite, les premières distinctions qui lui furent accordées par les Amis de l'art indigène de Léopoldville. Mais, on le regrette un peu, le rédacteur en chef de la *Voix du Congolais* n'a guère mentionné, dans ses deux articles sur la poésie africaine et sur la poésie bantoue, parus dans sa revue en mai 1953 et en mars 1954, et dont *Jeune Afrique* a reproduit en partie le premier (*Jeune Afrique*, Élisabethville, VII<sup>e</sup> année, n° 20), que des poètes guyanais, martiniquais, sénégalais ou malgaches à qui M. L. Sédar SENGHOR a consacré sa belle *Anthologie de la nouvelle poésie nègre et malgache de langue française*, que M. J.-P. SARTRE a préfacée de son *Orphée noir* [3] le poète haïtien d'obédience surréaliste, hégelienne et communiste-repentante Aimé CÉSAIRE, et M. René MARAN.

C'est encore l'abbé ruandais A. KAGAME qui requiert le premier notre attention au titre d'historien de la littérature non écrite du Ruanda. Ne lui doit-on pas, dans ce domaine et indépendamment d'ouvrages en langue ruandaise mentionnés dans l'étude déjà citée de 1951 sur l'actualité littéraire au Ruanda des articles de l'importance de ceux-ci : *La poésie chrétienne en Afrique centrale* (Aucam, Louvain, 1946-47, 209-213) ; *La poésie du Ruanda* (*Revue nationale*, Brux., 21<sup>me</sup> année, n° 191, 1<sup>er</sup> juillet 1949, 203-210) ; *Bref aperçu sur la poésie dynastique du Ruanda* (Zaire, Brux., IV, 3, 243-270) ; *Les poètes et la famine au Ruanda* (*Jeune Afrique*, Élisabethville, n° 9, janv.-février 1950, 5-13) ; *La Voix de l'Afrique : un poème du Rwanda* (*Africa*, Londres, Vol. 17, n° 1, janv. 1947, 41-46) ; *Avec un troubadour au Ruanda* (Zaire, Bruxelles, 1949, 765-770) ; *Une ode*

guerrière du vieux Ruanda (*Lovania*, Élisabethville, 1951, n° 20) ; *Le christianisme dans la poésie du Ruanda* (*L'Ami*, Kabgaye, 6<sup>e</sup> ann. n° 67-68, juillet-août 1950, 137-140 et 159) ; *Les trois grands genres littéraires du Ruanda* (*Jeune Afrique*, Élisabethville, 6<sup>e</sup> année, n° 17, 1952, 19-29) ; *La poésie du Ruanda* (*Compte-rendu des travaux du Séminaire d'anthropologie sociale*, Astrida, I.R.S.A.C., 1952, 19-27), et son mémoire de 240 pages sur *La poésie dynastique au Rwanda* (I.R.C.B., Mémoires in-8<sup>o</sup>, XXII, 1, Brux., 1951), entre autres.

Moins circonscrite dans l'espace et par là même plus compréhensive, mais écrite par un jeune Africain détribalisé de naissance et pauvre en souvenirs claniques, l'étude sur la littérature congolaise que nous devons à M. Paul MUSCHIETE, candidat en pédagogie, étudiant en sciences politiques et président de l'Union eurafriqueaine des Étudiants de l'Université de Louvain, mérite d'être portée à l'actif de ce bilan, ne fût-ce qu'à raison du succès qu'elle a obtenu dans les cercles littéraires ou coloniaux belges comme les Jeunesses littéraires de Belgique et la Croix verte coloniale de Belgique à qui son auteur a pu la présenter sous forme de conférence, et auprès de revues comme la *Revue nouvelle* et la *Femme et le Congo* qui en ont publié l'essentiel, l'une et l'autre en 1957. On aurait tort de croire que le succès d'une œuvre n'a aucune importance en histoire littéraire, au temps où nous vivons. C'est M. François MAURIAC qui l'observait tout récemment (*Figaro littéraire*, Paris, 15 février 1958), l'écrivain d'aujourd'hui ne travaille plus pour plaisir, comme le faisait, si du moins on l'en croit, Jean RACINE, ni même pour éclairer, comme au temps de DIDEROT. Il travaille pour vivre « et le public », constate l'auteur du *Nœud de Vipères*, « l'entend fort bien ainsi, qui » admet que les gens dont c'est le métier, continuent « d'écrire et de publier même si le néant est la matière » de leur ouvrage, et sans autre raison que de publier

» et d'écrire, puisqu'ils en vivent ». Mais, ajoute MAURIAC, pour acquérir ce droit à l'écriture et à l'écriture rémunérée, il faut avoir écrit et publié d'abord avec le succès qui, seul, chevronne un écrivain. Souhaitons donc en la personne de M. P. MUSCHIETE, à tous nos confrères africains légitimement soucieux d'obtenir dans notre économie belgo-congolaise actuelle les mêmes avantages que conférait l'économie clanique de subsistance à leurs prédécesseurs des lettres non-écrites et qu'ils voient obtenir non loin d'eux par leurs confrères de l'Afrique française ; un succès qui chevronne, professionalise et nourrisse !

Et ce n'est pas qu'à nos yeux, le premier « essai » de M. P. MUSCHIETE soit à l'abri de tout reproche. Son analyse des caractères de l'art oral traditionnel ne manque certes pas de finesse. Il observe en effet qu'actuellement devenue anonyme, la production non écrite de cet art, ne l'a pas toujours été ; que l'on garde les noms de ses meilleurs producteurs et honore aujourd'hui ceux-là qui leur ressemblent. Il décèle de même fort bien le caractère discret, allusif, figuré, symboliste de cette production et précise assez utilement qu'elle est à la fois le fruit d'un enseignement et de qualités innées de spontanéité et d'improvisation. Mais on le suit moins facilement quand il affirme que la littérature congolaise est indivisible parce qu'elle est vie et qu'il est difficile de la répartir en genres rigoureusement distincts. Il répartit d'ailleurs lui-même cette production littéraire dont il traite, en contes, proverbes, littérature cyclique, (littérature héroïque très proche du roman), littérature historique souvent en brouille avec la vérité) et poésie lyrique. Quant au domaine du conte, il le divise en les contes simplement descriptifs de la vie animale, mais d'une vie animale qui pourrait être humaine, par le genre d'aventures auquel elle est mêlée et la psychologie humaine que lui prête le conteur ; contes qui décrivent les rapports de

l'homme noir avec les animaux dont chacun est toujours fidèle à son tempérament, à son caractère « moral », si l'on peut ainsi dire, et à son comportement définitivement arrêté et stylisé ; contes sur les rapports des êtres humains entre eux, et conçus de telle sorte qu'il s'en dégage une moralité, et contes, enfin, sur les rapports de l'homme avec ses morts qu'ils soient ombres apaisées ou spectres et revenants, Dieu ne jouant de rôle que dans la littérature historique ou généalogique des ancêtres, pour l'élaboration et la conservation de laquelle chaque grand chef ou chaque corps de notables à son historiographe. Notre auteur, dans cet exposé des genres littéraires du passé congolais, réduit la littérature

(<sup>1</sup>) L'auteur distingue les œuvres du passé littéraire des Noirs soumis à l'administration belge suivant le schéma suivant :

- A. Pièces brèves gnomoniques, sans accompagnement de musique ou de danse :
  - 1. Proverbes et dictions d'usage familier,
  - 2. Brocards du droit et de la jurisprudence,
  - 3. Devinettes et jeux (souvent éducatifs).
- B. Pièces relevant du lyrisme, toujours chantées, souvent accompagnées de musique instrumentale et de danse, mais parfois limitées à un cadre dans lequel on glisse de l'improvisation né de la circonstance :
  - 1. Romances sentimentales ;
  - 2. Pastorales (au Rwanda) formant une sorte de rituel ;
  - 3. Chants d'ahan ou de métier ;
  - 4. Thèmes à danser :
    - a) purement récréatifs, souvent simples prétextes,
    - b) d'ordre divinatoire, médical ou sorcier,
    - c) de nature rituelle : naissance (spécialement de jumeaux), initiations, mariages, funérailles,
    - d) de nature politique : odes aux héros, aux chefs, aux guerriers victorieux.
- C. Pièces à réciter :
  - 1. Contes, parfois très courts, parfois très développés, de portée mythique, éducative ou récréative, parfois scatologiques, mais rarement obscènes,
  - 2. Fables à personnages (animaux ou humains quelque peu confondus) et à portée morale (surtout utilitaire, s'entend), souvent développées en fabliau autour d'un personnage central. Il y entre parfois des chants accompagnés, mais non dansés.
  - 3. Légendes théogoniques, cosmogoniques, totémistes, animistes, héroïques et parfois, mais rarement on le conçoit, à peu près historique.
- D. Éloquence politique et judiciaire.

gnomonique aux proverbes dont quelque huit cents ont été, dit-il enregistrés dans le Bas-Congo, négligeant ainsi les brocards juridiques, les devinettes, et autres genres de littérature gnomonique observés ailleurs par nos ethnographes, linguistes et autres curieux européens. Quant à la poésie lyrique, M. P. MUSCHIETE n'y voit que des chansons : chansons de piroguiers, mélodies d'obsèques ou chansons folkloriques. Nous connaissons des classements mieux justifiés à la fois et plus exhaustifs du genre. A tout prendre, nous semble-t-il, notre jeune essayiste — c'est ainsi qu'il appelle un confrère — nous parle un peu « au hasard du souvenir », comme il choisit, dit-il, les textes qu'il nous cite. Et sans doute ne perdrait-il rien à méditer les classements effectués dans le cours des deux derniers lustres par MM. O. DE BOUVEIGNES [28] [29] [30] A. VERBEKEN [66] H. DRUM [35] P. E. JOSET [44] et l'auteur même de ce mémoire [39].

D'autre part, dans une seconde partie de son étude, M. P. MUSCHIETE se demande dans quelle mesure la jeunesse congolaise pourra intégrer harmonieusement ses traditions dans la culture que lui apporte l'Occident. Il observe à ce propos que les tribus africaines comprises dans les frontières qui délimitent le Congo belge sont diverses et n'appartiennent pas à la même ethnie ; que cependant dans cette société si éparse un seul dualisme s'est fait remarquer : celui qui oppose les Africains aux Européens, et que c'est d'un dualisme semblable qu'est née la « *négritude* » des écrivains africains français (1). Et notre auteur de citer du Léon DAMAS et de l'Aimé CÉSAIRE sans, pour autant, douter de la possibilité de confondre des cultures qu'affrontent leurs ignorances dans une symbiose humaine où la franchise introduirait l'amour. M. P. MUSCHIETE estime que l'abbé KAGAME,

(1) Remarquons ici que pour nombre d'écrivains africains français la *négritude* a été proposée par J.-P. SARTRE à titre de « moment » d'un développement dialectique hégelien.

A. R. BOLAMBA, et P. LOMAMI-TSHIBAMBA se sont engagés dans la bonne voie. Les espoirs de M. P. MUSCHIETE s'accordent certainement avec ceux de beaucoup de ses confrères européens. Et comme on lui sait gré d'admettre qu'il est une autre Europe que l'Europe qu'il appelle « d'importation », faite d'impératifs administratifs, d'élegances chatoyantes, de ciment, de briques, d'acier et d'argent !

Mais, comment ne pas lui faire observer que cette Europe-là, celle de la technique et de l'industrialisation, est justement la seule où veuillent s'intégrer ou dont veuillent accepter certaines directions plusieurs des écrivains français qu'il cite et qu'il admire, entraînés, semble-t-il, à répondre à un complexe de supériorité de l'Europe de l'esprit, complexe dont les maladresses les humilient, par un complexe de négritude révoltée et de racisme défensif.

2. Mais la production littéraire des Africains du Congo et du Ruanda-Urundi comprend actuellement d'autres « essais » que ceux que l'on vient d'étudier et qui tiennent à la science de leurs langages et à l'histoire de leurs lettres. Elle comprend des essais qui touchent à l'ontologie, à la psychologie, à la politique, à la sociologie, à l'histoire et à d'autres secteurs de la Science de l'homme. Elle comprend aussi ce que on appellera des « essais-miniatures », articles de revue portant en soi le germe de certains développements, notamment, et articles de journaux porteurs des mêmes germes malgré leurs intentions de servir l'éphémère (1).

(1) M. André BILLY, [25] assimile bien CLÉMENCEAU, MIRBEAU, JOUVENEL et LA FOUCARDIÈRE à des polémistes de l'essai comme BLOY, TAILHADE et Léon DAUDET. Et M. Gustave CHARLIER [32], ne range-t-il pas parmi nos essayistes belges : DUMONT-WILDE, Jules DESTRÉE, Louis PIÉRARD reporter, et les représentants « illustres », de notre journalisme lettré : les HAULLEVILLE, les HYMANS, les VERSPEYREN, les Jean D'ARDENNE, les NEURAY et, plus près de nous, les Charles D'YDEWALLE et les Désiré DENUIT, qui, l'un et l'autre, ont touché au sujet congolais ?

A vrai dire, des ouvrages relevant de l'essai avaient-ils été présentés à des suffrages européens à l'époque où furent couronnés les romans de P. LOMAMI TSHIBAMBA et de J. Savério NAIGIZIKI, et notamment un *Essai sur la vie et les mœurs des Mongo* de M. A. R. BOLAMBA, un *Boula Matari au Congo* de M. Émile DISENGEMOKA et des *Lectures à l'usage des écoliers* de M. Gratien NKOLA DONGALA, mais le jury bruxellois de 1948 avait estimé que personne, parmi ces concurrents, n'avait encore ni la culture générale que l'essai, fait de rapprochements, de parallèles, de contrastes et de raffinements, exige pour être original, ni l'assurance stylistique qu'il n'exige pas moins pour être littéraire.

C'est cependant assez peu de temps après l'attribution du prix de la Foire congolaise du Heysel à *Ngando* que M. A. R. BOLAMBA, dont on rappelle ici qu'il est né aux environs de 1909, à Boma, d'un milicien mongo, fit ses études chez les Frères de la doctrine chrétienne, fut attaché au FOREAMI, puis à *Brousse* qui publia ses ouvrages inspirés du folklore kongo ou mongo : *Moni Mambu* et *Les Aventures de Ngoy*, publia aux Éditions de l'*Essor du Congo*, à Élisabethville, un volume de 176 pages in-16 sur *Les problèmes de l'évolution de la femme noire*, qui fut préfacé par le sénateur et ancien ministre des Colonies Robert GODDING. Ce préfacier, expert en matière congolaise, souhaitait en conclusion de son texte que l'ouvrage de BOLAMBA amenât les jeunes Congolais à faire l'effort nécessaire à leur entrée dans une vie meilleure ; « non pas une vie entourée de plus de » jouissances matérielles, mais une vie empreinte de » plus de spiritualité, de culture et de bonté ». Après une introduction signalant que la politique d'instruction et d'éducation des Africains de notre Administration avait oublié d'assurer une promotion concordante et synchronisée aux deux sexes des « jeunesse congolaises », et souhaitant que la femme noire ainsi arriérée à certains

points de vue par rapport aux hommes noirs en voie d'évolution, puisse rattraper ce retard au plus tôt par les bons soins de cette Administration, notre auteur expose en six chapitres la nécessité où sont les futurs époux de réfléchir avant de s'engager dans les liens du mariage, parce qu'en toute chose, il faut considérer la fin»; le caractère sérieux de cette institution du mariage, à propos de quoi une épigraphe nous rappelle un texte de *l'Imitation* dans la traduction de LAMENNAIS, les conditions auxquelles sont soumises l'harmonie et la paix dans un ménage et dont la principale, insinue un texte de Félix ÉBOUÉ rappelé par l'auteur, tient à ce que la femme ne soit point désœuvrée; quelques règles pratiques et favorables à la bonne entente entre époux à observer dans *l'au-jour-le-jour* de la communauté conjugale, règles dont l'énoncé sans nuances inutiles suffit à faire apprécier le bon sens et l'esprit d'observation de celui qui les énonce; quelques développements sur le thème : famille et moralité, et quelques aperçus dont le conformisme est loin de nous déplaire, sur l'instruction et l'éducation des enfants.

En 1952, M. l'Abbé Alexis KAGAME, dont nous rappellerons ici qu'il est né à Kiyanza (Buriza) le 15 mai 1912, fit ses études à l'école primaire officielle de Ruhengeri, au petit séminaire de Kabgayi, puis au grand séminaire unique du Rwanda et fut ordonné prêtre en 1941, et dont nous avons déjà mentionné plus haut les travaux d'intérêt surtout philologique, publiait dans la collection des mémoires in-8° de l'I.R.C.B., un *Code des institutions politiques du Rwanda précolonial*, œuvre de grand mérite, mais dont la présentation répond davantage et à bon escient d'ailleurs, à ce que l'on attend d'un traité ou d'un manuel, qu'à ce que l'on attend, en littérature, d'un essai. Il en est à peu près de même d'un autre mémoire de notre premier académicien de couleur, publié en 1954, dans la même collection désormais patronnée

par l'Académie royale des Sciences coloniales, et consacré aux *Organisations socio-familiales de l'ancien Rwanda*. Et, si l'on s'attache à la présentation typographique à intentions et effets didactiques compréhensibles, on estimera qu'il en est de même encore de son mémoire de 448 pages sur *La philosophie bantu-rwandaise de l'Être* [83] où cependant un lettré ne saurait ne point prendre plaisir à certaine imitation par notre abbé ruandais de la mœutique socratique que nous a fait connaître et admirer Platon. Ce mémoire fut d'ailleurs présenté comme thèse de doctorat en philosophie à l'Université grégorienne de Rome, du moins dans une de ses parties, publiée dès 1955 par l'Académie précitée sous le même titre que le mémoire de 1956, mais avec le sous-titre : *extraits*.

En dehors de l'essai de M. BOLAMBA ou de ceux de M. KAGAME dont il vient d'être question et de leurs essais d'enregistrement du folklore ou d'histoire de l'art oral clanique dont il fut question précédemment, on ne trouve plus guère à inscrire ici à l'actif du bilan qu'une sorte de reportage collectif : *Nous nous y sommes sentis chez nous* [89] établi sous la conduite de M. BOLAMBA, à l'aide des notes de voyage de 15 notables congolais qui visitèrent la Belgique en 1953 : six Africains investis de pouvoirs politiques et administratifs, dont le Mwata Yamvo des Lunda, un grand chef des Bashi et M. Henri BONGOLO, chef de la Cité de Léopoldville, trois commis, trois artisans qualifiés, le professeur, organiste et compositeur M. J. KIWELE et deux journalistes, M. Bonaventure MAKONGA de l'hebdomadaire pour indigènes *l'Étoile-Nyota* d'Elisabethville et M. BOLAMBA lui-même ; une plaquette, sorte de tirage à part d'articles parus dans *la Voix du Congolais*, intitulée : *Essai de psychologie du primitif* [8], et due à M. Jean-François IYEKY, né à Wafania-sur-Luilaka (prov. de l'Équateur), en 1921 et qui, ses études primaires faites

à Coquilhatville, ses études normales faites à Banania et des cours d'humanités modernes suivis chez les Frères de la doctrine chrétienne de Tumba (Bas-Congo), entra dans l'enseignement où il professa quelque huit années, pour passer ensuite dans les services gouvernementaux, puis dans ceux de l'OTRACO, où il est présentement attaché au secrétariat de la Direction générale <sup>(1)</sup>, et, enfin, une plaquette éditée par *Actualités africaines*, de Léopoldville : *Congo pays de deux évolués* [84], due à la plume de M. Thomas KANZA, originaire du Territoire de Manianga (Bas-Congo), licencié en Sciences pédagogiques de l'Université de Louvain et frère de M. Philippe KANZA à qui l'administration d'*Actualités africaines* avait confié la rédaction de cette publication dont le rédacteur assure, dans son introduction au texte de son frère, qu'elle n'a d'autre objectif que la politique de collaboration et de coexistence entre Belges et Congolais dans l'amour et la paix des deux peuples. M. Thomas KANZA, son titre l'indique clairement, considère que cette politique ne pourrait aboutir à l'heureuse symbiose qu'il souhaite, qu'à la condition que Blancs et Noirs également « évolués » permettent la survie dans le Congo de demain d'un climat interracial nécessaire à la vie harmonieuse et sans heurts des deux peuples intéressés à cette réussite. L'essai de Thomas KANZA est remarquable par l'idéalisme et le réalisme accordés à souhait, la connaissance des susceptibilités de certains de ses frères de couleur et de la maladresse, faite de vanité, de certains Européens, et surtout par son courage à souhaiter le mieux. L'on goûte fraternellement la fierté juvénile dont fait preuve l'auteur d'avoir collaboré à un journal d'étudiants auquel on a collaboré il y a

<sup>(1)</sup> Une feuille de garde de l'ouvrage de M. J.-F. IVEKY nous apprend que l'auteur vient d'achever un recueil de poèmes, et prépare une étude ethnographique sur les phénomènes de possession connus sous le nom de *djébola* et qu'il intitulera *Le diable m'a dit...*

cinquante ans. Mais il me pardonnera de lui rappeler ici le conseil de BOILEAU :

Vingt fois sur le métier remettez votre ouvrage ;  
Polissez-le sans cesse et le repolissez...

conseil avec lequel s'accorde celui que donnait André GIDE à de jeunes poètes français :

« Contentez-vous moins aisément. Étudiez les divers états de Mallarmé, de Baudelaire : vous verrez que leurs plus beaux poèmes sont aussi les plus travaillés ». (*Interviews imaginaires*, Paris, Gallimard, p. 151).

Et dans une préface qu'il a donnée au premier de ces deux essais, M. André SCOHY a parfaitement précisé tout ce qu'il peut nous apprendre sur ce Noir qui « garde » toujours en lui quelque chose de sacré et d'intime,... « un mobile indéfinissable qui, le jour de l'épreuve venu, le retourne vers sa coutume millénaire ».

Mentionnons encore, avant de jeter un regard sur l'essai-miniature, l'article, chez les journalistes africains d'Afrique belge, certain manifeste de juillet-août 1956, répandu par les responsables de *Conscience africaine*, publication mensuelle paraissant à Léopoldville sous autorisation légale du 11 février 1953 et dont le rédacteur en chef est M. Joseph ILEO, et deux contributions de M. l'Abbé Vincent MULAGO à un ouvrage publié dans la Collection *Rencontres*, avec une préface de l'Archevêque de Dakar, délégué apostolique de l'Afrique noire française [73]. Nous aurons à revenir sur ces textes dans la troisième partie de ce travail.

On a exposé assez clairement et en toute objectivité ce que l'entrée de jeunes lettrés noirs d'Afrique belge dans le journalisme avait pu avoir d'un peu aventureux, à raison d'une préparation professionnelle et déontologique insuffisante et insuffisamment combattue

par une unanimité locale de bons exemples à suivre. On ne reviendra pas sur ces récents mécomptes éprouvés par les KANDE, les Philippe KANZA, les EKATOU, et d'autres. Ce n'est vraiment là que de la petite, de la très petite histoire.

Bornons-nous donc à constater que les jeunes lettrés noirs de l'Afrique belge sont actuellement légion, diversement doués, diversement inspirés, généralement bien accueillis dans la presse pour Blancs comme dans celle pour Noirs, déjà désireux d'avoir leur presse à eux. Soulignons, sur ce dernier point, que dès 1948 un groupe de Congolais de Léopoldville avait créé un mensuel : *Le Congo pratique*, financé et géré par une association d'autochtones, qui devait changer de présentation et de rédaction en 1953, année au début de laquelle un M. Jean KOKA en assuma la rédaction. En novembre 1956, M. J. M. BOMBOKO, un étudiant mongo de l'Université libre de Bruxelles qui avait « fait » du journalisme à Coquilhatville, donnait à la *Voix du Congolais* un article intitulé : *Le « lokole » ne suffit plus* [23], sur la nécessité de substituer peu à peu à la presse éducatrice de l'opinion congolaise éditée soit par le Gouvernement, soit par les missions, soit par des sociétés industrielles et commerciales, « une presse qui soit tout à fait le porte-parole » de l'opinion indigène » et capable d'atteindre toutes les couches de la population. Il faut bien observer ici que M. BOMBOKO semble voir le premier organe de l'espèce dans une petite feuille stencillée créée à Gandadjika (Kasai), création déjà suivie au moment où notre auteur écrit, de celle de quelque seize feuilles de l'espèce, dont les frais de premier établissement ont été assumés par les Caisses des circonscriptions indigènes intéressées, le texte rédigé en entier par des Congolais, que les chefs de territoires se bornent à guider et à conseiller. On doute un peu que de telles feuilles ne soient pas accusées de « chosisme » et de soumission au « paternalisme » du

Blanc par nos censeurs de *Présence africaine*, comme sans doute aussi la *Voix du Congolais* et les *Lettres congolaises*, *Présence congolaise*, et *Actualités congolaises* et toutes autres publications de l'espèce. Il est vrai que n'y eût peut-être pas même échappé ce *Congo*, premier hebdomadaire congolais appartenant aux Africains, dont le 1<sup>er</sup> numéro sorti de presse le 30 mars 1957 contenait un article de M. Thomas KANZA du même esprit que son essai : *Congo, pays de deux évolués*, et qui devait se voir retirer l'autorisation administrative de paraître à la suite des incidents que l'on sait.

On a déjà lu dans les pages qui précédent et même dans la 1<sup>re</sup> partie de ce travail les noms de quelques-uns de nos journalistes de couleur. Signalons que la *Bibliographie courante* que publie mensuellement *Zaire* depuis janvier 1950, a cru pouvoir et devoir signaler à ses lecteurs en trois ans de temps (1950-1952) quelque soixante-dix articles de journalistes congolais parus au Congo, sur des sujets intéressant l'ethnographie, l'évolution du droit coutumier spécialement en matière matrimoniale, la vie politique dans les centres extra-coutumiers, l'agriculture, la pisciculture, certaines localités, certaines manifestations culturelles et certains personnages à l'ordre du jour de l'actualité. De ces articles ainsi distingués par des lecteurs particulièrement qualifiés pour le faire, une quinzaine porte la signature d'A. R. BOLAMBA ; sept, la signature d'Antoine OMARI ; six, la signature d'A. M. MOBE ; quatre, la signature de Daniel KANZA ; trois, celle de Patrice NIMY, et deux, celles de Dieudonné MUTOMBO, Eugène NGANDU, Léon NTUMBA ou A. S. TSHIMANGA. En 1956, la même publication nous donne les indications suivantes : une trentaine d'articles méritant l'attention des lecteurs européens, traitant de politique, d'ethnographie, de littérature, de musique et de sujets divers M. Michel COLIN qui se prépare à assurer la publication de l'éditorial mensuel au départ de M.

BOLAMBA pour le Cabinet du Ministre M. BUISSERET auquel il sera attaché durant quelques mois, y figure évidemment. Et nous trouvons, parmi les noms d'auteurs d'articles signalés, des noms de nouveaux venus, dont il nous semble qu'il y a lieu de retenir ceux de Bonaventure MAKONGA MWANAUTE, de *Lettres congolaises*, de F. J. IYERKY, de V. NENDAKA et de J. G. KALONDA, entre autres.

Et voici encore une autre indication de l'intérêt que portent au jeune journalisme africain sous contrôle de la Belgique, ceux-là qui le contrôlent : celle qui nous est donnée par le nombre des extraits d'articles publiés par des Jeune-Congo que signale à ses lecteurs le *Bulletin de Presse* du Service d'information de l'Office de l'Information et des Relations publiques du Ministère du Congo et qu'a repris de ce *Bulletin de presse* l'importante revue *Belgique d'Outremer*, dont le directeur, M. F. VAN DER LINDEN, et le rédacteur en chef, M. José GERS, sont l'un et l'autre des écrivains et des journalistes chevronnés. On relève, dans les échos de cette revue les noms de Bonaventure MAKONGA, E. NZEZA-NLANDU, directeur du journal *Nkongo dia Ngunda*, Justin BOMBOKO, alors rédacteur en chef de l'hebdomadaire *Bandaka*, Philippe KANZA, Anic et KASHAMURA, M. MALUMBI, M. OLONGO, BOLELA, A. NUKENDI, J. LOBEYA, l'Abbé G. KAJINGA, E. KIMBA, L. ILUFA, J.-Damien MABITA, J.-B. MOBUTU, J. BRUNO, Marcel COLIN, P. MBAYA, A. LOKULA, Claude MAFEMA et J. BONGALE. Et l'on sait évidemment bien qu'un article intéressant peut fort bien être un « papier » mal écrit. On ne prends aucunement pour une anthologie l'ensemble des articles honorés des deux choix qui viennent d'être évoqués. Qu'il soit permis d'y voir un « jardin des promesses » et de se souvenir qu'il y a cinquante ans les notables des clans de nos jeunes « essayistes », voyaient dans la *moukande* un sortilège du Blanc.

*La Voix du Congolais* qu'avaient sans doute un peu ému les critiques émises par M. J. HOWLETT dans un texte de *Présence africaine* que mon lecteur connaît, vient de publier avec une satisfaction évidente, en tête de son numéro de Noël 1957, un message de M. Jules ROMAINS, membre de l'Académie française, déjà paru, dans *l'Aurore de Paris* sous le titre : *Une voix bien sympathique* [91, pp. 991-993]. Voici pourachever ce chapitre, le texte du message de l'auteur des *Hommes de Bonne Volonté* :

« Dans un monde comme le nôtre d'aujourd'hui, où les forces de la déraison, du fanatisme, de la haine, ne cessent de se déployer ; où toutes sortes de délires depuis le délire politique jusqu'au délire technique reçoivent des encouragements et recrutent des adeptes par millions, il est très important que des sources de sagesse, de modération, de bienveillance persistent à jaillir çà et là. *La Voix du Congolais* est une de ces sources. J'en ai lu avec attention plusieurs des numéros récemment parus. J'y ai trouvé des appels émouvants et motivés à la compréhension des uns par les autres. Même les critiques et les plaintes y gardaient un ton mesuré. Heureux le peuple du Congo s'il se laisse baigner par cette atmosphère et y reconnaît ses vœux profonds ! Et honneur à l'élite noire de ce pays pour la part qu'elle prend à la création et à la diffusion de cette atmosphère ».

3. Passons au Bois sacré. Il est moins fréquenté que le « Jardin des Promesses » où l'on s'est quelque peu attardé.

Mais voici déjà, qui s'avance, en soutane noire à col romain, un breviaire à la main dont il rêve peut-être une édition autorisée en kinyarwanda, l'abbé Alexis A. KAGAME, qui aurait dû être mentionné au chapitre des journalistes, qu'il en fut, lui aussi, au temps qu'il était le rédacteur en chef, à Kabgayi, du périodique en langue indigène *Kinyamateka*, ou qu'il collaborait à *la Voix du Congolais*, vers 1946.

C'est aussi en langue africaine que chante le poète KAGAME, originellement du moins, puisqu'il lui arrive

de se traduire, mais d'une traduction aussi fidèle que possible aux caractères propres, on allait écrire : raciaux, de la poésie kinyarwandaise traditionnelle.

On lui doit *Umwaduko Wabazungu muli Afrika*, à la gloire du roi Léopold II et du cardinal Lavigerie (1947) ; un poème d'inspiration gastronomique et satirique à la fois sur le porc : *Indiohesha-Barayi* (1949) ; *Isoko y'Ama-jambere*, épopee de la « plantation » de l'Église dans le terrain ruandais (1949) et cette épopee dont le sujet, plus vaste que les sujets dont se sont inspirés le DANTE, MILTON, VONDEL et KLOPSTOCK, embrasse, si l'on peut ainsi parler, toute l'histoire hors du temps à la fois et dans le temps, de Dieu, des anges et des hommes, divisée en veillées à la façon des pastorales du classicisme oral kinyarwandaïs, chaque veillée étant elle-même divisée en chants, épopee dont plusieurs veillées sont achevées et dont les deux premières ont été traduites en français par leur auteur et publiées, la première, sous le titre : *La divine Pastorale* [81], la seconde, sous le titre : *La naissance de l'Univers* [82].

Et observons ici que l'Abbé KAGAME n'est pas seul, en pays ruandais, à mettre sa langue maternelle, l'un ou l'autre des genres de la poésie traditionnelle du pays et un indiscutable entrain, au service de sujets d'inspiration européenne ou européo-ruandaise. C'est ainsi que M. Joseph BIZURU a chanté à la Cour du Mwami MUTARA III, en octobre 1946, en s'accompagnant de l'instrument monocorde *umunahî*, une œuvre ni dynastique, ni pastorale, ni guerrière, relevant, nous assure M. KAGAME, d'un genre secondaire de la poésie ruandaise, le comique, mais d'un comique intimement lié à la langue qui l'exprime et par là même extrêmement difficile à rendre en traduction. A. KAGAME s'est cependant essayé à traduire cette œuvre dont l'auteur confronte avec quelque ironie le gouvernement belge du Ruanda-

Urundi (*Mburamatare*) et le gouvernement anglais (*Kavumenti*) de l'Uganda et du Kenya, pour amener, en fin de récital, une ode aux notabilités qui l'ont écouté, et singulièrement à son hôte princier, le Mwami MUTARA (1).

Dans ce domaine de la poésie, les jeunes écrivains proprement congolais, dont aucun, que l'on sache, parmi les vivants (2) ne s'exprime ni ne publie en langue africaine (3), sont aussi moins féconds que leurs émules ruandais. Et l'on n'a guère à mentionner ici qu'A. R. BOLAMBA, qui est à peine moins polygraphe que M. KAGAME, Augustin NGONGO dont un poème est reproduit dans la première partie de ce travail, et, à titre de *coming man*, peut-être M. J. F. IYEKY.

L'auteur a consacré quelques pages en 1949, dans son *Entrée de nos pupilles africaines dans nos lettres de langue française*, à laquelle il s'est déjà reporté plusieurs fois, quelques pages à M. A. R. BOLAMBA, poète. Ce, à propos de son recueil de poèmes modestement intitulé par lui : *Premiers essais* [71], préfacé avec ce que l'auteur a appelé « une confraternité lyrique » par M. O. DE BOUVEIGNES,

(1) Du poème de BIZURU, citons ici une strophe d'inspiration particulièrement ruandaise :

Plus que toi, je possède les vaches à longues cornes  
Qui rehaussent les solennités royales,  
Et dont l'habitat est le Bâgânzâ :  
Elles sont *Mburamatare* !

(2) L'Abbé Stefano KAOZE, premier prêtre noir du Congo Belge et collaborateur occasionnel de la *Revue congolaise* et de *Congo* avait écrit en 1921, les paroles d'un Chant en l'honneur des Martyrs de l'Uganda dont Georges GOYAU de l'Académie française, a écrit l'histoire, sur une mélodie de piroguiers du Lac Tanganyika. Cette œuvre a été arrangée en morceau de concert par l'organiste et compositeur katangais J. KIWILE, à qui l'on doit également la musique écrite sur thèmes folkloriques des *Chants de Bwana Kasaya* et des *Chants du Cuivre*, qu'interpréterent et « enregistrent » phonographiquement, il y a quelque dix ans, les Chanteurs à la croix de cuivre d'Elisabethville [45].

(3) On ne vise évidemment pas ici les écrivains qui se bornent à mettre par écrit les œuvres par eux recueillies auprès des anciens des clans qui en ont conservé le souvenir, de l'art oral traditionnel : les MONONGO et autres sauveurs de cet art en péril d'oubli, dont le mérite est d'ailleurs incontestable.

et critiqué avec enthousiasme par M. G.-D. PÉRIER et avec pénétration par M. J. ESSER. Et il citait, dans le texte de cette communication faite à l'I.R.C.B., deux poèmes de BOLAMBA, l'un d'inspiration bantoue incontestable, l'autre d'inspiration plus personnelle et plus intimiste, quelques vers de deux autres poèmes, où le poète, déjà, renonçait à la rime. Il reprochait, tout en reconnaissant que ce n'est pas tout à fait la faute de nos *Jeune Congo*, s'ils sont entrés dans nos lettres françaises avant d'être nantis des techniques adéquates à l'expression parfaite de leur sensibilité et de leurs émotions en présence de la Beauté<sup>(1)</sup>, il reprochait à l'auteur des *Premiers Essais* une connaissance encore insuffisante de la langue et des règles du langage poétique, une résignation trop aisée à l'usage des licences et des modernités, et même une facilité d'assimilation et d'imitation compromettante pour l'originalité et la sincérité dans le choix du sujet et dans son développement. Il insinuait aussi que la polygraphie et surtout la polygraphie toujours un peu pressée du journaliste conviennent généralement assez peu aux poètes. Il évoquait à ce propos l'aventure de Max WALLER, qui sacrifia l'avenir de son lyrisme personnel à la prospérité de la *Jeune Belgique* et au succès de ses amis. Et il aurait sans doute pu évoquer aussi l'infériorité des œuvres poétiques d'un Louis VEUILLOT ou d'un Charles MAURRAS, par rapport à leurs autres accomplissements. Il tenait surtout, en critiquant assez sévèrement les *Premiers essais*, à éviter de rendre à leur auteur le très mauvais service que l'on rend au talent en louant sans mesure ses premières promesses.

<sup>(1)</sup> On sait assez que l'auteur n'entend pas rejeter sur d'autres la faute dont il lave ici les jeunes écrivains africains du Congo et du Ruanda-Urundi. Il s'est expliqué dans la première partie de ce travail sur les intentions qui ont présidé à la politique d'instruction et d'éducation des Africains de l'État indépendant et de la Belgique coloniale, et sur les réussites de cette politique.

L'on est présentement en possession d'un second recueil de poèmes de M. A. R. BOLAMBA : *Esanzo*, chants pour mon pays, préfacé par M. Léopold Sédar SENGHOR, et paru sous la firme de *Présence africaine* [70]. *Les Premiers essais*, tenaient en 480 vers, répartis en poèmes eux-mêmes répartis en *Souvenirs*, *Émois* et *Rêveries*. *Esanzo* comprend 550 vers, à un près, et l'approximation n'a aucune importance, le recueil comprenant quelques vers d'un seul mot, et même quelques vers d'une seule lettre, si bien entendu le vers français n'est plus qu'une modalité typographique de présentation d'une image, d'une idée, d'un sentiment, voire d'un souffle ou d'un cri. Sans prendre à la lettre les affirmations du préfacier sénégalais d'*Esanzo*, suivant qui M. BOLAMBA n'a pas lu, mais écouté, des nuits durant, tams-tams et « lokolés », a pu ainsi penser nègre en français, n'a pas été amené, mais s'est amené dans les lettres françaises, avec ses idées-forces, ses rythmes, ses images, portant en lui tous les grands thèmes de la négritude, restant nègre et bantou et, par là, sans idées, s'exprimant en images, avec une syntaxe de la juxtaposition qui pulvérise la syntaxe elle-même et, le plus souvent, par la simple nomination, pourvu qu'elle soit rythmée, des choses, nous reconnaîtrons qu'*Esanzo* est d'inspiration infiniment et plus continûment bantoue que les *Premiers essais*. L'on reconnaîtra aussi facilement, avec M. L. Sédar SENGHOR, que c'était peut-être une gageure, pour notre poète mongo, en qui son préfacier voit un « paysan » nègre, d'écrire en cette langue de gentillesse et d'honnêteté qu'est la langue française et qu'il est des gaucheries dans l'usage qu'il en fait. Et sans doute nous faut-il faire confiance encore à M. L. Sédar SENGHOR, quand il nous apprend que les deux poèmes mongo qui figurent, avec traduction, dans *Esanzo*, y ont été « transcrits » par le poète, ce qui porte à croire qu'il n'en est pas l'auteur, mais les a recueillis et tra-

duits comme fait A. MUNONGO pour les poèmes bayeke du règne de MSIRI.

Il faut bien avouer que l'on ne prise guère la substitution trop fréquente d'onomatopées qui n'ont pas encore fait leurs preuves à des signes verbaux éprouvés et que l'on peut choisir, ni celle non moins fréquente d'une syntaxe qui n'en est plus une, à cette syntaxe sans doute impersonnelle comme tous les conformismes, mais que peut informer et animer le style, ni l'abandon total de la ponctuation, sauf du point d'exclamation si propre à compléter les onomatopées, sans en rien préciser, ni l'abandon constant du mètre et de la rime, ni cette imitation sans mesure et sans frein des fantaisies calligrammatiques d'un Guillaume APPOLINAIRE, qui propose à notre admiration, ou à notre éclat de rire, des « graphies » comme celle-ci.

LE  
PAYS  
NOIR  
domaine du mystère [70, p. 24]

ou cette autre :

L'esprit se colle à l'étroite limite du réel  
Lentement dans le cerveau de l'espace  
Pénètre le poignard enlevé aux semeurs de bonnes  
Paroles qui  
r  
i  
e  
n  
t  
de nous... [70, p. 37].

Et, on le sait bien, chacun prend son plaisir où il le trouve, comme disait le bon SULLY-PRUDHOMME [60 p. 15]. Et cela suffirait à justifier quiconque de préférer personnellement une poésie d'art que ne saurait être, si

l'on croit André GIDE (*Interviews imaginaires*, Paris, Gallimard, p. 148) une poésie *ad libitum*, faute de résistances sur quoi s'élève l'esprit, à certaines nouveautés qui ont, d'ailleurs déjà leur dogmatique. Et, l'on sait bien aussi, toujours avec SULLY-PRUDHOMME, que la versification, qui n'est que l'art des vers, n'est point la poésie [60, p. 27]. Et l'on connaît beaucoup de bons poèmes en prose. Mais si l'on veut écrire en prose, qu'on n'imagine pas rendre cette prose poétique par des fantaisies typographiques aussi vaines qu'étaient fondées par leurs répercussions sur l'ouïe de l'auditeur ou du lecteur assez averti pour lire tout haut, fût-il tout seul, nos vieilles poétiques sémitiques, hamitiques, gréco-latines, germaniques, françaises ou autres.

Il faut reconnaître que M. A. R. BOLAMBA s'est bien adapté aux modes actuelles de certains écrivains surréalistes, existentialistes ou autres, jusqu'à nous donner l'impression qu'il cède par instants aux obsessions et aux impulsions du subconscient et de l'écriture automatique, non sans parfois atteindre à d'émouvantes incantations.

Sans doute trouvera-t-on plus de sincérité et moins d'artifices dans l'œuvre de M. Augustin NGONGO, dont nous avons donné dans la première partie de cet essai, un poème : *Naissance*, dont la disposition fait penser à celle des chants banyaruandais de A. KAGAME, avec leur introduction vouée à l'exaltation du Très Haut, leur répartition en tercets et leurs images éminemment « pastorales ».

Et sans doute aussi préférera-t-on la « poétique » de M. Augustin NGONGO à celle de M. Pierre KABONGO qui envoyait, en 1950 à la *Voix du Congolais*, un poème de Noël, dont on ne citera rien (*Voix du Congolais*, n° 46, janvier 1950, 23-24), *Paix aux hommes de bonne volonté !* Mais revenons bien vite à M. Augustin NGONGO, natif de Kabinda où il est né en 1928, fils de détribalisé et détribalisé de naissance, diplômé d'études secondaires

complètes de l'Institut Saint-Boniface d'Élisabethville, anciennement commis de banque et de pharmacie, actuellement attaché au secrétariat de l'Université d'Élisabethville. Ayant beaucoup lu, et surtout nos classiques, M. A. NGONGO se sentit gagné aux lettres, collabora bientôt à la *Voix du Congolais*, à l'*Étoile-Nyota*, au *Progrès*, fut secrétaire des *Lettres congolaises*. Lors d'un passage dans l'enseignement, il écrit et fait jouer deux comédies : *Le Citadin* et *Les deux médecins*, sur quoi nous aurons à revenir, entreprend une *Histoire du Congo depuis l'E.I.C. jusqu'à nos jours*, demeurée inachevée. Il compose encore un : *Buta-Muntu*, comédie, prépare un roman : *Luembe*, se prend à la lecture de MARAN, de SENGHOR, de CÉSAIRE et de tous les écrivains congolais, entreprend une *Histoire de la littérature congolaise* qu'il achève actuellement, puis, à la suite de certains mécomptes ou de certains malentendus, se remet à la poésie (Muse, toi qui consoles...), non sans rêver à bien d'autres accomplissements, dont un recueil de poèmes sous le titre : *La fin des horizons*. Et pour ne rien laisser ignorer au lecteur, ajoutons ici que M. A. NGONGO signe fréquemment du pseudonyme J.-P. SYMILL. Et citons encore, de l'auteur de *Naissance*, cette strophe d'un poème sur une mère qu'il a perdue enfant :

Je vous ai suivie au village.  
J'ai vu votre demeure que gardait un oiseau rouge,  
L'oiseau rouge qui m'avait apporté le message.  
J'ai demandé à l'oiseau : Où est-elle ?  
L'oiseau a plané sur votre tombe,  
Je l'ai chassé et je lui ai enfoncé une flèche,  
La flèche du sorcier qui vous a mangée.  
J'ai bâisé la terre où vous dormez.

Quant à M. J. F. IYEKY, nous ne connaissons encore rien du recueil de poèmes qui nous en est annoncé. Quelques-uns, sans doute, de ces poèmes, ont paru dans *La Voix du Congolais*. Il nous semble à les lire que M.

IVEKY a, lui aussi, renoncé aux métriques et poétiques du français d'avant le vers libre, mais que, tête bien « faicté », il ne se livre pas encore aux démons intérieurs... à d'autres que lui, de l'écriture automatique et du surréalisme. Qu'il nous soit permis d'en citer ce poème d'amour adressé à une femme qui a nom Moseka, la souriante intitulé : *Le retour* :

J'ai rêvé, mais vaguement,  
 Que sur les parterres en fleurs,  
 Théâtre des délices d'hier,  
 Mollement,  
 Je regoûtais le bonheur passé.  
 Moseka, te rappelles-tu  
 Ces heures chaudes et lumineuses  
 Dans l'agréable frémissement  
 Des pensées communes ?  
 Te souviens-tu, Moseka  
 De ces joies d'autrefois  
 Dans la ferveur  
 D'un amour heureux ?  
 Moseka, revois-tu dans le passé  
 Les charmes de la gaité  
 Et de la quiétude  
 Près d'un cœur brûlant  
 Pour toi ? ...  
 J'ai revécu, en mon âme,  
 Les caresses douces  
 Et bienfaisantes  
 De ta beauté frissonnante.  
 Pourquoi la mémoire  
 Est-elle si infidèle ?  
 J'ai retourné mes regards  
 Vers un passé cruel,  
 Qui ne veut jamais revenir  
 Et qui, de plus en plus,  
 Se noie dans l'oubli.  
 Mes pensées vagabondes  
 Ont rencontré ton image.

Reviens à mes côtés  
 Et qu'une étreinte d'amour  
 Nous unisse  
 A jamais [92, n° 121, p. 274].

Les autres poèmes de M. IYEKY que nous avons lus dans *La voix du Congolais : Espoir* (n° 118, janvier 1926, 36) ; *A un nouveau-né* (n° 313, février 1957, 114), relèvent de la même inspiration, de la même pondération et de la même technique. Ils nous rappellent le temps où M. BOLAMBA séduisait M. G. DANIEL par la ravissante simplicité dont faisait preuve un quatrain comme celui-ci :

Le Village comme un vieux père  
 Aime à revoir tous ses enfants,  
 Qui sont tristes ou triomphants,  
 Pour eux, leur mère, c'est la terre... [33]

et me plaisait à moi, quand, en se surveillant, il écrivait à la manière, un peu, du bon François COPPÉE :

La demeure de ma famille  
 Était construite en terre grise ;  
 Elle avait des fentes partout,  
 Où se cachaient de grands lézards,

ou à l'adresse d'une Kapinga sans doute aussi souriante que la Moseka de M. IYEKY :

Kapinga, c'est pour vous cette belle tomate,  
 La mangue que voici dont vous aimez l'odeur.  
 Acceptez ce bijou, ce beau mouchoir de tête.  
 Ce sont là des présents que vous offre mon cœur !

Un autre poète congolais de langue française, dont le nom a paru en 1956 et l'an dernier aux sommaires de *La voix du Congolais*, M. QUIJAN, nous rappelle l'inspiration et la « gentillesse » d'A. R. BOLAMBA débutant. Puissent les fruits tenir la promesse des fleurs. On n'hésite pas à mettre sous les yeux d'un lecteur que l'on espère avoir déjà gagné à nos Jeune-Congo,

*Bosonga.*

C'est bien elle,  
Elle qui s'avance,  
Qui avance légère et belle  
Près du ruisseau.

J'ai vu Bosonga  
A travers le feuillage vert.  
Elle ne court pas.  
Elle marche, pleine de jeunesse,  
Pleine de grâce et de beauté,  
Comme une princesse fiancée...

Elle approche, Bosonga,  
J'ai perçu ses pas légers  
Frôlant les feuilles mortes  
Sur le sentier où je l'attends...

Je n'ose l'embrasser  
Et l'étreindre entre mes mains.  
Pourquoi la souiller ?  
Pourquoi devancer le temps ?  
Elle arrive près de moi.  
Je l'attends et elle arrive.  
Et dans la joie la plus douce.  
Nous vivons.

Kapinga, Moseka, Bosonga ! Eves noires en fleurs ! Serait-il donc écrit que nos Jeune-Congo seront sacrés poètes, comme nos troubadours, par l'onction de leurs Dames ? Kapinga, Moseka, Bosonga, serez-vous la Laure, de Noves ou de Sabran, que nous importe ici ? d'un PéTRARQUE bantou, la Marie d'un RONSARD de savane aux charmes angevins, l'Albertine d'un PROUST échappé aux ensorcellements de la forêt vierge ? Ah, fileuses de vie et normes de sagesse, s'il en doit être ainsi, que bien vite ces « colonisateurs » à la peau blanche qui sont vos débiteurs, tant ils vous ont promis, et tant, pour cela même, ils doivent à leur honneur, s'empressent de vous assurer une promotion sans quoi vous ne sauriez « servir » vos chevaliers-servants.

On ne croit pouvoir porter à l'actif de ce bilan belgo-congolais, l'œuvre de M. Gérald FÉLIX-TCHIKAYA, originaire de Pointe-Noire, où son père fut député à l'Assemblée nationale française, malgré le nom luba qu'il porte et bien qu'il fasse partie du groupement des Jeunesses littéraires de Belgique, auteur d'un recueil de vers : *Le mauvais Sang*, et dont on nous annonce un second recueil de vers : *Feu de brousse* et un roman : *Les cancrelats*.

On s'étonnera peut-être que les poètes noirs d'Afrique belge soient restés insensibles à la présence active, parmi eux, de poètes belges de langue française dont ils aurait goûté l'inspiration et la technique. Mais, il ne faut pas oublier que les quelques poètes dits « coloniaux », qu'ils se soient fait éditer en Belgique ou au Congo, le furent presque toujours assez confidentiellement en plaquettes destinées à leur service de presse, à leurs hommages d'auteur, à quelques souscripteurs, rarement au libraire. Il faut aussi se dire que ces poètes, soit qu'ils relevassent d'une obédience parnassienne quelque peu désertée aujourd'hui, comme H. DE MATHELIN DE PAPIGNY, dans *Gris-gris et tams-tams* [85] ou l'auteur de ce mémoire, dans ses *Poèmes d'ici et de là-bas* [79<sup>bis</sup>], dont à peu près tous les exemplaires non encore souscrits en Belgique disparurent dans les remous de la première guerre mondiale, soit qu'ils relevassent, comme le beau poète Jules MINNE, auteur notamment d'un essai sur la forêt équatoriale [86] d'une inspiration et d'une esthétique cosmiques, s'intéressaient principalement au paysage, qui est probablement ce à quoi les Africains s'intéressent le moins, comme l'a fort bien vu J. F. IYEKY, dans un passage sur l'art de sa *Psychologie du primitif* [8, p. 15]. D'autres poètes « coloniaux » belges plus récents relèvent toujours de l'esthétique parnassienne, souvent paysagiste. D'autres, parmi lesquels l'on compte quelques poétesses relèvent

d'un lyrisme trop personnel, parfois même « égotiste », difficilement accessible en son intimisme à l'âme communautaire des Africains.

Quant à des poètes, pèlerins de la saison sèche, comme on nomme aujourd'hui sous le ciel équatorial les touristes, reporters et envoyés en mission de la métropole ou d'ailleurs, comme M<sup>me</sup> Louis DUBRAU, les jeunes lettrés de couleur pouvaient-ils les goûter, quand ils leur confiaient, à une « enfant noire » qu'ils eussent voulu « cueillir à fleur d'étonnement », qu'ils avaient eu beau faire et que la belle enfant s'était bien rendu compte de ce qu'on l'inventait sans la connaître ; à un mineur katangais :

Nous t'avons amené au cœur de la savane,  
Nous t'avons désappris l'instance des saisons :  
Quand l'herbe devient flamme et la flamme poussière.  
C'est qu'il nous fallait ta sueur,  
Pour huiler et nourrir nos vomissures écarlates,  
Nos laves en fusions qui éventrent la nuit ;

et à tous nos frères, en bloc :

Vous êtes donc venus, hommes noirs, appétés par nos maisons  
[de pierre].  
Car vous aimez l'argent autant que nous,  
Car vous aimez l'alcool autant que nous  
Car vous aimez, autant que nous  
Ce qui obscurément trouble et corrode l'âme.  
Mais nos chemins ont beau se croiser dans le temps,  
Nos destins à jamais demeurent parallèles  
Flanqués de leurs charniers plein de dieux pourrissants... [77]

Les vrais « coloniaux » belges n'ont pas encore amené « leurs » Noirs à comprendre des chants dont toute la beauté tient à ce qu'ils sont, comme aurait dit A. DE MUSSET, des plus désespérés.

Que nos indigènes aient été davantage séduits par leurs frères de couleur de l'Afrique française tient sans doute à ceci qu'il est entre eux des affinités raciales,

tribales et même claniques incontestables. La frontière politique entre l'Afrique française et l'Afrique belge coïncide rarement avec les frontières ethniques des peuplades qui l'environnent et s'en soucient fort peu. Cela tient aussi au fait que ces écrivains de couleur de l'Afrique française représentent à leurs yeux incontestablement des frères arrivés, et des frères arrivés non seulement à quelque notoriété dans le monde des lettres, mais à des conditions sociales, voire politiques, de nature à séduire les anciens travailleurs en voie d'évolution ; que les ouvrages de ces écrivains de couleur d'au-delà du grand Fleuve, de l'Ubangi et du Bomu, leur sont aussi accessibles que les nôtres et que leur furent également accessibles des mouvements comme celui de *Présence africaine*, des Congrès comme celui de Paris, septembre 1956, etc, etc. Mais il n'est pas bien sûr qu'en dehors de certaine truculence des images, de certaine ferveur d'incantation rythmique, et d'un certain naturalisme qui, chez nos Africains, non encore hégélianisés, marxisés, agnosticismes et amoralisés, se concilie parfaitement avec un spiritualisme qui le « sublimise », la poésie des SENGHOR, des CÉSAIRE et de leurs amis remonte plus aux sources d'une négritude dont on doute, plus efficacement que nos littératures, dont les sources premières ressemblent tellement à celles que constitue l'art oral des clans congolais, ruandais ou urundais ; mais l'on comprend assez facilement que ce qu'il est en eux d'authentiquement nègre, ait amené les nôtres à tolérer en eux ce qu'ils ont de jeune-européen, d'autant plus qu'ainsi que l'observe à bon escient M. J. F. IYEKY, s'il vient un moment où le nègre parvient à s'exprimer en nègre dans une langue non-africaine, c'est à condition de donner au vers libre la préférence par rapport à des disciplines prosodiques trop roides pour se plier aux nuances bantous (1). Mais en voilà, sans doute, assez sur ce sujet.

4. Ceux d'entre les écrivains « coloniaux » belges qui s'étaient penchés sur les enregistrements de l'art oral traditionnel des Africains par nos savants, devaient s'attendre à ce que le genre littéraire du récit romancé (conte, nouvelle ou roman), soit l'un des tout premiers à séduire la plume à peine taillée encore de leurs premiers confrères de couleur congolais, ruandais et urundais. On l'a dit : tous les soirs, quand elle ne danse pas, l'Afrique conte ; elle romance même l'histoire.

Et, de fait, dès 1939, l'équipe d'élèves de la mission catholique de Coquilhatville qui participait à un Concours de Littérature indigène institué par l'Institut international des langues et civilisations africaines de Londres, comprenait un M. IKOKA, auteur d'une autobiographie romancée. Et dès après le V-day de 1945, M. A. R. BOLAMBA, dont les premières collaborations au *Bulletin des Amis de l'art indigène de Léopoldville* ou à *Brousse*, avaient été des adaptations d'œuvres de tradition orale des Kongo ou des Mongo, écrivait une nouvelle : *L'échelle de l'araignée* (*Voix du Congolais*, 1945 n° 1, 2 et 3) et annonçait un roman : *La forêt qui parle*. P. LOMAMI-TSHIBAMBA, en 1948, et J. S. NAIGIZIKI en 1949, lors des concours littéraires de la Foire congolaise du Heysel, eurent affaire à des concurrents conteurs, nouvellistes ou romanciers : les Maurice KASONGO, les Charles SAMUDJU, les Jean BOLIKANGO, et, mais moins prometteurs, les LIANGI, les MAKONGA, les KASSIKA et les ZANGABIE. Le jury du troisième Concours institué au Heysel, sans attribuer de prix à proprement parler, avait encouragé

(<sup>1</sup>) IVEKY, J. F. [8, p. 26]. Quelques lignes plus bas dans cette page, M. IVEKY écrit : « On ne saurait étouffer un cri de détresse avant d'entamer l'étude sur la littérature en Afrique. Pourquoi et comment ne trouve-t-on nulle part trace écrite des œuvres littéraires de l'Afrique ancienne ? Il y eut certainement dans les époques lointaines des faits éclatants, des drames poignants, des joies sans borne que certaines âmes ont chantés en des paroles riches et magnifiques ». Que M. IVEKY nous permette de le rassurer. Grâce à certain « colonialisme » d'il y a quelque cinquante ans, les belles âmes d'Africains confieront désormais leurs odes à l'écrit.

les efforts de deux romanciers Dieudonné MUTOMBO et Paul KABASUBABO. Et le concours de la meilleure nouvelle institué un peu plus tard par l'Union africaine des arts et des lettres, avait pu compter les participants par dizaines, s'il n'en avait récompensé que trois : M. M. Maurice KASONGO, Maurice NZAU et Désiré-Joseph BASEMBE, sans que fût, cependant, attribué de premier prix. D'autres concours, on le sait déjà, avaient autorisé les mêmes espérances.

Et cependant, dans l'examen de la production littéraire de l'Afrique belge des cinq dernières années, nous trouvons beaucoup moins d'œuvres à signaler dans le genre littéraire du récit romancé. M. A. R. BOLAMBA n'a plus rien écrit, que l'on sache, qui relève de ce genre. M. P. LOMAMI TSHIBAMBA qui pourrait bien être l'auteur d'une lettre d'adhésion à ce que l'on a parfois appelé le racisme négro-africain des écrivains de couleur de l'Afrique française, a d'ailleurs, par une sorte de préférence donnée à ses origines maternelles oubanghiennes comportant renoncement à ses origines paternelles belgo-congolaises, quitté la rive belge du Stanley Pool pour aller s'établir à Brazzaville, où il est directeur d'un périodique intitulé *Liaison* et prépare, à en croire un texte de *Présence africaine*, un *Ah ! Mbongo*, un *Londema* et un *Ndoki*, dont on ne sait rien d'autre que les titres [73]. M. J. S. NAIGIZIKI, lui, dont on rappellera ici qu'il est né à Mwulire (Busanga-Ruanda), le 2 septembre 1915, reçut à sa naissance un nom par quoi son père exprimait un désappointement, et au baptême, le prénom que l'on sait, fit ses études primaires à Save, ses humanités à Kabgayi, fut ensuite instituteur, typographe, aide-chauffeur d'automobile, clerc de factorie, gérant déficitaire, prévenu latitant, homme au cœur partagé, hier encore « relégué » en terre non-ruandaise, aujourd'hui rappelé de son exil au Kivu et chercheur de l'I.R. S.A.C. On n'a pas oublié les remous suscités par le cou-

ronnement de son *Escapade ruandaise*, sorte de confession sincère mais d'un repentir douteux, aux yeux de quelques-uns de ceux qui l'ont le mieux lue [87]. Le jury qui avait distingué cet ouvrage, en avait écarté une seconde partie dont les longueurs n'apprenaient plus grand-chose que l'on ne sût déjà de la psychologie de ce VILLON ruandais et n'avançaient en rien le dénouement de l'action qu'il nous en promettait. L'auteur avait marqué aux membres du jury que l'éditeur chargeait de surveiller l'édition, plein accord sur les aménagements qu'ils lui proposaient. Il publia néanmoins depuis lors, à peine relue et corrigée, la seconde partie de son œuvre écartée en 1950, sous un titre que nous lui avions fait abandonner : *Mes transes à trente ans* précisé par un sous-titre : De mal en pis, qui nous fait apercevoir d'emblée que le fleuve n'est pas près d'aboutir à la mer [88]. Ni le titre ni l'œuvre ne sont des nouveautés.

Un autre romancier dont le nom avait été signalé au public par les Concours littéraires du Heysel, M. Dieudonné MUTOMBO, a cependant donné, dans ces dernières années, aux éditions « latérales », si l'on peut ainsi dire, de la Bibliothèque de l'Étoile, un roman bien venu : *La victoire de l'amour*, dont la lecture nous a remis en mémoire un récit illustré d'un portrait souriant de l'aventure courue par l'auteur au troisième concours du Heysel, récit publié par *La voix du Congolais* (n° 50, mai 1950, 277-279) et, dans lequel le jeune écrivain rend un reconnaissant hommage aux maîtres sous la conduite desquels il a « fait » ses humanités et au R. P. COMELIAU dont il fut l'un des collaborateurs de couleur à la Bibliothèque de l'Étoile.

L'action de la *Victoire de l'amour*, où l'amour d'un jeune couple d'« évolués » est aux prises, à raison de leurs exogamies ethniques propres, avec des « empêchements » dirimants ou prohibitifs de droit coutumier et où certaines intrigues de « méchants » iront jusqu'à la tentative

de meurtre pour contrarier les deux amants, se passe dans la cité extra-coutumière de Léopoldville d'il y a quelque dix ans. L'ouvrage, en 147 pages, en restitue parfaitement l'ambiance.

Enfin, émergeant, ne fût-ce que par sa fécondité, de l'équipe des conteurs que publient régulièrement *La Voix du Congolais* et des organes de presse de la même inspiration et des mêmes tendances, les B. BICOTIER, les Antoine BOTULI, les Louis CHARLES, les Michel COLIN, auteur d'un émouvant *Tu seras nommé Emmanuel* dédié à son enfançon nouveau-né, les F. J. IVEKY, les A. R. KONGOLO, les François MOPIPI, les Joseph TSHINKELA, les J. N. NTELA, les ZANGABIE et autres qui se font à l'art d'écrire, les uns avec plus de dons innés, les autres avec moins, mais tous, principalement, sinon uniquement, en écrivant, M. André-Romain BOKWANGO, cet ancien caporal de la Force publique congolaise, où il était de surcroît chauffeur-pilote, dont nous avons vu les chefs publier, en 1955, des *Masapo ma Bangala* (Contes des Bangala) en lingala véhiculaire tel qu'il se parle actuellement dans les unités territoriales ou campées de la F. P., et en français, M. André-Romain BOKWANGO a donné l'an dernier à *Présence congolaise*, la feuille hebdomadaire congolaise qu'édite le *Courrier d'Afrique*, comme *l'Avenir*, autrefois *Avenir colonial belge*, et qui publie hebdomadairement une feuille congolaise sous le titre d'*Actualités congolaises*, deux œuvres qui méritent l'une et l'autre quelque attention. Dans la première l'auteur qui la signe : BOKWANGO de la NGIRI, du nom d'une rivière de l'Équateur belge, acte avec une simplicité qui dénote la sincérité, sous le titre : *Et l'homme blanc arriva...*, les souvenirs obtenus d'un « ancien » de son clan, de la découverte de « sa » rivière par les représentants européens de l'État indépendant du Congo et des premières approches, en ce milieu quelque peu effarouché, du christianisme représenté par deux

missionnaires de Makanza (Nouvelle-Anvers). Et, sans doute, faut-il rattacher à cet écrit, malgré son caractère plus héroïque et, sans doute, un peu romancé, un autre écrit intitulé : *Mongondomela, broussard invincible*, signé de la seule initiale : B, mais chapeauté d'un avant-titre : *Coup d'œil sur le passé ancestral*, qui chapeaute également *Et l'homme blanc arriva*. Dans la seconde des œuvres d'A. R. BOKWANGO qu'il nous paraît falloir porter au crédit de notre bilan, l'auteur qui la signe de son patronyme (ou de son nom vernaculaire de naissance, d'initiation ou d'adoption), et des initiales de ses prénoms chrétiens, et lui a donné pour titre : *L'enfant inconnu*, s'est engagé nettement dans la voie du récit d'imagination, du roman d'aventures, sinon du roman policier, mettant en scène, il le déclare lui-même, des personnages imaginaires, mais qui n'en sont pas moins, il tient à le souligner, des Africains authentiques, habitant des régions de chasse rare et de pêche quotidienne d'où il est sorti. Son héros même qui n'est peut-être qu'une « apparition », ne présente non plus rien de psychologiquement invraisemblable, comme ne relèvent d'aucune fantaisie les pratiques évoquées dans le cours de l'action, si naïves ou barbares puissent-t-elles être à nos yeux. Aussi bien, notre auteur ne tend-il aucunement à les justifier. Il cherche plutôt à humaniser les immémoriaux de ses ancêtres, à les transcender, à ramener la paix dans l'âme de ses frères. Cette œuvre de M. A.-R. BOKWANGO est toujours en cours de publication, par feuilleton hebdomadaire, dans *Présence congolaise*, qui vient de nous donner également (n°s des 18 et 19 janvier 1958), un délicieux conte de Noël : *l'Enfant-Roi*, du sympathique auteur de *L'enfant inconnu*.

Il faut bien reconnaître, au point où nous en sommes dans la présente étude, que nos jeunes écrivains semblent actuellement enclins à désérer le genre du récit romancé dont ils étaient épris il y a quelque dix ans. Et l'on se

sent obligé à se demander le pourquoi de cette désertion. On en trouve quelques explications plausibles.

On peut penser que les attitudes prises en 1951 par le jury du Prix de littérature de la Foire congolaise du Heysel et, peu après, par le jury du Prix de la meilleure nouvelle de l'U.A.A.L., si justifiées soient-elles par la nécessité de rappeler à nos jeunes conteurs, nouvellistes et romanciers qu'en littérature comme dans tous les arts, on ne l'emporte que par la qualité et que la qualité sort rarement en déesse casquée et la lance à la main, d'un hasard de l'inspiration et de l'euphorie qui suit toujours un « premier jet ». On peut se demander si ce rappel à l'ordre n'a point semblé décourageante sévérité.

Il est d'autre part incontestable que les compétitions auxquelles on les appelait, plaisaient infiniment à nos jeunes confrères. Non sans raisons d'ailleurs, en sus de celle des progrès qu'amène l'émulation. Ces jeunes écrivains souhaitent légitimement ne point travailler pour rien. Leurs griots, leurs danseurs professionnels, leurs musiciens et leurs notables même trouvaient à vivre de leur art dans l'économie de subsistance des clans. Pourquoi l'économie que nous aménageons en remplacement de celle-là, ne les nourrirait-elle point ? Ils n'ont aucune raison romantique d'admettre que les œuvres valables ne naissent que dans la pauvreté. L'importance des prix qu'allouaient nos mécènes, les tentaient tout naturellement d'autant plus qu'à ces prix s'ajoutait pour certains, une promesse d'édition.

Plus de tentations, plus de larrons.

Mais on peut se demander si la raison profonde par quoi nos écrivains semblent déterminés à renoncer au roman et à ses « réductions », ne tient pas à ceci, surtout, qu'un nouveau champ d'action s'est ouvert à leur industrie : le spectacle. Un spectacle où se retrouvent conjoints, comme ils étaient conjoints dans l'art oral des clans, le verbe, la mélodie et même l'harmonie, la voix

de l'homme et le timbre des cordes, des bois et des tambours, la danse de mouvement ou de figuration, l'art du sculpteur ou de vannier en masques, celui du bijoutier en bracelets et annelets sonores, celui du tisserand en parures emplumées, emperlées ou brochées de cauries, jusqu'au décor, tantôt ensoleillé, tantôt bleuté de lune, de l'ambiance villageoise où l'on naît, vit et meurt, sous le regard lointain de la divinité, en communion étroite avec les bons génies et les bons en-allés, en méfiance armée de mille sortilèges à l'endroit des méchants.

Et peut-on s'étonner de ce que MONGITA, auteur dramatique de Léopoldville, ait été tout d'abord apprécié en qualité de peintre, acteur, danseur, que sais-je encore ?

5. Les œuvres de nos Jeune-Congo qui relèvent plus souvent de Thalie que de Melpomène, mais intéressent aussi, parfois, Euterpe et Terpsichore, furent toutes, ou à peu près, mises à la scène à peine écrites et plus souvent aussi jouées que publiées et mises en librairie. Il ne faut pas que leurs auteurs s'en plaignent. C'est pour la scène qu'ils ont écrit, et les pièces non jouées n'atteignent pas leur fin par un destin purement livresque. C'est plutôt l'historien des lettres que son propos oblige à en écrire sans avoir pu s'asseoir parmi leurs spectateurs, à raison des distances à la fois et de son âge, qui peut, lui, regretter de n'avoir pu les lire toutes, avant que d'en parler, souvent par oui-dire, ou sur la foi de quelque SARCEY en veste de tussor.

Ces œuvres, il en est beaucoup plus qu'on n'eût imaginé, il n'y a guère, que le Congo put en produire en si peu de temps. Car, il en est partout dans le Congo d'aujourd'hui, si bien que le chapitre qu'on leur consacre ici, tiendra beaucoup d'un inventaire.

Mais observons d'abord, ceci expliquant cela, qu'elles n'ont jamais manqué d'interprètes ni d'encouragements.

A Léopoldville, aux troupes déjà anciennes de *La Lifoko*, de M. Justin DISASI, du Mouvement familial ASSANEFF qui joua, en 1952, une œuvre : *L'esclave*, due à un auteur belge résidant au Congo, et de M. ALHADEFF, commerçant épris de mécénat, se sont jointes dernièrement celle d'un Cercle théâtral dirigé par M. Nicolas AUMBA, dont on nous dit que les débuts scéniques remontent à 1932 (*Voix du Congolais*, n° 136, juillet 1956, 536), et celle d'une association des *Spectacles populaires* qui a reçu en haut-lieu de substantiels encouragements. A vrai dire, la première de ces deux nouvelles troupes semble-t-elle préférer assurer à sa clientèle, où figurent cependant les membres du groupement belgo-congolais de la capitale, la jouissance d'œuvres comme *Peau de banane* et *Tête folle* d'Anthony MARS. Et l'on a l'impression que les Spectacles populaires se sentent sollicités de fournir eux aussi des spectacles que le souci de la grandeur n'inspire point. Puissent ces deux troupes ne point « banaliser » l'art à peine hors de page de nos Jeune-Congo.

A Élisabethville, une association du même type que l'Association des spectacles populaires de Léopoldville (*Voix du Congolais*, n° 136, juillet 1956, 534) est venue renforcer les effectifs des troupes de l'auteur-acteur, M. L. S. BONDEKWE, des « Sous-marins » et du groupe ASSANEFF, lui aussi fort enclin à jouer en français et des œuvres étrangères à l'ambiance belgo-congolaise du Katanga. On sait déjà que les troupes élisabéthaines ont été efficacement encouragées par l'institution d'un Challenge perpétuel du Théâtre due à M. le Gouverneur de province PAELINCK.

A Stanleyville, à Coquilhatville, à Buta, et en beaucoup d'autres localités voisines, sinon hôtesses, d'établissements d'enseignement dispensant les « humanités » latines ou modernes, on peut sûrement trouver des troupes de « collégiens » à même d'interpréter les œuvres de leurs

frères. Le R. P. HULSTAERT, notre confrère de l'A.R.S.C., a pu consacrer, en 1954 déjà, une étude fouillée au théâtre des Nkundo (*Annales de N. D. du Sacré-Cœur*, 1954, mars, juillet et août). Il est d'ailleurs arrivé déjà que des troupes de comédiens ou de danseurs folkloriques, comme celle que dirige à Élisabethville M. LISAMBA, les *Jikoka luba*, sans être itinérantes, se rendissent en province. M. A. MONGITA alla même, en janvier 1955, tourner avec deux vedettes internationales, l'une française, l'autre mexicaine, un film : *Tam-tam Mayumbe*, au Mayumbe français (*Voix du Congolais*, n° 108, mars 1955, 291-295). Enfin, en pays hamitico-bantou, on annonce que le Mwami du Ruanda, Charles MUTARA RUDAHIGWA, après le succès obtenu par des danseurs Intore lors des représentations de *Changwe Yetu*, a décidé l'ouverture à Nyanza ou à Astrida d'un Conservatoire d'orchestrique ruandaise traditionnelle.

On comprend que nos dramaturges Jeune-Congo soient plus facilement représentés qu'imprimés. Et l'on s'en réjouit pour eux.

Passons maintenant en revue les principaux d'entre ces Jeune-Congo émules de MOLIÈRE.

Albert MONGITA en est le plus fécond à la fois et le plus ancien. Né le 8 mai 1916, au camp d'instruction d'Irebu où son père était boy du Commandant de bataillon, il quitta Irebu en 1917 et fut amené par les siens à Léopoldville où ils s'établirent. Il y fit six années d'études primaires, deux années d'études professionnelles, et cinq années d'école moyenne à l'Institut Saint-Joseph. Ses études achevées, il devint moniteur là où il avait été formé, puis il passa au Service des Postes et, en 1949, se vit attacher aux émissions africaines de Radio-Congo-belge, comme rédacteur-speaker. Il écrivit alors des sketches radiophoniques à l'intention des habitants de la Cité. En même temps, il peignait, en autodidacte d'abord, puis nanti de conseils de Géo MARQUÈS et de

Laurent MOONENS. C'est ensuite qu'il se mit à faire du théâtre comme auteur, au début, et bientôt comme acteur, comme danseur, comme metteur en scène et comme régisseur, enfin, de la *Lifoko* fondée en 1955. C'est avec le dessein, nous assure M. J. VANDEN BOSSCHE, qui le connaît fort bien, de créer un théâtre congolais traitant le plus souvent possible de motifs coutumiers qu'il fonda cette *Lifoko* [65]. On lui doit un *Soko Stanley te*, joué en 1954 au théâtre de verdure de Léopoldville, à l'occasion du cinquantième anniversaire de la mort du Découvreur [63] ; *Au fond, je dois tout à ce garçon, Mongengenge*, pièce de caractère folklorique qui fut primée par un Jury institué par l'U.A.A.L. (1956) ; *Ngombe*, en un prologue, deux actes et cinq tableaux, publiée en feuilleton, par *Présence congolaise*, en 1957, et, en édition stencilée, à Bruxelles, la même année, par les soins du libraire colonial M. Pierre HUBAUT, et enfin, publiées la même année, dans la *Voix du Congolais*, une piécette en un acte, *La Quinzaine*, une histoire d'adultère à la Cité dans laquelle ne manquent ni la belle-mère, ni le commissaire de police, ni même la musique de règle, et un *Cabaret ya botembe* dont l'action qui affronte trois jeunes employés de la Compagnie locale de chemin de fer et trois jolies filles, et qu'accompagne un orchestre de six bons musiciens, a pour cadre un petit cabaret de village provincial. Que tout cela est charmant !

Comme MONGITA, Justin DISASI est à la fois auteur, acteur et entrepreneur de spectacles. Il a débuté, semble-t-il, dans le dessein de répondre à des vues alors émises par l'administration de la population noire de Léopoldville, et dans le cadre des activités de cercles comme le cercle CAPELLE et le Home ASSANEFF. Il écrit, semble-t-il bien, en lingala standardisé et se traduit ou s'adapte en français. On lui doit déjà : *Se Motema...* (Seul, le cœur...), *Tala se na miso...* (Ne nous mêlons pas...), *Mayele Sima...* (Rend sage...), *Bolingo mpe Mo-*

*kuya* (Amour et Fétichisme) la dernière en date de ses pièces, et une *Arrivée tardive*, dont nous ignorons le titre en lingala et qui fut peut-être écrite en français seulement. *Présence congolaise* a publié dans ses numéros des 11 et 19 mai, 1<sup>er</sup>, 8 et 15 juin 1957, la version française de *Tala se na miso*, comédie en trois actes qui fut créée en lingala, le 10 février 1955, à l'occasion du cinquième anniversaire du Groupement culturel belgo-congolais et jouée une seconde fois le 3 novembre 1956. On se plaint, nous semble-t-il, dans l'entourage de l'auteur-acteur DISASI, de certaine tendance de ceux qui l'avaient encouragé dans la voie de la comédie de mœurs à favoriser davantage à l'heure présente des entreprises de spectacles d'une moindre élévation.

Au Katanga, c'est probablement L. S. BONDEKWE qui est l'auteur-acteur dont l'importance approche le plus manifestement de celles des MONGITA et des DISASI à Léopoldville. Un chroniqueur de l'*Essor du Congo* qui a assisté, le stylo à la main, aux diverses représentations du tournoi théâtral d'Élisabethville 1957, estime qu'il est encore trop tôt pour apprécier et la valeur artistique des pièces de L. S. BONDEKWE et le jeu de ses acteurs. Il est incontestable que les débuts de l'un et des autres au cours du tournoi permettent bien des espoirs. Les pièces de L. S. BONDEKWE qui y furent présentées étaient *Athanase*, et *Le professeur de lumière*, l'une et l'autre animées de tendances moralisatrices et de morale adressée aux orgueilleux et aux suffisants, et notamment à certains faux « évolués ». Elles poussaient, par endroits, la peinture des caractères jusques à la caricature. Mais elles ont, dit-on, fort amusé les spectateurs. Les autres pièces goûtables par le public du tournoi élisabéthain furent : *Shura na Nyoka*, de Joseph KIWELE, l'organiste-compositeur que notre lecteur connaît déjà, *Ujanja wa Mtumwa*, de G. KITENGE, et *Nkongolo*, d'Hippolyte KABAMBA, les deux premières d'inspiration folklorique, la troisième de carac-

terre historico-légendaire et se rapportant aux débuts de la dynastie des Luba (Kalala Ilunga), illustrés par ELSING dans sa *Saga des Baluba*. Le critique de l'*Essor du Congo* déjà cité, tout en félicitant les auteurs congolais de ces pièces folkloriques ou historiques de leur souci de sauver de l'oubli le patrimoine culturel que leur ont conservé, par le ritualisme mnémotechnique de leur art oral, les notables et les récitants professionnels de leurs clans, regrettent qu'ils arrivent si malaisément à représenter sans anachronisme leurs personnages plus ou moins légendaires et que leurs interprètes incarnent ces personnages sans aucun sentiment de leur caractère sacré, en style de charge, et presque indécentement.

Il reste à revenir avant de quitter le Katanga, à un écrivain auquel nous nous sommes déjà intéressé à propos de l'essai et de la poésie, notamment, et à qui nous devons également des œuvres qui relèvent du genre dramatique. Il s'agit de M. Augustin NGONGO (J.-P. SYMILL) à qui l'on doit déjà quelques comédies : *Le Citadin*, *Mbutamuntu*, *Les deux médecins* et *Les Frictions* et qui annonce une cinquième. Comme M. M. DISASI et BONDEKWE, M. NGONGO obéit nous dit-il, au souci de moraliser autrui, de combattre les défauts de ses concitoyens : légèreté, gaspillage, manque de prévoyance, certaines méfiances et certains mèletoutismes. Dans le domaine du mariage, il s'en prend aux interventions abusives des parentèles dans les affaires de cœur de leurs jeunes parents en âge de se marier, aux excès de certaines exogamies de droit coutumier, et défend de ces intrusions, non sans mesure toutefois, les unions matrimoniales intertribales [61].

Et rendons-nous maintenant en pays Tutsi-Hutu. C'est par là que s'achèvera notre pèlerinage à la Thalie africaine d'Afrique belge. C'est en ce pays de collines où pâturent les vaches royalement cornues que l'on sait, que nous allons retrouver, en homme de théâtre, cette fois, notre VILLON ruandais, M. Saverio NAIGIZIKI.

L'auteur de l'*Escapade ruandaise* a en effet, en 1953, et avant même de livrer aux typographes d'Astrida dont il avait été, *Mes transes à trente ans*, achevé et signé une pièce en trois actes : *L'optimiste*, dont le texte dactylographié est sous nos yeux, mais qui a dû être édité avec préface de M<sup>me</sup> Emma MAQUET, du musée d'Astrida. L'auteur a aussi des raisons de croire qu'une autre œuvre théâtrale de NAIGIZIKI a été soumise l'an dernier à M. E. DE BRUYNE, professeur à l'Université de Gand et ancien ministre des Colonies. *L'Optimiste*, dont les tableaux s'encadrent alternativement du décor d'un « salon » de Muhutu et de celui d'un salon de Mututsi, a pour sujet les amours d'une jeune Mututsi et d'un jeune Muhutu, amours « naturellement » contrariées en milieu ruandais traditionnel, contrariées au point que la jeune fille se réfugie de couvents en couvents. Tout finira d'ailleurs par un mariage entre Jules, le Muhutu, et Monique, la Mututsi, et par la célébration que l'auteur confie à l'un de ses personnages, de ce que ce mariage a d'heureux en ce qu'il ébranle la solidité d'une « vieille routine » et présage une compréhension entre Batutsi et Bahutu évolués nécessaire à l'essor d'un Ruanda de temps nouveaux.

Sans doute est-il permis, en conclusion de cette analyse de la prospérité actuelle du culte de Thalie au Congo belge et au Ruanda-Urundi, de souhaiter que ce culte ne dégénère pas, sinon en saturnales, du moins en spectacles de music-hall, ravalant les auteurs au rang des amuseurs, les acteurs au rang des pitres, les danseurs au rang des baladins, tous immolés au goût d'un peuple qui n'attend plus que le pain et les cirques avant qu'advienne la horde des Barbares. On a déjà noté, au cours des pages qui précédent, certaines raisons de craindre cette dégénérescence vraiment prématurée d'un genre littéraire à peine entré dans l'histoire et dans la culture de notre Afrique belge. Il est temps de veiller à ce que la cause cessant, l'effet ne se produise point.

### III. DES PROBLÈMES

SOMMAIRE : Distinction nécessaire entre problèmes communs à tous les Africains du Congo belge et du Ruanda-Urundi et problèmes spécifiquement littéraires à traiter ici.

1. Problèmes de l'inspiration créatrice.
2. Problèmes de la langue, de son usage et du style.
3. Problèmes de l'organisation professionnelle et de l'économie vitale des écrivains objet de cette étude.

Conclusion.

L'étude approfondie des problèmes qui se posent aux jeunes écrivains africains au moment de leur histoire qui fait l'objet de cet essai, problèmes nombreux, complexes et d'autant plus délicats à résoudre qu'il les faut résoudre *in vivo*, prendrait trop de place en ce mémoire pour n'en point rompre l'équilibre. On ne fera que l'esquisser, quitte à la reprendre un jour si l'événement, n'en rend pas la reprise inutile, tardive et, comme on dit aujourd'hui dépassée.

Ces problèmes tiennent tous, en leur principe, à ceci que nous observerons après M. Georges BALANDIER et, à peu de choses près, comme lui : que la domination européenne imposée par une minorité étrangère, culturellement différente, au nom d'une supériorité affirmée, à une minorité autochtone, matériellement inférieure, introduit nécessairement des conceptions nouvelles dans tous les aménagements sociaux [1] (¹). Mais ils ne relèvent

(¹) Dans son texte, M. BALANDIER qualifiait de dogmatique l'affirmation de supériorité dont il parle. L'auteur a préféré ne pas affirmer dogmatiquement ce

pas moins, *in concreto*, de l'état culturel, pétri par leur histoire, sinon leur préhistoire, du colonisateur que nous sommes en l'espèce, et des colonisés que sont par rapport à nous les *Africains* du Bassin du Congo et des territoires hamitico-bantous que l'on sait ; des divisions intestines, idéologiques et pratiques, allant jusqu'à se figer en des partisanats, du premier, et du morcellement ethnique, linguistique, politique surtout du monde des seconds, assez artificiellement rassemblé sous notre autorité, et enfin, de l'intégration actuelle de tous les problèmes, les nôtres et les leurs, dans tout un complexe de problèmes internationaux, sinon déjà mondiaux, d'ordre technique, économique, idéologique formulés à San Francisco, à Bandoeng, au Caire, et un peu tout partout ailleurs.

Il est, parmi ces problèmes, actuellement posés mais d'urgences diverses et de solution souvent encore inaperçue, des problèmes qui sont ceux de la symbiose actuelle entre des Noirs et nous, telle qu'elle est établie et conditionnée, juridiquement parlant, par la proclamation de l'É.I.C., faite à Vivi le 1<sup>er</sup> juillet 1885, certaines conventions internationales de l'époque, la reprise de l'É.I.C. par la Belgique en 1908, la paix de Versailles et le traité de Saint-Germain-en-Laye, et les accords conclus dans le cadre de l'O.N.U., depuis le V-day de mai 1945. Ces problèmes sont communs à tous les Africains placés sous notre souveraineté nationale ou sous notre tutelle contrôlée par l'O.N.U. et à nous responsables de leur intégration dans le monde des peuples civilisés et libres. Ils n'intéressent nos jeunes écrivains, objet de cette étude, plus vivement que leurs frères encore à peu près

caractère dogmatique prétendu de la supériorité de l'Occident. Il pense que toute comparaison faite entre deux cultures les avantage et désavantage toutes les deux, chacune à son tour, suivant le point culturel ou le moment que l'on compare. Mais il pense que pour un humaniste chrétien, aucune supériorité ne justifie l'orgueil ni aucune infériorité le mépris.

analphabètes, que dans la mesure où ils peuvent être les interprètes valables des seconds vis-à-vis de nous et nos interprètes valables vis-à-vis d'eux. Nous n'exposerons pas, dans cet essai, les données de ces problèmes et n'examinerons pas les solutions qui en sont actuellement plus ou moins entrevues sinon fermement proposées. Nous nous bornerons à rappeler en note, et en bloc, les principaux d'entre eux, en indiquant, pour chacun d'eux, référence aux travaux de confrères académiciens ou écrivains belges ou congolais qui en ont, à notre sens, utilement écrit (voir *Annexe 2*).

Quant aux problèmes nés ou du moins actualisés et rendus plus urgents par certaine agitation anticolonialiste dont on voudrait se convaincre qu'elle n'est que désintéressement et ne prépare pas aux peuples qu'elle appelle « sous-développés » de pires aventures que celle qu'ils ont courues sans trop de dommage avec nous ; par la coïncidence de l'arrivée à majorité intellectuelle et morale des premiers bénéficiaires de notre enseignement, de notre éducation, de notre administration et de nos encouragements, avec le foisonnement de cette agitation ; par le libéralisme avec lequel nous avons toléré, et même favorisé l'accès de nos « évolués » et de ceux d'entre eux qui se sont voués aux Lettres, à tous les écrits, d'où qu'ils vinssent, traitant de décolonisation, de négritude, de culture africaine une et indivisible, d'une préhistoire et d'une histoire plus mystiquement que scientifiquement conçues de ce qu'on appelle déjà des nations nègres, d'une linguistique assez conjecturale accordée à cette histoire et à cette préhistoire, etc. fussent-ils écrits, parfois, par des gens affligés de complexes, d'œillères et de préjugés de toute sorte ; enfin, par l'indulgence avec laquelle nous avons accueilli les premiers accomplissements dans le domaine de l'essai et du journalisme de nos jeunes écrivains africains nous n'y ferons qu'assez brèves allusions.

A vrai dire n'avions-nous pas attendu, dans ce que l'on appelle « le monde colonial belge » la Charte des Nations Unies ni la nouvelle Déclaration universelle des droits de l'homme, pour considérer que nous ne colonisions que « par droit de bienfait » et ne dominions que « pour servir ». Mais, dans nos conceptions d'une colonisation moralement légitime, notre devoir de rendre, quand l'heure en serait venue, nos comptes de « tutelle » à nos « pupilles » noirs, impliquait le devoir de nous bien assurer avant de les leur rendre, qu'ils fussent à même de les vérifier, d'en accepter les créances et les dettes, soit envers nous soit envers les tiers envers qui nous nous serions légitimement engagés pour eux et pour leur bien, et enfin de disposer d'eux-mêmes et de leurs biens sagelement et dans le cadre du bien commun de l'humanité. Et sans doute, ne redouterons-nous certains aménagements un peu prématurés, un peu précipités, de ce que l'on appelle, aujourd'hui, la « décolonisation » de l'Afrique belge, que dans la mesure où ils pourraient porter à des intérêts légitimement engagés dans la colonisation de cette partie du Centre africain pétrie du sang et de la sueur des nôtres, et surtout aux intérêts primordiaux de nos « colonisés », d'inexpiables atteintes. Il reste que de nombreux problèmes relatifs à l'avenir politique du Bassin de Congo et des territoires hamitico-bantous dont on se demande s'ils ne gagneraient point à confondre leurs intérêts avec ceux des territoires nilotico-soudano-bantous de ce Bassin [14], sont devenus, là-bas, comme ici, problèmes d'actualité. Par un bon nombre des Africains de ces divers territoires en voie d'évolution, leur émancipation est attendue, dès lors, dans un proche avenir. D'aucuns même l'évoquent avec quelque impatience. Et déjà quelques-uns se demandent comment ils y arriveront, par dialogue ou par rupture, par évolution ou par révolution. Vont-ils, par une participation progressive à l'exercice du pouvoir « colonial » et à ses responsabilités, s'acheminer vers leur intégration, en citoyens de plein

exercice, dans un Congo de demain qui serait province belge ou communauté belgo-congolaise indépendante mais entrant internationalement dans une sorte d'Union ou de Commonwealth belge, eux-mêmes intégrés dans une Eurafrique dont l'Europe et l'Afrique ont également besoin [10, 12] (1) ? Ou bien vont-ils, par Dieu sait quelles aventures, sous le signe d'un racisme de réaction et de quelque négritude qui ne serait qu'un moment de dialectique hégélienne, s'engager dans la voies d'un pan-nigrisme africain, riche de nos enseignements dans l'ordre de la technique, mais rejetant le surplus de nos apports culturels, fait de petits états ethniquement et linguistiquement distincts, les uns des autres, provisoirement fédérés, en attendant un rattachement hypothétique à un empire africain unique auquel l'égyptien ancien servirait d'indo-européen, mais plus probablement livrés par leurs nécessités à toutes les entreprises de colonialismes nouveaux qui n'osent point dire leur nom, strictement et uniquement financiers, d'Orient ou d'Occident ? Vont-ils s'intégrer dans un humanisme chrétien qui sublimise leur spiritualité culturelle immémoriale, ou dans un humanisme rationaliste, sceptique ou agnostique, matérialiste et mécanisé, ou encore dans un humanisme marxiste, ou d'au delà du marxisme ? (voir *Annexe 3*). Bien fin qui le dira ! Mais, tout cela n'intéresse cet essai que dans la mesure où les jeunes écrivains dont nous avons écrit l'histoire et établi le bilan, seront amenés, professionnellement, à s'y intéresser.

Ce n'est donc qu'à propos de problèmes plus spécifiquement littéraires que nous aurons à revenir plus loin,

(1) Cf QUENUM POSSY BERRY, Maximilien, sénateur du Dahomey, Déclaration faite au Congrès de l'Europe, à Rome, 1957. Dans cette déclaration reprise par nous du *Courrier d'Afrique*, quotidien de Léopoldville, le sénateur dahoméen affirme que l'Afrique est indispensable aux États-Unis d'Europe, mais aussi que l'Europe doit assurer à l'Afrique, non seulement le paradis terrestre, mais encore le paradis spirituel. Il dénonce le danger de l'influence arabe, manifeste en Afrique noire, pour l'avenir d'une Eurafrique indispensable.

sans aucune insistance d'ailleurs, pour la raison que nous avons dite plus haut, sur l'un ou l'autre des problèmes politiques nés du fait de notre présence coloniale en milieu africain ou du fait de l'intégration de tous les problèmes coloniaux, depuis quelques années, dans le problème mondial du destin de l'Humain.

Ces problèmes spécifiquement littéraires qui se posent à nos jeunes écrivains africains dans la carrière des Lettres où ils sont engagés, sont ceux de l'alimentation, si l'on peut ainsi dire, de leur inspiration, de l'amélioration de leur outil et de leur technique et de l'aménagement économique de leur avenir. C'est à ces trois problèmes ou ordres de problèmes que nous consacrerons les pages qui vont suivre.

1. Il faudrait une finesse à peine concevable d'observation, d'analyse et de synthèse pour découvrir, distinguer et décrire tout ce qui peut entrer dans la constitution, le développement et l'efficacité de l'inspiration. Et, sans doute, tient-elle surtout, cette faculté de l'homme que J. MARITAIN appelle « la vertu d'art », d'une disposition innée, instinctive comme l'amour. Elle ne peut cependant atteindre à œuvrer beau, ce qui est sa fin propre, si on ne la cultive comme on cultive l'amitié [50]. Elle procède, en effet, par certaines opérations de l'intellect sur le donné de nos perceptions sensibles, opérations aidées par la mémoire et par l'imagination, et que « dynamise » l'émotion. Il est bien évident que tout cela se colore, si l'on peut ainsi dire, pour chaque créateur d'art, de son héritage, de ses souvenirs d'enfance, d'école ou de voyage, de son premier amour, de sa première larme, de ses ivresses d'un jour ou de ses dégoûts de toujours, de ce qu'il a conservé des contes de sa nourrice, du regard de sa mère, du froncement des sourcils de son père, et de ce qu'il s'est acquis, au long de ses études, comme représentation ferme de l'univers. De

tous ces éléments, la propension innée échappe évidemment à notre étude. Nous retiendra uniquement ce que les Jeune-Congo doivent trouver dans ce qui les entoure, pour nourrir leur inspiration (¹).

Nous ne ferons qu'indiquer pour mémoire la connaissance de soi et l'observation du prochain et, à titre de suggestion, certaine initiation au sens humain de la nature, des plantes et des animaux, en faisant plus état que n'en firent jamais les conteurs, fabulistes, poètes gnomoniques ou lyriques des clans.

Mais nous nous attacherons à aider ici nos écrivains africains à retrouver leurs immémoriaux, leurs contes de nourrice, et à se faire, s'ils ne se la sont pas encore faite, une représentation humainement valable de l'univers.

Retrouver les trésors de leur art oral mnémotechniquement conservés, les Jeune-Congo, surtout, y aspirent ardemment. Leurs confrères hamitico-bantous, pour diverses raisons, disposent encore plus efficacement des leurs. Mais ces Jeune-Congo auraient tort de croire, sur la foi de certaines affirmations qui tiennent de l'ignorance plus que de la méchanceté, que nous avons voulu les leur faire oublier et leur en rendre les cendres même inaccessibles. Comme nous l'avons établi dans la première partie de cet ouvrage, nous les leur avons, au contraire, conservés dans la mesure compatible avec les éparpissements de population nécessités par leur introduction à tout un complexe de techniques, parmi lesquelles figure

(¹) Il faut observer ici que Jacques MARITAIN n'entend pas plus qu'Henri BREMOND ou Robert DE SOUZA bannir les « inspirés » de la République des Lettres et qu'il n'entend pas davantage les confiner dans la stricte observance de la Poétique aristotélicienne. Il s'agit de l'option qui s'impose aujourd'hui à l'artiste du verbe entre les jaillissements de son don naturel et la sénilité des règles académiques, et admet qu'à tout prendre, c'est le don qui doit l'emporter. Nous devons bien, ici, nous borner à l'étude du problème que pose aux jeunes écrivains leur avitaillement en « nourritures terrestres », sans pour autant nier la valeur nutritive des nourritures mystiques que MARITAIN ne méconnaît aucunement non plus.

l'écriture, et qu'ils ne songent aucunement à rejeter, et dans la mesure des moyens d'enregistrement dont nous disposions au temps où cela se fit. Et, sans doute, les transcriptions de leurs immémoriaux que les Jeune-Congo doivent à nos ethnographes, les linguistes et à quelque curieux de toutes les choses de l'esprit, s'inspirent-elles plus souvent de la recherche scientifique ou de l'attrait de l'exotique que d'un souci proprement esthétique. Sans doute aussi, les auteurs de ces transcriptions n'ont-ils pas disposé tous de la même connaissance des dialectes africains, de la même confiance des détenteurs attitrés de la littérature non écrite qu'ils avaient à transcrire, de la même chance d'accointer le meilleur dans le choix d'un informateur. Et sans doute encore, nos linguistes n'ont-ils pas découvert, dès les premiers temps de leur entreprise, certains secrets des langues africaines, et, singulièrement, celui de la tonalité expressive ou sémantique, si délicate à saisir à première audition, si difficile à représenter graphiquement sans outillage qualifié. Leur œuvre n'en est pas moins immense, loyale et précieuse à la fois.

A l'heure présente, à la suite de plaintes adressées par certains Jeune-Congo, peut-être exagérément alarmés par les accusations dont nous étions l'objet de la part d'écrivains étrangers, au Ministre des Colonies, et de suggestions qui ont été faites à celui-ci, à sa demande, par la COPAMI, on peut s'attendre à une prochaine systématisation et généralisation de l'enregistrement souhaité par les moyens les plus propices à l'obtention d'un enregistrement sans défauts. On sait déjà, d'autre part, que la COPAMI et l'A.R.S.C. ont émis, l'une et l'autre, le voeu de voir encourager la littérature de langue africaine du Congo ou du Ruanda-Urundi, comme est encouragée par un prix triennal institué en 1922 et dont on a déjà parlé, la littérature des Africains du Congo et du Ruanda-Urundi qui traiteraient le sujet congolais en l'une des langues nationales en Belgique.

Mais une fois rajeunis par la jouvence de leur folklore tribal, les Jeune-Congo vont-ils se contenter de nous le ressasser ? Nous espérons bien que non, et qu'ils sauront comprendre qu'à la différence de la philosophie et de la science, la littérature, considérée en soi, s'accommode parfaitement de certaines raisons du cœur devant quoi, suivant l'expression de M. André ROUSSEAU, l'hégémonie rationaliste capitule, le caporalisme logicien se voit arracher ses galons, les entraves forgées par la tyrannie intellectualiste sont brisées. Et ce n'est pas à dire qu'il ne leur faille découvrir dans ces immémoriaux qu'ils s'apprêtent à retrouver, à la façon de certains poètes d'Afrique française plus obéissants aux disciplines surréalistes qu'à leurs disciplines ancestrales, qu'éréthisme, émotivité exarcebée et rythme. Si l'on est bien informé et sans prendre parti pour ou contre les théories du R. P. W. SCHMIDT, ils y trouveront plutôt un spiritualisme dont l'Occident pourrait rapprocher le Dieu distant, discipliner les Génies, les Spectres et les Mânes et, le plus souvent, se borner à transcender quelque peu la morale parfois assez utilitaire.

Il est d'ailleurs assez peu vraisemblable que les Jeune-Congo soient enclins à s'en tenir à l'avenir aux seules sources folkloriques de leur inspiration. Cette espèce de gandhisme ne pourrait les mener qu'à une régression sans doute incompatible avec leur accession à la communauté humaine dont ils apprécient tous les techniques sans quoi ils ne pourraient plus vivre, et dont beaucoup d'entre eux apprécient de surcroit les nourritures spirituelles dont parlait, à certain congrès de Rome, le sénateur dahoméen QUENUM <sup>(1)</sup>.

(1) C'est M. Cheikh Anta DIOP lui-même qui, si convaincu soit-il du caractère dérisoire, du point de vue africain, des écrits africains en langue européenne, et si partisan soit-il d'un retour à une culture strictement africaine en quatre langues africaines et un ur-negrisch que serait l'égyptien ancien, souhaite que la littérature africaine de demain puisse non seulement donner une forme définitive

Il est permis de croire d'ailleurs qu'ils trouveront dans le retour à leur immémoriaux de puissantes raisons de préférer, avec les étudiants africains catholiques de *Tam-Tam* et de *Habari* (1) une sublimation de leur spiritualité ancestrale à l'aventure de s'intégrer dans une *Weltanschauung* rationaliste, scientiste, agnostique, marxiste ou au delà du marxisme, quelconque. Et ceci nous amène à observer que, pour fournir à leur vertu d'art d'autres sujets à développer que le sujet folklorique, le paysage, la faune, la flore et la « nature morte », il leur faudra bien choisir, entre les diverses représentations de l'Univers que leur présente, en quelque désarroi, le Monde d'aujourd'hui, celle où ils pourront le mieux s'intégrer.

C'est assez dire qu'ils auront à compléter, avec toute la ténacité dont ils pourront faire preuve et par tous les moyens qu'ils pourront découvrir, une instruction qui ne peut plus qu'être supérieure et, les journalistes, une déontologie qui leur est nécessaire plus qu'à des écrivains qui ne s'engagent point ou ne s'engagent guère. C'est aussi dire que, pour ceux d'entre eux qui ne sont plus

à la « Littérature » orale qui l'a précédée, mais s'approprier au besoin d'expression de tous les africains quel que soit niveau culturel (Cheikh-Anta DIOP, Quand pourra-t-on parler d'une renaissance africaine, *Le Musée vivant*, n° spécial, novembre 1948, 57-62) et n'est-ce pas M. Michel LEIRIS, grand ami de l'équipe du *Musée vivant* et de celle de *Présence africaine*, qui écrit à son tour : Tout en conseillant aux Noirs de ne pas trop inféoder leurs « capacités » ancestrales à des modes transitoires du régime que l'on appelle benolitement « tutelle », on entend ne se point confondre avec ceux qui exigent des lettrés africains qu'ils restent prisonniers d'une « africannerie » qui serait stagnation [46, 6] ?

(1) Cf. Annexe 3. Il est à peine besoin d'observer que les attitudes prises par les rédacteurs de *Tam-Tam* et de *Habari* s'accordent avec celles qu'ont prises les prêtres noirs dont les Éditions du Cerf ont publié l'ouvrage collectif dont nous avons donné plus haut la référence [75].

Mais peut-être le lecteur nous saura-t-il gré de rappeler ici qu'un grand Français de couleur, comme l'appelle René MARAN, l'ancien gouverneur général de l'A. E. F. Félix ÉSOURÉ, avait déjà compris le caractère transcendant et supranational de l'évangélisation chrétienne, étudié l'encyclique *Rerum Ecclesiae* de Pie XI et en avait conclu, *in concreto*, que « l'enseignement des écoles publiques » et celui des écoles chrétiennes ayant un même but et des méthodes semblables « doivent être l'un et l'autre, l'objet d'une égale sollicitude du gouvernement » [11].

en âge d'école, il est grand temps de voir se développer ou s'organiser ces sortes d'universités populaires du soir dont l'auteur souhaitait déjà l'ouverture en 1949, d'autant plus nécessaires à leurs étudiants de demain que rien de ce qui peut les servir ou les desservir dans la production livresque ou journalistique du monde entier, n'échappe plus à leur attention. Et l'on ajoutera ici, pour avoir aperçu parfois que nos savants chevronnés ont quelque tendance à répondre par un sourire ou par un haussement d'épaules aux thèses aventurées d'un Cheikh Anta DIOP, par exemple, en matière de préhistoire, d'histoire ou de linguistique africaine, ou d'autres écrivains de couleur américains, antillais ou d'Afrique française, en matière économique, sociologique ou politique, que nous avons peut-être, envers les jeunes lettrés africains d'Afrique belge, un impérieux devoir de les mettre à même de discerner le bon grain de l'ivraie dans ces enseignements idéologiques de champs dont ils attendent de loyales moissons, et ce d'autant plus qu'ils ne sont que trop encouragés, par les tendances actuelles de certains Européens, à étendre au domaine de la science l'applicabilité de certaines raisons du cœur qui n'y sont point recevables, en soi du moins, et inconditionnellement (1).

## 2. Dans une communauté humaine de longtemps définie, homogène, constante et culturellement et économi-

(1) On n'entend évidemment pas ici contester la valeur critériologique de certains apaisements que de longtemps et partout l'*homo sapiens* procure à sa faim d'absolu, de certaines convictions qui lui permettent de vivre sans trop d'anxiété, de certaines expériences à la Jean de la CROIX où MARITAIN décèle un degré du Savoir, de certaines options comme en fait Jean GURROS, entre la voie critique et la voie mythique, ni même des positions que prend un Frantz FANON, quand il nous confie que peut lui chauffer la promesse d'une humanité sauvée dont il ne serait point et combien peu lui convient une résurrection de civilisation nègre trop longtemps méconnue au détriment de son présent et de son avenir, seule l'intéressant la fin de l'asservissement des hommes par d'autres hommes [5]. On entend simplement rappeler ici que, dans le domaine de la Science, intuitions, impulsions, inspirations et illuminations restent sous le contrôle de la saine Raison.

quement autarcique, il est exceptionnel qu'un de ses membres se sentant appeler à écrire, doive avant de le faire, choisir la langue dont il se servira pour nous dire son âme ou pour livrer son message. Il écrit tout bonnement dans la langue de sa nourrice et que tous, autour de lui, aiment du même amour dont ils aiment leur mère. Il en est autrement, nécessairement ou à peu près, dans les communautés humaines récemment établies, ou devenues ce qu'elles sont à la suite de querelles parfois sauvages entre voisins, d'incursions entreprises ou subies, de conquêtes et d'asservissements, de relations marchandes, coloniales ou autres. Dans l'Orient conquis par **ALEXANDRE LE GRAND**, dans l'Empire romain d'**AUGUSTE** et de ses successeurs, dans l'Occident, à l'heure des grands Barbares blancs, naissent les bilinguismes, les trilinguismes, la discrimination entre langue des vainqueurs et langue des vaincus, celle-ci souvent promise à l'emporter sur l'autre, entre langue écrite et langue parlée, etc., etc. C'est dans les communautés de l'espèce que l'écrivain se doit, avant que d'écrire, de choisir la langue dont il se servira. Il en est évidemment ainsi au Congo belge et au Ruanda-Urundi, où ceux que l'on se refuse à appeler des vainqueurs, appartiennent eux-mêmes à une communauté culturelle bilingue, sinon trilingue et, de surcroit, divisée en factions ou partisanats linguistiques allant parfois jusqu'à envisager la dissolution constitutionnelle de la communauté ; où ceux que nous nous refusons à appeler des vaincus, relèvent d'ethnies dont chacune, unilingue chez soi, entend parfois la langue de ses plus proches voisins, mais doit, pour le surplus, recourir à des langues dites véhiculaires dont la plupart sont nées avant notre arrivée dans le Bassin du Congo ; où, enfin, par la suite des progrès auxquels nous devons certaine abolition des distances entre peuples et entre continents, sinon d'autres distances, le territoire se trouve à peu près enclavé entre des terri-

toires colonisés par d'autres : Français, Anglais ou Portugais, et ne se désenclave qu'aux bords d'un Océan pratiquement polyglotte au temps que nous vivons. Rarement question de langues s'est posée à un peuple et à ses écrivains comme elle se pose dans l'Afrique belge d'aujourd'hui.

Quel choix vont-ils donc faire, nos jeunes écrivains de couleur, parmi toutes les langues qui se proposent à ce choix ? Vont-ils, en s'inspirant de l'*ORPHÉE* de la « négritude », de certain racisme de réaction contre certains racismes de maladresse, de certain africanisme de libération et de régénération culturelle prôné par certains écrivains que l'on sait, tâcher à se soustraire à l'attrait de nos langues européennes et à celui des quatre ou cinq langues véhiculaires dont ils usent encore, parfois, actuellement, comme faisaient leurs pères aux premiers temps de notre occupation, pour réapprendre au point de la pouvoir utiliser à des fins littéraires d'inspiration folklorique ou évoluée, chacun, sa langue maternelle ? Nous ne le croyons pas. Ceux d'entre eux qui ont lu les écrits originaires de Paris ou de Dakar auxquels on vient de faire allusion, auront certainement aperçu que, dans ses vues d'avenir, M. Cheikh Anta DIOP voudrait faire aboutir ce retour dont il rêve, des sociétés africaines à leur grandeur passée, à un rétablissement aussi parfait que possible de leur homogénéité linguistique de longtemps détruite, ramener en conséquence leurs langues actuellement écrites ou parlées et dont on sait assez quelle Babel elles forment, à quatre langues standardisées, des types soudanais du N.-O., sans considération pour les langues hamitiques, nilotiques, oubanghiennes ou bantoues, et donner à ces quatre langues privilégiées, un ancêtre commun assez prestigieux mais dont il reconnaît qu'il est encore assez mal connu, dans la langue à laquelle M<sup>me</sup> L. HOMBURGER voudrait rattacher toutes les langues africaines et

qui n'est pas même le Niger-Congo don M. COUPEZ, chercheur de l'IRSAC, entretenait dernièrement un reporter de l'Agence Belga.

En fait, à part M. l'Abbé KAGAME et quelques-uns de ses collaborateurs ruandais qui écrivent en kinyarwanda, et quelques jeunes Congolais attachés à des périodiques missionnaires, militaires ou mis par certains organismes industriels au service de leurs clercs et de leurs ouvriers, et qui s'expriment plus souvent en langues véhiculaires qu'en langues vernaculaires, la plupart des Jeune-Congo s'expriment en français.

Aussi bien le français est-il la langue européenne qui leur a été la plus parlée, les missionnaires et contremaîtres flamands, nombreux, qui ont été pour l'É.I.C. et pour le Ministère belge des Colonies de très précieux collaborateurs, ayant plus souvent parlé à leurs ouailles ou à leurs ouvriers en langues vernaculaires ou véhiculaires africaines qu'en leur langue maternelle à eux. Elle est aussi la seule, avec, peut-être, un peu, la langue anglaise, qui leur ait été méthodiquement enseignée. Ils se trouvent cependant présentement intéressés à la solution qu'apportera notre Administration à la question qui se trouve posée, quelque peu nerveusement, de l'emploi des langues nationales belges, étrangères et africaines en matière administrative, judiciaire et véhiculaire de l'enseignement au Congo belge, au Ruanda et dans l'Urundi. On trouvera de nombreuses indications sur les positions prises par wallons et flamands, dans le débat ainsi institué, dans les Bulletins de presse hebdomadaires de l'*Inforcongo* distribués en 1957. Ce n'est évidemment pas le lieu à en faire la synthèse ici (1). Le lecteur trouvera quelques indications sur les positions prises dans le débat en question, par des Jeune-Congo

(1) Signalons cependant au lecteur un fascicule double (152 pages) et portant les dates d'octobre et novembre 1956 de la belle revue culturelle des Flamands de Léopoldville, *Band*. Ce numéro double rassemble tous les textes légaux et

dans certains essais-miniatures dus à la plume de : J.-F. IYEKY (*Voix du Congolais*, octobre 1956 — 701-703) ; P. LUYEYES (*Afrique et Monde* VIII, n° 17) ; Victor LUNDULLA (*Voix du Congolais*, août 1957, 592-593) ; J. D. MOBUTU (*Avenir*, Léopoldville, 26 septembre 1947). Il faut ajouter à propos du problème d'avenir ainsi posé à nos Africains « évolués » et à leurs porte-parole, que des positions prises en matière linguistique par les Conseils de province de l'automne dernier, on peut dire qu'elles se sont généralement inspirées des intérêts de la population autochtone en émettant, sauf au Katanga, à très importante majorité et à l'unanimité des voix des conseillers indigènes, des vœux favorables à un régime rendant une langue véhiculaire obligatoire, le français également obligatoire, et la troisième langue à choisir librement entre le flamand et l'anglais. On voit assez par là qu'il est déjà bien tard pour songer à sauver les langues et les littératures vernaculaires authentiquement tribales.

Nous croyons que toute langue humaine arrivée à développement lexicologique, grammatical et syntaxique normal et adoptée par une communauté culturellement distincte mais cohérente et constante, peut servir de moyen d'expression à la vertu d'art d'un écrivain. Les langues vernaculaires du Bassin du Congo, et sont laissées à dessein hors considération les langues du Ruanda et de l'Urundi ou certaines d'entre elles, auraient-elles perdu les qualités utiles qu'elles présentaient avant que l'on sût les écrire ? Les langues véhiculaires que nous avons connues, il y a cinquante ans à l'état de « sabirs », ont-elles acquis, depuis lors, un développement interne et une « légitimation » culturelle qui permettent à nos

administratifs relatifs à la question linguistique telle qu'elle se pose actuellement au Congo belge, les principales déclarations faites à ce sujet par diverses sociétés culturelles flamandes et d'intéressants articles originaux dus au R. P. VAN REETH et à MM. Pol DESOER, R. DE MAEGD, J. VAN BILSEN, Guy MALENGREAU et Bert VERLACKT.

écrivains d'en user sans mécomptes ? Ce sont là questions de fait, qu'on ne pourrait résoudre entre bibliothèque et machine à écrire, et qui, le plus souvent, se résolvent d'elles-mêmes avant que le sociologue et le philologue même aient eu le temps d'intervenir.

Mais l'écrivain n'a pas, avant de se mettre à l'œuvre, son sujet bien en tête et l'émotion au cœur, qu'à choisir une langue. Il lui faut s'assurer qu'il saura s'en servir conformément au bon usage : l'usage de ceux-là qui ont le souci de la bien écrire. L'auteur ignore comment on traite la langue de VONDEL dans les milieux flamands de notre Colonie. Je ne sais que trop les libertés qu'on prend avec celle de DIDEROT, dans les milieux qui se piquent de la parler. Il n'étonne donc pas de devoir reprocher à nombre des Jeune-Congo de ne pas exercer contrôle plus sévère sur leurs accomplissements. Négligences dans le choix du terme propre à désigner l'objet que l'on veut désigner, dans l'observance des règles les mieux établies de la grammaire et de la syntaxe et dans l'ordonnance stylistique de l'exposé, se découvrent dans leurs écrits plus souvent qu'on ne le souhaiterait. Ce n'est donc pas pour rien que le jury de la Foire congolaise qui avait couronné P. LOMAMI-TSHIBAMBA et J. Saverio NAIGIZIKI, se résolut à conseiller au mécène à qui l'on devait l'institution de ce prix, de renoncer à son annualité. Ce n'est pas non plus sans raison que le jury du Concours de la meilleure nouvelle institué par l'U.A.A.L. renonça à attribuer le plus important des prix dont il disposait. Il est évidemment trop tôt pour supputer sans outrecuidance le nombre de manuscrits qui seront soumis au jury de l'A.R.S.C. qui a suggéré l'institution d'un prix réservé aux écrivains de langue africaine du Congo et du Ruanda-Urundi, quand il sera institué, ni quel en sera le mérite moyen.

Mais il est encore autre chose que nos Jeune-Congo doivent exiger d'eux-mêmes : un style approprié au

genre où ils se rangent et au sujet qu'ils traitent. Il est dans toutes les langues des distinctions classiques entre langue savante et langue populaire, entre langue de la chaire et langue du palais, entre langue de l'essayiste et langue du conteur, entre langue du prosateur et langue du poète. Toutes ces distinctions ont eu leur raison d'être et la plupart d'entre elles n'en ont pas tout perdu. Et il convient de répéter ici, à propos de la langue dont usent les poètes, et sans vouloir du tout prendre parti pour telle ou telle prosodie, voire pour le vers-librisme, l'observation de GIDE sur certaines « résistances » qui élèvent l'esprit. L'auteur craint d'encourir le reproche d'être difficile.

Et cependant, ni le choix d'une langue expressive et vraiment culturelle, ni son emploi conforme aux lois et à l'usage, ni son accommodation judicieuse aux exigences du genre où il s'est engagé, ni même l'accoutumance à la difficulté, ne suffisent à faire un écrivain parfait dans la mesure, s'entend, où il en est. Un écrivain-artiste se doit encore la personnalité, l'originalité et certaines dispositions à se renouveler parfois. La langue de RACINE n'est pas celle de CORNEILLE. Celle de BEAUMARCHAIS n'est pas celle de MOLIÈRE. Celle de Léon DAUDET n'est pas celle de Léon BLOY. Ayons chacun la nôtre, sans être, pour autant, des insoumis. Et sachons nous renouveler sans nous être infidèles.

Quant aux méthodes à suivre pour enrichir son art de tout ce dont il convient qu'il se puisse enrichir, et qui toutes exigent qu'on ne s'y asservisse point, si l'on veut échapper à la banalité, ce n'est guère ici le lieu d'en faire un exposé. Il faut toujours, quand on se met à écrire, fût-ce uniquement pour soi, avoir bonne grammaire et bon dictionnaire sous la main. Il faut lire, mais bien lire et ne lire que de bons auteurs. Il faut ne rien écrire, quand on n'a rien à dire, ne jamais se forcer, et ne jamais se mentir à soi-même. Il faut être sévère à l'endroit de soi-

même, se relire deux fois plutôt qu'une. Il faut toujours, en somme, tendre à être parfait. Seul le chef d'œuvre, a dit un critique d'art, réalise l'unanimité.

L'on terminera avec ce problème-ci des Jeunes-Congo en signalant aux autorités responsables de leur évolution, l'urgence qu'il y a pour le bien commun d'une Afrique belge dont les indigènes lisent et écrivent désormais autant que nous, à ce qu'elles établissent au plus tôt, au moins dans tous les centres où vivent des «évolués», des bibliothèques répondant au besoins de ces jeunes lettrés. Ces bibliothèques-là ne peuvent être ni bibliothèques roses, ni bibliothèques de gare. Elles doivent être au plus tôt des bibliothèques loyalement représentatives de tout l'humanisme de notre Occident. Leur organisation doit être aussi décentralisée que possible, confiée à des humanistes exempts de tout complexe de supériorité raciale et de toute autre ambition que celle de servir. Ces bibliothèques sainement populaires doivent être aussi gratuitement accessibles à nos indigènes que leur sont gratuitement accessibles les soins médicaux que nous leur dispensons depuis des lustres déjà. L'esprit mérite les mêmes attentions, sans doute, que la chair.

Quant aux éditeurs, publicistes et journalistes européens établis en Afrique belge, ne devraient-ils pas dans l'intérêt de jeunes écrivains de couleur qui appartiennent, somme toute à leur corporation, faire preuve à la fois à l'égard de ces jeunes recrues, de bienveillance éclairée et de bienfaisante sévérité?

3. Le dernier des problèmes qui se posent actuellement et spécifiquement aux jeunes écrivains africains du Congo belge et du Ruanda-Urundi, et que l'on se propose d'examiner ici dans l'intérêt de cette symbiose culturelle, économique et politique dont les meilleurs

d'entre eux rêvent avec les meilleurs d'entre nous, est peut-être un de ceux qu'un écrivain belge et, singulièrement, un écrivain colonial belge se sent le moins à même d'aider ses confrères africains à résoudre. Il n'est pas en effet de métier en Belgique qui soit moins organisé, professionnellement et économiquement parlant, que le métier d'homme de lettres.

Sans doute le syndicat ne saurait-il convenir à un corps d'ouvriers sans patrons, ni contrats de travail. Et, sans doute, la corporation, au sens où on l'entendait avant 1789 et où l'entendaient encore, il n'y a guère, certains sociologues « maurassiens », ne saurait-elle non plus séduire des artisans d'art de plus en plus impatients de tout collier, comme leurs frères plasticiens : impressionnistes, expressionnistes, surréalistes ou « abstraits » le sont de tout asservissement. On pourrait cependant concevoir une union professionnelle des écrivains de chez nous aussi agissante et aussi réalisatrice que la Société française des gens de lettres, et qui se chargerait d'aider ses membres à valoriser et à défendre leur droit d'auteur, à agencer et à surveiller la diffusion de leurs écrits destinés à première édition ou à reproduction, à obtenir des pouvoirs publics les subventions, les souscriptions, les distinctions et les protections douanières dont ils ont besoin. Et certes, l'on possède en Belgique un certain nombre d'Associations d'écrivains, françaises, flamandes ou patoisantes ; nationales, provinciales, régionales ou locales, à « couleur » plus ou moins confessionnelle ou d'une neutralité plus ou moins assurée, de poètes, de journalistes, de critiques, etc., sans compter certain comité belge de la Société des auteurs et compositeurs dramatiques de Paris, entre autres associations étrangères, mais amies. Et pourquoi ne pas mentionner ici l'Association des Écrivains et Artistes coloniaux de Belgique qui est virtuellement bilingue et compte parmi ses membres deux écrivains africains de langue fran-

çaise, et la section belge de l'Association française des Écrivains de la Mer et de l'Outre-mer qui compte parmi ses membres un écrivain de langue française, natif du Katanga ? Mais il faut bien reconnaître que ces associations qui font toutes tout ce qu'elles peuvent en faveur de leurs membres, souffrent toutes de ceci qu'elles comprennent autant et même plus d'écrivains dont le métier d'écrire est un « second » métier, sinon un violon d'Ingres, que de « professionnels ». Mais il faut avouer qu'il serait difficile qu'il en fût autrement dans un petit pays, un petit pays bilingue, que deux ou trois pays de plus longtemps affirmés dans le domaine des lettres inondent de leur production, depuis beau temps avant 1830.

Il existe aussi deux Académies royales des Sciences, des Lettres et des Beaux-arts, l'une de langue française, l'autre de langue néerlandaise, mais l'une et l'autre considèrent les Lettres, en quelque mesure, comme une des Sciences morales et politiques de l'homme qui forment une de leurs Classes et comprennent plus d'historiens de la littérature et de philologues que d'écrivains artistes, alors que leurs Classes des beaux-arts comprennent des peintres, des sculpteurs, des graveurs, des architectes et des musiciens aussi bien que des historiens de l'art et des critiques. A ces deux académies, s'ajoutent deux autres académies royales, ayant plus spécialement pour objet les lettres au sens où nous les entendons ici : l'une flamande, a été instituée en 1886, alors que l'Académie flamande à compétence étendue ne l'a été qu'en 1938 ; l'autre, de langue et de littérature françaises, a été créée par A. R. du 19 avril 1920, alors que l'Académie d'expression française à compétence étendue est la doyenne de nos académies. Enfin l'Académie royale des Sciences coloniales de Belgique, créée en 1928 sous le nom d'Institut royal colonial belge et promie au rang nominal d'académie en 1954, ne s'occupe de littérature et d'art que dans

la mesure où ils intéressent les sciences morales et politiques de l'homme. Elle est cependant pratiquement bilingue, chargée de l'attribution du prix triennal de littérature coloniale que l'on sait, accessible aux écrivains africains de langue française ou néerlandaise, se préoccupe de voir la littérature africaine du Congo et du Ruanda-Urundi encouragée par un prix équivalent au prix de littérature coloniale, compte parmi ses membres quelques-uns de nos écrivains coloniaux, a publié en 1943 un travail de l'Association des Écrivains et Artistes coloniaux sur le Noir congolais vu par ces écrivains et artistes, et accueille dans le *Bulletin de ses Séances* et dans la Collection de ses *Mémoires* des ouvrages de genre de celui-ci. Elle compte parmi ses membres correspondants l'essayiste et poète ruandais, M. l'Abbé KAGAME.

A vrai dire ce serait manquer au plus élémentaire devoir de l'historien, fût-il occasionnel, des Lettres de Belgique que nous sommes en ce moment, si nous ne faisions pas observer que ces lettres étaient encore en bien plus dérisoire condition avant Max WALLER et ses Jeune-Belgique de 1880, avant la création de l'Association des Écrivains belges de langue française de 1902, devenue l'actuelle Association des Écrivains belges, forte de quelque 325 membres, et celle de l'Académie royale de Langue et de Littérature françaises de 1920, organisatrice de concours, dispensatrice de quelque quinze prix et chargée par une loi du 18 août 1947 de la gestion, en ce qui concerne l'aide aux écrivains et aux lettres d'expression française, du Fonds national de la littérature. Malgré ces témoignages d'estime et ces encouragements adressés par le pouvoir aux lettres de Belgique, il reste que la littérature belge de langue française ne nourrit pas encore aussi généreusement qu'il le faudrait, ceux-là qui ne servent qu'elle seule ; que pour nombre de nos écrivains, elle est à peu près ce qu'étaient la tapisserie ou le clave-

cin pour nos arrière-grand-mères et, ce qui est grande pitié, qu'il est rare, chez nous, l'écrivain qui a pu se faire publier autrement qu'en compte d'auteur (1).

Quant à nos lettres coloniales de Belgique, les associations et les académies non spécialisées ne s'y intéressent guère, ni même le Département de l'Instruction publique. Heureusement le Département du Congo, l'Académie royale des Sciences coloniales et notre Association des Écrivains et Artistes coloniaux s'occupent-ils de nous, mais sans arriver à intégrer nos lettres coloniales dans nos lettres nationales, à cette heure où l'on parle tant d'intégrer le Congo, à d'autres points de vue, à la métropole belge (2).

On peut, sans trop se hasarder, supposer que l'avenir réserve aux jeunes confrères africains d'Afrique belge, carrières moins effacées, moins partagées et plus nourricières, et ce, malgré le danger que constituent pour elles les problèmes politiques ou linguistiques qui se posent présentement là-bas, s'ils savent résoudre leurs problèmes spécifiques en toute objectivité, en toute dignité, en toute application et en toute fidélité à leur culture raciale, corrigée, s'il le faut, mais surtout enrichie du meilleur de la nôtre.

L'Afrique belge est trop vaste et même trop peuplée,

(1) Nous jugeons inutile, du moins actuellement, d'exposer la condition des lettres néerlandaises dans la Belgique d'aujourd'hui. Cela n'intéresse pas encore nos Jeunes-Congo. Aussi bien cette condition n'est-elle pas inférieure à celle de nos lettres d'expression française, loin de là.

(2) L'Académie royale de langue et de littérature françaises a bien accueilli, dès ses débuts, Léopold COURROUBLE, ancien magistrat de l'É. I. C., au service duquel il avait passé quelques mois et auteur de *Profils de blancs et frimousses de Noirs*, de *Maisons du juge*, etc.... Mais ce n'est pas l'écrivain colonial que l'Académie recevait en lui. C'était l'auteur de *la Famille Kashebroeck*, de *Pameline Platbrood* et de nombreux autres ouvrages d'esprit et même de langue spécifiquement bruxellois. Quand à M. R. BODART et à M<sup>me</sup> Marie GEVERS, ils étaient déjà l'un et l'autre académiciens, quand ils se sont rendus au Congo, la seconde sous les auspices de la Commission instituée par le Ministre belge des Colonies pour le développement des relations artistiques, théâtrales et littéraires entre la Belgique et le Congo belge.

bien que d'une population moins dense que la nôtre, pour ne pas offrir aux Jeune-Congo, une vaste clientèle d'Africains déjà évolués qui ne demandent qu'à lire, d'Européens assez évolués eux aussi, au sens où le souhaite Thomas KANZA, pour collaborer loyalement à l'élaboration de la symbiose humaine, toute pétrie de justice sociale et de fraternité interraciale, du Congo de demain, et qui, eux aussi, les liront, et, demain, la clientèle plus vaste encore de tout ce qu'il est encore dans les communautés non détribalisées de la savane et de la forêt, d'analphabètes à instruire, dont la plupart ne demandent qu'à être instruits et qui tous, ont le *droit* de l'être.

Sans doute, les Jeune-Congo auront-ils à se défendre de quelques concurrents : écrivains européens que leur adresseront certaines propagandes et certaines entreprises ; écrivains de couleur, traduits de l'anglais américain ou de l'Afrikander, ou français des Antilles françaises, de l'Union française ou de Madagascar et nous autres aussi, peut-être. Mais on peut espérer que ce qui leur parviendra d'au delà de leurs frontières, leur apportera de suffisantes compensations, d'ordre spirituel, des manques à gagner qu'on leur infligera. Il est surtout à souhaiter, et cela dépend d'eux, qu'ils s'imposent aux lecteurs et aillent concurrencer, chez eux, leurs concurrents, par la qualité de leurs écrits.

Pourront-ils, de leur art, faire un métier unique, alimentaire, si l'on ose dire, et vital ? On comprend aisément qu'ils en rêvent et même, qu'ils l'espèrent. Il en est certainement, dans leurs rangs déjà si serrés, dont cet espoir n'est pas nécessairement téméraire. Aux autres à se dire que n'a rien de honteux pour l'écrivain-artiste, l'exercice d'un « premier » métier.

A vrai dire, tous les genres littéraires ne se prêtent-ils pas avec les mêmes grâces à enrichir « leur homme ». La poésie, entre autres, n'est pas très « commerçante »,

qui ne s'édite guère qu'en plaquettes mignonnes, légères, confidentielles. Le roman se vend mieux, mais ne se vend pas toujours en toute dignité. Le conte un peu moins bien, surtout quand il respecte son lecteur. Et déjà, dans ces genres du conte et du roman, les Jeune-Congo peuvent-ils espérer du retour à leurs sources folkloriques d'antan, de pouvoir égaler les Chanson de Roland, les Roman de Renart, et les fables d'ÉSOPE, de PHÈDRE ou du bon Jean de LA FONTAINE, et de leur vie en symbiose avec nous, matière à des romans d'une autre élévation que celle de la plupart des romans à succès qu'on nous offre aujourd'hui. Il reste à se demander si cette littérature pourra trouver éditeur au sens plein du terme, ou ne s'éditera qu'à compte d'auteur. Seul l'événement pourra répondre à cette question.

Il est moins difficile sans doute de faire passer une «actualité» à un organe de presse ou de faire jouer un acte dans une salle de spectacle ou dans un cirque de verdure. On ne peut donc qu'encourager ceux des Jeune-Congo qui se sont engagés dans la voie du journalisme et dans celle du théâtre, à y persévéérer. On leur doit cependant de leur répéter encore que l'objectivité, la sincérité, la dignité, la prudence et la discrétion sont les vertus essentielles de l'écrivain qui se livre, sortant d'une tour d'ivoire où il se maîtriserait et se défendrait plus facilement, à un public qui l'entoure, s'empare de lui et cherche dans son œuvre l'exaltation de ses complexes, de ses habiletés, de ses passions et de ses entraînements.

Mais, sans doute, des événements récents ont-ils rappelé à nos journalistes congolais, Blancs et Noirs aussi bien, que le métier ne s'improvise pas et qu'il exige de celui qui le pratique, toutes les vertus dont on vient de parler, plus rigoureusement que d'aucun autre écrivain. Sans elles la presse devient «chienne d'enfer».

Quant au théâtre, il ne reste littéraire qu'à condition de ne pas se réduire à un jeu d'histrions, de bateleurs ou d'acrobates. Certes, faut-il au monde, des histrions, des bateleurs et des acrobates : car, il en fut toujours. La Rome de PLAUTE et de TÉRENCE avait ses atellanes. Mais le métier de ces gens-là n'est pas le métier des Lettres et ne relève pas de l'art d'écrire.

Qu'on ne nous fasse pourtant point dire plus que nous n'entendons dire. Tout le théâtre ne tient pas à ESCHYLE, à SOPHOCLE et à ARISTOPHANE ou, chez nous, à CORNEILLE, à RACINE et à MOLIÈRE, à la tragédie, à la comédie et au drame. Le vaudeville a ses droits et la farce même a les siens. On conçoit parfaitement qu'un bon auteur se plaise à écrire parfois pour les comédiens de bois que sont les marionnettes, les voix et les bruiteurs de la radiophonie, les découpeurs en tranches de la télévision. Et, faut-il le rappeler, l'écrivain de théâtre, n'a pas seulement besoin des services des acteurs, du récitant, des figurants et... du souffleur, du décorateur, de l'ensemblier, du metteur en scène, du costumier, du maquilleur, de l'habilleur et, parfois, du sculpteur de masques. Il peut et doit parfois faire appel aux concours du compositeur de musique, des chanteurs et des instrumentistes, et du corps de ballet, sans cesser d'être écrivain de théâtre, s'il reste maître de l'œuvre. Mais, quelle que soit l'influence de notre « modernité » sur les manifestations de notre vertu d'art, il ne faut jamais oublier que l'œuvre d'art, comme la symphonie, au dire de BEETHOVEN, doit sortir d'un cœur d'homme pour en atteindre un autre, que le cœur de l'homme aspire à l'Absolu, et que l'homme d'aujourd'hui, « agrandi par la technique, à besoin d'un supplément d'âme » (BERGSON).

L'auteur de ce mémoire, avant de déposer la plume, souhaite que, dans vingt-cinq ans, un autre écrivain belge pour qui l'écrivain noir soit, comme il l'est pour

lui, un homme comme lui, ni pire ni meilleur que lui, puisse écrire l'histoire d'un quart de siècle de littérature belgo-congolaise et intituler son livre : la merveilleuse aventure des Jeune-Congo (1).

Bruxelles, le 7 mars 1958.

<sup>(8)</sup> Nous nous souvenons, en écrivant ces lignes, du livre consacré aux environs de 1900, par O. THIERY. À la merveilleuse aventure des « Jeune-Belgique ».

## NOTE CONJOINTE

Sur l'éloquence des Africains du Congo belge et du Ruanda-Urundi.

C'est à dessein que l'auteur a laissé hors considération dans le développement des trois parties de cet essai et gardé pour cette note conjointe, le genre littéraire de l'éloquence. Ce genre est en effet si « naturellement » oral et son plein rendement exige tant d'adjuvants intranscriptibles : stature de l'orateur et drapé de son vêtement, expression de son regard et de sa physionomie, intonation, accent et timbre de sa voix, rythme de son phrasé, à-propos et portée de son geste et de ses mouvements, qu'il passe, même chez nous, assez rarement et assez peu efficacement de l'oral à l'écrit. L'éloquence belge, assurent de bons historiens de la littérature française en Belgique [34], « a laissé peu de pages imprimées ou, du moins, recueillies en volumes ». « Aussi », ajoute-t-il, « l'atteint-on difficilement par la lecture ». La pût-on lire, d'ailleurs, la lecture la trahirait encore, à moins que le lecteur ne soit le sosie en tout point de l'orateur. On a cependant mentionné l'éloquence parmi les genres littéraires de l'art oral traditionnel des Noirs [40], et parmi les essais inscrits au bilan des activités littéraires des écrivains de couleur du Congo belge et du Ruanda-Urundi, les deux essais mentionnés de P. MUSCHIETE et de Thomas KANZA sont textes de conférences.

1. Assez vainc en soi, la transcription des discours de politique clanique ou des plaidoiries échangées en

palabre dans les hangars *ad hoc* des villages épars dans la brousse ou dans la forêt de l'Afrique belge d'il y a dix lustres, ne pouvait guère retenir ou, du moins, passionner nos ethnographes, nos linguistes et nos amateurs d'exotisme africain. Elle n'a cependant pas échappé à nos historiens de l'art oral des clans. Notre confrère M. O. DE BOUVEIGNES, entre autres, en a écrit longuement et pertinemment [2] [24, pp. 135-144].

D'autre part, notre politique d'administration indirectionnelle des communautés indigènes érigées en chefferies reconnues avec chefs médaillés, pistonniers et plantons, excluait-elle toute brimade sérieuse infligée par l'autorité européenne aux orateurs traditionnels de ces communautés et de leurs juridictions. Leur art a d'ailleurs pu s'exercer avec certains nuancements dans la forme et dans le propos, dès le début de notre « occupation » des territoires compris dans le Bassin du Congo, dans les entretiens politiques des chefs et des notables avec nos fonctionnaires et dans les tractations de caractère judiciaire qui se menaient alors devant ce qu'on appelait le juge des palabres, qu'il relevât du Parquet ou de l'Administration. L'institution de juridictions africaines mieux définies et plus évoluées dans le cadre de l'organisation judiciaire belgo-congolaise actuellement encore en vigueur, institution dont le premier texte organique fut promulgué en 1926, ne pouvait que favoriser la permanence et le développement de l'éloquence parmi les populations africaines de la Colonie et des deux territoires autrefois dépendants de la *Deutsch Ost Afrika* dont nous avons la charge. L'organisation de clergés indigènes par les missions chrétiennes, entreprise dès avant 1914, ne pouvait avoir que les mêmes effets. Et il en est de même de l'initiation progressive des Africains évolués du Congo et du Ruanda-Urundi à la gestion délibérée de leurs communautés, coutumières ou extra-coutumières, et à une participation réellement éducative à certains

de nos conseils de gouvernement, de province, de districts urbains ou de communes urbaines d'institution récente.

2. Un bilan des productions de l'éloquence indigène à fin 1957 est pratiquement impossible à établir. Plus encore qu'en Belgique, l'éloquence est rarement imprimée au Congo, plus rarement recueillie en volume et plus difficilement atteinte par une lecture qui ne la trahisse point. Il convient de mentionner cependant, à titre exemplatif, à côté des accomplissements déjà mentionnés de P. MUSCHIETE et de Thomas KANZA, ceux de M. l'abbé KAGAME, lui aussi conférencier à ses heures, ceux de M. Jacques MASA, dont un discours prononcé au Congrès des syndicats chrétiens qui s'est tenu à Bruxelles en 1950 a été signalé dans la Bibliographie courante de *Zaire*, de M. Alphonse SITA, porte-parole de ses frères évolués de Léopoldville, en novembre 1956, à la XII<sup>e</sup> Session du Congrès colonial national consacrée à la promotion de la femme congolaise [69] et de M. M. BOMBOKO et NENDAKA.

3. Quant aux problèmes qui se posent dès ores aux orateurs Africains « évolués » du Congo belge et du Runda-Urundi, sans doute sont-ils à peu de chose près ceux-là même que se posent leurs frères plus spécifiquement « écrivains » qu'eux : problèmes généraux, à résoudre dans le sens d'un humanisme éclairé, compréhensif, défendu de tout complexe et rebelle à tout emballlement, positif, constructif, et capable de réaliser, sans aventures, ni heurts, ni lésions pour quiconque, la « vérité » dans la « fraternité » : problème d'une imagination et d'une émotion créatrices à nourrir des éléments les plus « humains » des cultures africaines qui leur sont propres et des éléments les plus « humains » également de nos cultures à nous : problèmes du choix d'une langue, de son usage correct, aimable et personnel ; problèmes

enfin du professionalism et de la « rentabilité » vitale de leur art, plus délicats sans doute à résoudre pour eux que pour leurs frères écrivains, en toute indépendance et en se gardant bien de toute concession aux exigences de foules qu'ils doivent conduire et non point suivre.

C'est à eux, d'autre part, que bien plus qu'à tout autre écrivain congolais et même qu'au journaliste, puisqu'ils seront appelés d'ici à peu de temps à représenter dans certaines assemblées politiques délibérantes « tous » leurs frères épars dans tout le Congo, que se posera le plus gravement, l'un des problèmes généraux que l'on n'a fait, d'ailleurs, qu'indiquer dans ce travail : celui qui se trouve, en fait, déjà posé par la rapide évolution culturelle et sociale des détribalisés, et les attardements dont souffrent l'éducation des masses non détribalisées et l'organisation, chez elles, de paysannats et d'artisanats viables et rentables. N'est-il pas souhaitable au plus haut point que l'émancipation de tous les Congolais puisse se faire en même temps et dans l'égalité de tous devant la loi et des réalités dont ils doivent tous vivre ?

Ce problème est sans doute moins grave au Ruanda et dans l'Urundi, malgré la présence des deux langues-sœurs que d'aucuns songent à fondre en une seule et la féodalité pastorale qui y rassemble, sous le « tambour » des mwamis, les « nobles » watutsi, les « paysans » bahutu et les Batwa, et dont on peut rêver quelque humanisation.

## ANNEXES

## ANNEXE 1.

L'on songe, en se relisant, à un texte de Basil DAVIDSON, journaliste anglais, qu'un voyage d'études de trois ans en Afrique « noire », voyage subsidié par la Fondation pour un gouvernement mondial de Charlottesville (Virginie), a déterminé à entreprendre une histoire de l'Afrique préeuropéenne. Dans ce texte : *Le Réveil de l'Afrique* [3], l'auteur insiste sur le caractère légal et généralement inspiré du bien commun et d'un ordre communautaire de ce que les Européens ont appelé « anthropophagie », « cannibalisme », « sorcellerie », etc. Ce texte n'impose aucune modification à l'auteur du présent ouvrage, puisqu'il a lui-même, en de nombreux contes ou nouvelles qui romançaient à peine les faits qui les lui avaient inspirés, insisté sur le caractère moralement innocent des crimes rituels, ordalies, sacrifices de veuves, pratiques divinatoires que nos lois qualifiaient pénallement d'assassinats, d'épreuves superstitieuses, mutilations de cadavres, escroqueries, etc. Il a même défendu, dans une causerie faite à la Conférence du Jeune Barreau de Bruxelles en séance solennelle de rentrée, le caractère totémiste, appelant éducation plus que pénalités, des agissements d'hommes-léopards ou Aniots de l'Ituri, qui furent tous pendus là-bas. Mais, si quasi-religieux, sociaux et moraux furent-ils du point de vue de la conscience des Noirs, il reste qu'ils justifiaient nos efforts, pour éclairer, humaniser, « sublimer » cette conscience. Il faudrait être affligé d'un agnosticisme et d'un

moralisme absolu pour se refuser à admettre que les cultures connaissent progressions et régressions, résurgences et rechutes et proclamer l'équivalence humaine, au même moment de l'histoire du genre humain, d'une culture en progrès et d'une culture en décadence, celle-ci fut-elle momentanée. M. DAVIDSON le sent bien, quand il évoque, lui anglo-saxon, certaines pratiques de la féodalité médiévale anglo-saxonne et semble disposé à admettre que les Noirs africains ont dû connaître des états culturels comparables à ceux de l'Europe et de l'Asie mineure de la préhistoire, s'ils ne sont même pas à l'origine d'iceux, avant d'entrer dans l'état culturel où les Européens des temps de Diego CAO, de STANLEY et de nos premiers « coloniaux » les ont trouvés en pleine stagnation. Il va de soi que la reconnaissance d'une supériorité culturelle en soi et d'une infériorité culturelle en autrui, si elle peut expliquer, voire justifier certaines interventions en paroles, en exemples, en tout genre de bienfait, ne saurait s'accommoder d'orgueil ni de mépris pour cet autrui que la vie a moins favorisé que soi. Elle a de surcroit de nombreuses limitations que l'auteur de ce mémoire a pris soin de rappeler dans son *Concerto en nègre majeur* [38]. Les interventions de l'Europe dans le passage de nos Africains de leur culture tribale à un état de civilisation plus élevé à la fois et plus heureux, n'ont pas toujours été ce qu'elles auraient dû être. Mais, comme le reconnaît d'ailleurs M. Basil DAVIDSON :

« Les nationalistes africains ont quelque fois tendance à verser dans un extrême opposé (à celui de certains racistes européens), en prétendant que la société tribale était un jardin de douceur et de lumière ».

Il n'entre évidemment pas dans notre propos de nier le long processus d'avilissement africain dont M. B. DAVIDSON reproche l'aménagement à la traite européenne, mais il importait d'évoquer dans ce texte l'effort couronné de succès du Congo léopoldien pour bouter dehors les traitants arabes et arabisés.

## ANNEXE 2.

Ces problèmes proprement congolais d'aujourd'hui sont, entre autres, ceux que posent un certain déséquilibre entre la population rurale et la population des centres extra-coutumiers, déséquilibre dont résultent insuffisance de main-d'œuvre ici, raréfaction des vivres là, partout certaines désagrégations morales et sociales (VAN WING, J., *Le Congo déraille*, *Bull. des Séances de l'I.R.C.B.*, XII-1951 — 3, pp. 2-13) ; la « grande pitié » de certaines cités indigènes (GHILAIN, J., *Congo 1956*, *Bull. des Séances de l'A.R.S.C.*, II-1956-6, pp. 897-898 ; SCHEYVEN, R., député de Bruxelles, *Malaise du Congo* (48 pages, Brux. s.d., 23-29) ; l'insuffisance aux pires conséquences de certains salaires et la nécessité de les relever (SCHEYVEN, R., *op. cit.*, pp. 17-22 ; GHILAIN, J., *op. cit.*, pp. 904-907) ; la persistance de certain racisme sentimental et de comportement chez trop de Blancs et la naissance corrélative d'un racisme qui s'ignore encore, chez certains Noirs (VAN WING, J., *op. cit.*, pp. 14 et 16 ; SCHEYVEN, R., *op. cit.*, 12-16 ; MAURICE, A., *Autour du racisme négro-africain*, 12 pp. Bruxelles, Éditions Synthèses, s. d. ; OMER, P., *Le raciste est juif, le raciste est nègre*, *Les Cahiers socialistes*, 30, Bruxelles, novembre 1951, pp. 1-20) ; l'apparition de certains « tribalismes » ethniques et linguistiques dans les milieux extra-coutumiers de la Colonie (VAN WING, J., *op. cit.*, pp. 14-15 ; BOELAERT, E., *Intervention*, *Bull. des Séances de l'A.R.S.C.*, III-1957-2, 297-301 ; DE CLEENE, N., *Intervention*, *ib.*, pp. 302-303 ; RYCKMANS, P., *Intervention*, *ib.*, 305) ; certaines détériorations du prestige du Blanc dues à des propos inconsidérés et à certaines polémiques maladroites (SCHEYVEN, R., *op. cit.*, p. 38) ; la montée des élites, leur tendance à s'exprimer librement, à participer à leur

administration et chez d'aucuns à élaborer un nationalisme congolais (baron A. de VLEESCHAUWER, A., *Réflexions sur l'évolution politique du Congo belge*, *Bull. des Séances de l'A.R.S.C.*, III-1957-2, pp. 211-238, *passim* ; GHILAIN, J., *op. cit.*, pp. 900-904 ; GHILAIN J., *Intervention*, *Bull. des Séances de l'A.R.S.C.*, III-1957-2, pp. 278-286 ; MOELLER DE LADDERSOUS, A., *Intervention*, *Bull. des Séances de l'A.R.S.C.*, II, 1956-6, 912-913) ; l'affirmation de plus en plus nette de nos partisanats métropolitains chez les Belges en fonctions ou en colonat au Congo et tendance chez certains à intéresser des noirs à ces partisanats (VAN WING, J., *Impressions du Congo 1955*, *Bull. des Séances de l'I.R.C.B.*, II-1956-2, pp. 169-186 ; DEPAGE, H., *Intervention*, *ib.*, pp. 187 ; GHILAIN, J., *Intervention*, *ib.*, pp. 188-190 ; A. MOELLER DE LADDERSOUS, *op. cit.*, 910-911 ; VAN DER LINDEN, *Intervention*, *Bull. des Séances A.R.S.C.*, III-1957-2, pp. 287-296 ; RYCKMANS, P., *op. cit.*, 304) ; certains aménagements de la politique scolaire traditionnelle du Congo, entrepris à la « libération » de 1944, sous le ministère GODDING, assez vivement poursuivis depuis quatre ans sous le ministère issu des élections générales de 1954, et qui ont amené quelque tension entre l'administration et les missions catholiques et leurs « supporters » respectifs, européens ou africains (cf. les communications académiques citées en dernier lieu, ci-dessus, du R. P. VAN WING et de MM. le baron A. DE VLEESCHAUWER, J. GHILAIN, F. VAN DER LINDEN, A. MOELLER DE LADDERSOUS, et P. RYCKMANS, ainsi qu'un mémoire de M. H. DEPAGE : *Contribution à l'élaboration d'une doctrine visant à la promotion des Congolais*, Brux., A.R.S.C., Mémoires in-8°, T.V. fasc. 2, 52 pages, et, enfin, une lettre pastorale que vient d'adresser aux fidèles de son diocèse, Son Exc. M<sup>sr</sup> DE SMEDT, évêque de Bruges, à son retour d'un voyage au Congo, sur l'*Apostolat de l'Église au Congo* ; l'apparition de nos partisanats syndicalistes et l'attriance qu'ils

exercent sur les Noirs (baron A., de VLEESCHAUWER, A. MOELLER de LADDERSOUS, F., VAN DER LINDEN, *op. cit., locis citatis*) ; une rupture évidente entre les milieux extra-coutumiers et les milieux non-détribalisés à propos de mariage, de dot, de matriarcat (cf. à ce propos la *Voix du Congolais*, années 1945-1957, *ad tabulas*) et en matière d'exogamie (cf. œuvres citées dans le *Bilan*, chap. 5, de la littérature dramatique de S. NAIGIZIKI et d'A. NGONGO) ; la *prise de conscience de l'individu en milieu rural Kongo* (DOMONT, J. M., Mémoire sur ce sujet, A.R.S.C. mémoires in-8°, XIII, 1 ; JADOT, J. M., *Rapport de présentation de ce mémoire, Bull. des Séances, A.R.S.C.*, II-1956-6, 1029-1032 ; VAN BULCK, G., Rapport sur le même objet, *Ib.*, III-1957-2, pp. 239-268). On consultera aussi utilement sur l'ensemble de ces problèmes : *L'Afrique belge devant son avenir : Aspects politiques économiques et sociaux de son émancipation* (Louvain, Travaux de la Société d'études politiques et sociales 1957, 28 pp.).

### ANNEXE 3.

Il nous faudrait des pages pour indiquer les ouvrages où les évolués ont pu découvrir les données de tous ces problèmes et de leurs solutions possibles. Et mieux vaut renvoyer le lecteur aux deux importants numéros spéciaux consacrés par *Présence africaine*, dont le 1<sup>er</sup> numéro parut à Paris-Dakar, fin 1947, sous le patronage d'un Comité où figuraient, entre autres, André GIDE, Emmanuel MOUNIER, le R. P. MAYDIEU, Th. MONOD, J.-P. SARTRE, A. CAMUS, Richard WRIGHT et L. S. SENGHOR, au compte rendu complet du 1<sup>er</sup> Congrès international des Écrivains et Artistes noirs et aux communications qui y furent adressées sans y pouvoir être lues. Ce Congrès

a vivement intéressé les jeunes écrivains congolais. Ils avaient été invités à y participer en la personne d'A. R. BOLAMBA qui avait exprimé dans *La Voix du Congolais* (Éditorial du n° de février 1956), la préférence qu'il accorderait à une rencontre entre écrivains coloniaux belges et écrivains congolais dans le cadre d'une manifestation belgo-congolaise et avait aussi observé que, sans intervention financière de l'administration coloniale belge, toute participation congolaise au Congrès paraissait impossible. P. LOMAMI TSHIBAMBA, présentement brazzavillain, y fut aussi invité. Aucun texte de ces deux congolais ne figure dans les deux volumes préappelés. Mais leurs noms figurent dans les notices de participants qui y ont trouvé place et, malgré le mystère que l'on a fait de cette présence dans la presse, on a des raisons de croire que BOLAMBA assista au Congrès comme l'assura, sans être démenti, un journal de Léopoldville.

L'esprit dont était animé ce Congrès a fait couler assez bien d'encre. En France, dès février 1956, le R. P. A. RÉTIF, spécialiste des questions africaines de la revue *Études*, avait annoncé le Congrès à ses lecteurs comme une initiative pouvant servir la cause de la paix, de l'équilibre mondial et de la fraternité humaine. Il allait même jusqu'à déclarer que les chrétiens devaient accueillir cette initiative avec beaucoup de sympathie, l'encourager de leurs voeux et, dans le cas des chrétiens noirs, y participer avec amour. De fait, y participeraient le R. P. Gérard BISSAINTHE, prêtre haïtien, l'Abbé Joaquim Pinto de ANDRADE, angolan, et l'Abbé Meinrad HEBGA, camerounais. A Léopoldville, on eut d'abord l'impression non dissimulée que le Congrès se trouvait placé sous le « souvenir » de Karl MARX, et des quotidiens comme le *Courrier d'Afrique*, *l'Essor du Congo* et *l'Écho de Stan* en firent une critique assez sévère. Peu après, cependant, le premier de ces journaux accueillait un article de M. Marcel LIHAU, un de ses amis congolais,

étudiant à Louvain, observant que si les WRIGHT et les CÉSAIRE, cependant détachés du communisme soviétique, avaient parlé en marxistes, d'autres avaient pu parler en chrétiens sous la présidence d'un catholique américain, assisté par un catholique d'A.O.F., M. Alioune DIOP, secrétaire de rédaction de *Présence africaine*. M. LIHAU observait même en fin d'article, que si les congressistes marxistes ont été soutenus à fond par les journaux d'extrême gauche, il en fut tout autrement des congressistes catholiques, beaucoup plus nombreux qu'on ne l'a laissé entendre, et qui furent lâchés, sinon blâmés et excommuniés par les leurs. En juin 1957, le R. P. André RÉTIF consacra cependant une douzaine de pages des *Études* à ce Congrès dans le succès duquel il voit comme un accomplissement d'une prophétie de GIDE, annonçant l'instauration d'un dialogue valable entre le Monde noir et l'Occident. Ces pages (*Les cultures négro-africaines, Études*, Paris, juin 1957, 374-385), sont à lire avec attention par tous ceux qui se penchent, en toute humanité, sur les avenirs conjoints de ce monde noir et de cet Occident. Dès le mois de janvier précédent, *Tam-Tam*, bulletin mensuel des étudiants catholiques africains de Paris, avait consacré au Congrès de septembre 1956, un éditorial émouvant, un « entretien » avec Alioune DIOP, cheville ouvrière du Congrès, un article : *Culture noire*, de Mady PASTEL, un autre du R. P. SASTRE, sur : *Christianisme et cultures africaines*. Mais avant cela, et dès la fin de l'automne 1956, une revue d'anciens élèves du Collège N.-D. de la Victoire de Bukavu, *Habari*, avait recueilli le reportage que l'on sait de M. Marcel LIHAU sur le Congrès de Paris. Il faut ajouter que si la revue soviétique : *Économie mondiale et relations internationales*, éditée à Moscou par l'Institut mondial et des relations internationales de l'Académie des Sciences de l'U.R.S.S., dans son n° 3 de 1957, p. 152, signale que des collaborateurs de cet Institut ont rencontré en juillet-août

1956, M. DIOP, directeur de la revue *Présence africaine*, les membres de l'Association eurafricaine des étudiants de Louvain ont reçu ce même M. DIOP, le 6 février dernier (1958) et que M. DIOP fut inscrit comme délégué de l'Afrique, parmi les orateurs d'un congrès mondial de l'humanisme chrétien universel sur l'Ame des peuples qui s'est tenu les 27 et 28 mai 1958, dans le cadre de l'Exposition de Bruxelles (1) ?

(1) Il paraît utile d'ajouter ici, en note rédigée en cours de correction d'épreuves, quelques indications récemment recueillies sur les tendances de *Présence Africaine*. Son directeur, M. Alioune DIOP n'a pas pris part au Congrès mondial de l'Humanisme chrétien. L'Afrique noire y fut représentée par M. l'abbé congolais MALULU. Par contre M. DIOP a été interviewé assez récemment par un collaborateur de la revue soviétique *Troud* et a donné à la *Litteraturnaya Gazeta*, un article sur le *Colonialisme, ennemi de la Culture*.

Tout récemment s'est ouvert à Bruxelles un Centre international des Amis de *Présence africaine* où se sont déjà fait entendre le Dr AUJOUAT, auteur d'*Aujourd'hui, l'Afrique*, M. Albert TEVORDJEE, auteur de *l'Afrique révoltée*, et M. l'abbé OBAMA, camerounais d'origine fang, exégète, musicologue et compositeur de musique.

Il va de soi que « décolonisation » n'implique pas nécessairement marxisme et l'auteur de ce mémoire n'a jamais entendu insinuer le contraire.

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

### I. OUVRAGES GÉNÉRAUX.

1. BALANDIER, G., Sociologie actuelle de l'Afrique noire (Paris, Presses universitaires de France, 1953, 510 pp.).
2. BAUMANN, H. et WESTERMANN, D., Les peuples et les civilisations d'Afrique, suivi de : Les langues et l'éducation, trad. L. HOMBURGER préface de Th. MONOD, (in-8°, 606 pages, ill.) (Paris, Payot, 1948, 490-500).
3. DAVIDSON, B., Le réveil de l'Afrique (trad. Thomas DIOP et Michel LIGNY, Paris, Présence africaine, 1957).
4. DELAFOSSE, M., Les nègres (Paris, Rieder, s. d., pp. 65-74).
- 4<sup>bis</sup>. DIOP, Cheikh Anta. Nations nègres et cultures (Paris, Coll. *Présence africaine*, 1955. Un vol. in-8° de 390 pp. ill.).
5. FANON, F., Peau noire, masques blancs (Paris, éditions du Seuil, s. d.).
6. GEVAERTS, F., Vade-mecum à l'usage des fonctionnaires et agents territoriaux du Congo belge (Bruxelles, Ministère des Colonies).
7. GHEERBRANDT, A., Congo noir et blanc (Paris, 1955, 24 pp.).
8. IYEKY, J.-F., Essai de psychologie du primitif (56 pp. gr. in-16°, ill. Léopoldville, Éditions de la Voix du Congolais, 1956).
9. JADOT, J.-M., Les Noirs et nous (Le conflit colonial), (*Revue Sincère*, Brux. 1922, 145-153, 249-254, 337-340 et 389-381).
10. LA LANNE, Ph., Afrique, enjeu continental (*Eurafricaine*, n° 1, 23-47).
11. MARAN, R., Félix Eboué, grand commis et loyal serviteur 1885-1944 (Les Éditions parisiennes, Paris, s. d.).
12. MEYNIER, O. (G<sup>42</sup>), Vers la réalisation de l'Eurafricaine (*Eurafricaine*, revue trimestrielle, n° 1, Alger, janvier 1955, 6-15).
13. MOUNIER, E. : Lettres à un ami français (*Présence africaine*, novembre-décembre 1947, Paris, Dakar, pp. 41-42).
14. Le Ruanda-Urundi et le Congo belge : la seule solution durable serait la fusion des intérêts (*Libre Belgique*, 3 mai 1958, 1).

### II. ENSEIGNEMENT ET BIBLIOTHÈQUES.

15. CEMUBAC, XIII, Séance académique du 8 février 1955, Rapport de M. le Président BAUGNIET, ancien recteur de l'U.L.B. ; XVIII,

Séance académique du 21 février 1956. Rapport de M. le Professeur BAUGNIET, président.

16. B. G., Le mouvement post-universitaire au Congo belge (*Revue Coloniale belge*, Bruxelles, 1<sup>re</sup> année, 1945-1946, n° 24, 200 ; n° 27, 303 ; 2<sup>me</sup> année, 1947, n° 34, 131 et n° 42, 392).
17. DEPASSE, Ch., Les bibliothèques publiques au Congo belge (*Zaire*, vol. II, 3 mars 1948, 277-302).
18. FONTAINAS, R. La lecture publique au Congo belge. (*Revue coloniale belge*, 2<sup>me</sup> année, 1937, n° 39, 300 et n° 40, 331).
19. GILLE, A., L'enseignement organisé au Congo belge par les pouvoirs publics ou avec leur concours (*Belgique d'Outremer*, Brux. 12<sup>e</sup> année, n° 273, décembre 1957, 912).
20. *La Revue coloniale belge*, Brux., 1955.
21. VANHOVE, J., L'œuvre d'éducation au Congo belge et au Ruanda-Urundi, (*Encyclopédie du Congo belge*, Bruxelles, Éditions Bieleveld, s. d., III, 751).
22. L'Université Lovanium (20 pp. sans nom d'auteur, Louvain, Éditions Lovanium, mai 1954).
23. *La Voix du Congolais*, (Léopoldville, 1955, n° 113, 678-679).

### III ARTS ET LITTÉRATURE.

#### A. *Histoire et critique.*

24. BERLAGE, Jean, Répertoire de la presse du Congo belge (1884-1954) et du Ruanda-Urundi (1920-1954, Brux., Min. des Colonies, Bibliothèques, 1955, 64 pages).
25. BILLY, A., La littérature française contemporaine (Colin, Paris, 1928).
26. BODART, R., Dialogues africains (Édit. des artistes, Bruxelles, 1952, pp. 33-38).
27. BOUVEIGNES, (O. de), L'art oral des indigènes du Congo belge (*La Revue nationale*, Bruxelles, 20<sup>me</sup> année, n° 181, pp. 266 et 267).
28. Coup d'œil sur l'art oral des indigènes du Congo belge (*Revue nationale*, 20<sup>me</sup> année, Bruxelles, 1948, n° 180, 231-234).
29. La littérature orale et le folklore indigène (*L'art nègre du Congo belge*, un vol. de 200 pages gr. in-16, ill. Bruxelles, 1950, 67-77).
30. BOUVEIGNES, O. de, Poètes et conteurs noirs (176 pp. in-16, Anvers). Zaire, 1958.
31. *Bulletin des Séances de l'I.R.C.B.*
32. CHARLIER, G., Les lettres françaises de Belgique (La Renaissance du livre, Bruxelles, s. d.).
33. DANIEL, G., Poésie noire (*Jeune Afrique*, Élisabethville, n° 5, mars 1949, 32).
34. DOUTREPONT, G., Histoire illustrée de la littérature française en Belgique, un vol. in-16 de 400 pp. ill. (Bruxelles, Didier, 1939, 371).

35. DRUM, Henri, Essai sur la pensée et la littérature bantoue (*Jeune Afrique*, Elisabethville, 1949, n° 8, 11-19).
36. JADOT, J.-M., L'actualité littéraire au Ruanda (*Bull. des Séances de l'I.R.C.B.*, XXII-1951-1, 412).
37. JADOT, J.-M., Le cinéma au Congo belge (*Bull. des Séances à l'I.R.C.B.*, XX-1949-2, 407-437).
38. JADOT, J.-M., Concerto en nègre majeur (*Revue sincère*, 20 novembre 1929, 71-85).
39. JADOT, L'entrée de nos pupilles nègro-africains dans les lettres de langue française (*Bull. I.R.C.B.*, XX, 1949, 1).
40. JADOT, J.-M., Lettres, musique et danse des peuplades congolaises, (*L'Art nègre au Congo belge*, Brux., Copami, 1950, 45-54).
41. JADOT, J.-M., La littérature de couleur au Congo belge (*Revue de l'Ancan*, Louvain, 1922, 267-275).
42. JADOT, J.-M., Le théâtre des marionnettes au Congo belge (*Bull. des Séances de l'I.R.C.B.*, XXI-1950-3, 560-563) et, sur un essai laïc de ce théâtre (*ibidem*, pp. 563-567).
43. JADOT, J.-M., Villon sous les tropiques (*Amon nos autes*, revue des Wallons d'Elisabethville, n° 34, juin 1954, 16-23) et JADOT, J.-M., L'Escapade ruandaise (*Zaire*, Brux., V, 6, 648).
44. JOSET, P.-E., La littérature orale africaine, Les contes (*Jeune Afrique*, Elisabethville, 1952, n° 17, 19-29).
45. LAMORAL, A., La chorale indigène d'Elisabethville et la renaissance de la musique bantoue (*Jeune Afrique*, Elisabethville, juin 1948, n° 3, 9-23) (a paru en tiré à part).
46. LEIRIS, M., Message de l'Afrique (*Le Musée vivant*, Paris, 1948, novembre, p. 6).
47. Le deuxième concours de littérature de la Foire coloniale (*Jeune Afrique*, Elisabethville, n° 11, mai-juin 1950, 31-32).
48. MAQUET-TOMBU, J., Le deuxième concours de littérature de la Foire coloniale de Bruxelles (*Bull. de l'Union des Femmes coloniales*, Brux., juillet 1950, 10).
49. MAQUET-TOMBU, J., Nos Conférences (*Bulletin de l'Union des Femmes coloniales*, 21<sup>me</sup> année, n° 120, avril 1950, 7).
50. MARITAIN, J., Art et scolastique (un vol. de 354 pp. in-16, Paris, Louis Rouart et fils, 1927, 68).
51. *Mémoires in-8° de la Section des Sciences morales et politiques de l'I.R.C.B.*
52. Dr A. METRAUX, Un monde sans Folklore sera-t-il « le meilleur du monde » ? (*Brousse*, Léopoldville, 1950, n° 17-20).
53. MUSCHIETE, P., La littérature congolaise (*Revue Nouvelle*, Tournai, Casterman, 15 juin 1957), et *La Femme et le Congo*, Bruxelle 3, décembre 1957).
54. PÉRIEN, G.-D., L'évolution des bibliothèques coloniales belges (*Revue internationale des Sciences administratives*, 1935, n° 2, et en tirage à part de 16 pages, p. 12).

55. PÉRIER, G.-D., Moukanda, choix de lectures sur le Congo et les Colonies voisines (Brux., Lebègue, 1914 ; 2<sup>me</sup> éd., Brux., Off. de Publicité, 1924, 369 pages).
56. PÉRIER, G.-D., Petite histoire des lettres coloniales de Belgique (Brux., Off. de Publicité, 1942, 112 pages in-16; 2<sup>me</sup> édition, 1944).
57. PÉRIER, G.-D., Des poètes nègres (*La Renaissance d'Occident*, Brux., 1927, 10 pp.).
58. PÉRIER, G.-D., Recension (*Revue coloniale belge*, Brux. 1951).
59. SEDAR-SENGHOR, L., Anthologie de la nouvelle poésie nègre et malgache de langue française, précédée de : *Orphée noir*, par Jean-Paul SARTRE, (un vol. de XLIV-228 p. in-16, de la Coll. Colonies et empires, 5<sup>me</sup> série : Art et littérature, Paris, Presses universitaires de France, 1948).
60. SULLY-PRUDHOMME, Réflexions sur l'art des Vers (un vol. de 88 pp. in-16, Paris, Alphonse Lemerre, MDCCXCII).
61. 15 minutes avec A. NGONGO (J. P. SYMILL), *Présence congolaise* n° des 25-26 janvier 1958, 2-4, le texte encadre un portrait de l'écrivain katangais.
62. TILLIETTE, X., Le deuil de Gabriela Mistral (*Études*, Paris, 1957, n° de mai, 242-253).
63. UGEUX, E., Le théâtre congolais cherche sa voie (*Revue nationale*, Brux., n° 253, septembre 1954).
64. VAN BEVER, L., Le cinéma pour Africains, avec préface de L. PIROU (Bruxelles, *Cahiers belges et congolais*, n° 14, G. Van Campenhout, 1950, 60 pages).
65. VAN DEN BOSSCHE, J., Mongita, peintre, speaker et auteur de théâtre (*Brousse*, Léopoldville, nouvelle série, 1956, n° 8, 13-14).
66. VERBEKEN, A. La littérature orale indigène (*Jeune Afrique*, Elisabethville, 1948, n° 2, 9-15).
67. La *Voice du Congolais*, n° 56, novembre 1950, 665-666, et n° 72, mars 1952, 182.

B. *Oeuvres littéraires.*

68. BADIBANGA, L'Éléphant qui marche sur des œufs. Préface de G.-D. Périer et de G. DULONGE (Bruxelles, l'Églantine, 1931).
69. *Belgique d'Outremer*, n° 263, janvier 1957, 32.
70. BOLAMBA, Antoine-Roger, Esanzo, chants pour mon pays, poèmes, préface de Léopold Sédar SENGHOR (un vol. de 48 p. in-16, Paris, Présence africaine, s. d., Copyright, 1955).
71. BOLAMBA, A. R., Premiers Essais (Elisabethville, Essor du Congo, 1947).
72. BOUVEIGNES O. de, Contes d'Afrique (Bruxelles, Renaissance du Livre, 1927).
73. Contributions au 1<sup>er</sup> Congrès des Écrivains et Artistes noirs (*Présence africaine*, nouvelle série bimestrielle, XIV-XV, numéro spécial, Paris, juin-septembre 1957, page 363).
74. DE LANGHE, H., La fable du Kabundji (Contes du Folklore congolais). (Bruxelles-Paris, Éditions gauloises, 1925, 176 pp. in-16).

75. Des prêtres noirs s'interrogent (*Rencontres*, 47, Un vol. de 282 pp. in-16, Paris, Les Éditions du Cerf, 1956). Figure dans ce volume un'texte de vulgarisation de M. l'Abbé KAGAME, sur la littérature orale du Ruanda et un extrait de la V<sup>e</sup> Veillée, chant 33<sup>e</sup>, de la *Divine pastorale* de l'académicien ruandais.
76. DIOP Maghemout, L'unique issue (Les étudiants noirs nous parlent, cahier n°14 de *Présence africaine*, un vol. in-16 de 312 pages, Paris, s. d., op. 170).
77. DUBRAU, L., Ailleurs, poèmes de l'Équateur (vol. in-16 de 48 pages, Paris, Librairie Les Lettres, 1956).
78. EDMÉ, Ph., Les scènes de la vie au Katanga (*Bull. des Séances de l'I.R.C.B.*, Brux., XIX-1948-3, 716).
79. ESSER, J., Carnet d'un gérant de factorerie (*Essor Congo*, Elisabethville, 14, 10, 1950).
- 79bis. JADOT, J.-M. Poèmes d'ici et de là-bas (un vol. de 124 p. in-12, Namur, J. Godenne, 1914).
80. KAGAME, A., Avec un troubadour du Ruanda, (*Zaire*, Bruxelles, 1949, III, 7, 765-769).
81. KAGAME, A., La divine pastorale, Préface du R. P. P. CHARLES, s. j. Présentation de J.-M. JADOT et Introduction de l'auteur (un vol. de 112 pp. in-16, ill. Bruxelles, Éditions du Marais, MCMLII).
82. KAGAME, A., La naissance de l'Univers, deuxième veillée de « La Divine Pastorale », Préface du R. P. P. CHARLES, s. j., Introduction de l'auteur (un vol. de 88 pp. ill., Bruxelles, Éditions du Marais, MCMLV). M. KAGAME a été naguère traduit en allemand par M. Jahnheinz, Jahn.
83. KAGAME, Al., La philosophie bantu-rwandaise de l'Être (Mémoires in-8° de l'A.R.S.C., 1956).
84. KANZA, Thomas, Congo, pays de deux évolués (32 p. Léopoldville, Éditions « Actualités africaines », s. d., 1957).
85. MATHELIN DE PAPIGNY (de), H., Gris-gris et Tams-Tams (un vol. de 54 p., Bruxelles, Les Éditions de Belgique, s. d., 1931).
86. MINNE, J., Forêt équatoriale, ou l'Afrique et le sens de l'humain, 32 pp. in-16., Léopoldville, Éditions RAF, 1951).
87. NAIGIZIKI, S., L'Escapade ruandaise. (Brux. G.-A. Deny, 1950).
88. NAIGIZIKI, S., Mes transes à trente ans, 2, De mal en pis, histoire vécue mêlée de roman (un vol. de 280 pp. mais paginé de 207 à 487, Astrida, Groupe scolaire, 1955) Un « épilogue » de quatre pages met à l'aventure de l'auteur un point que l'on souhaite « final ».
89. Nous nous y sommes sentis chez nous : quinze Congolais découvrent la Belgique (un vol. gr. in-16 de 265 p. ill., Kalina, Éditions du Service de l'Information du Gouvernement général, juin 1953).
90. SENGHOR, Sédir L., L'Afrique noire, (*Les plus beaux écrits de l'Union française et du Maghreb*, un vol. in-16 de 456 pages, Paris, La Colombe, s. d., 162-262).
91. *La Voix du Congolais*, Noël 1957.

## INDEX DES NOMS

#### REMARQUES GÉNÉRALES.

1. Les noms de personnes sont imprimés en **CAPITALES**, ceux d'auteurs à textes cités, en caractères ordinaires. Les sigles, firmes sociales, noms sociaux, titres de publications, sont imprimés en *italiques*.
  2. L'index des noms de lieux relevant de la géographie physique, politique ou humaine a paru superflu. A paru aussi superflu l'index des publications déjà reprises à la table des références bibliographiques.
  3. Les chiffres ordinaires renvoient au texte de l'ouvrage ; les chiffres en italiques renvoient aux notes placées en bas de page.

1

- ABRAHAM, Peter, 60.  
*Acquatoria*, revue périodique, 28, 36.  
*Africa*, revue périodique londonienne, 73.  
*Afrique (L') et le Monde*, hebdomadaire bruxellois, 61, 128.  
 ALBERT, roi des Belges, 21.  
 ALEXANDRE LE GRAND, 125.  
 ALHADEFF, 108.  
*Ami (L')*, périodique édité à Kabgayé, 74.  
*Amis de l'art indigène*, 26, 29, 36, 37.  
*Actualités africaines*, périodique édité à Léopoldville, 82, 85, 104.  
 ANDRADE, cf. Pinto de ANDRADE,  
*infra*.  
*Annales du Musée du Congo belge*, 72.  
*Annales de N.-D. du Sacré-Cœur*, périodique édité à Borgherout, 65, 109.

- APOLLINAIRE, G., 19, 92.  
*Académie royale flamande des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique*, 133.  
*Académie royale flamande de langue et littérature*, 133.  
*Académie royale de langue et de littérature françaises*, 133, 134, 135.  
*Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique*, 133.  
*Académie royale des Sciences coloniales de Belgique*, 35, 81, 109, 121, 129, 133, 134, 135, 146, 147, 148.  
*Artes africanae*, publication de la Copami, 1937, 25.  
*Association des Écrivains et artistes coloniaux belges*, 132, 134, 135.  
*Association des Écrivains belges*, 134.  
*Association populaire des Amis des Musées (A. P. A. M.)* (France), 61.

- ARISTOPHANE, 138.
- AUCAM (Association universitaire catholique auxiliaire des Missions), 19, 73, 154.
- Association nationale (française) des écrivains de la Mer et de l'Outremer, 4, 133.
- Au clair de la Lune, collection éditée par le Service social de la Force publique de Léopoldville, 33.
- AUGUSTE, empereur romain, 125.
- AUJOULAT, L.-P., 151.
- AUMBA, N., 108.
- Avenir colonial belge (l'), aujourd'hui : l'Avenir, quotidien publié à Léopoldville, 46, 104, 128.
- B.
- BADEN-POWELL, 61.
- BADIBANGA, 22, 155.
- BALANDIER, G., 114, 114, 152.
- Band, revue culturelle flamande paraissant à Léopoldville, 28, 70, 127.
- Bandaka, périodique paraissant à Coquilhatville, 86.
- BASEMBE, D.-J., 102.
- BAUDART, E., 42, 45.
- BAUMANN, H., 4, 152.
- BAZA, M., 70.
- BEAUMARCHAIS, 130.
- BEAUCORPS (R. DE), s. j., 27.
- BEETHOVEN (L. VAN), 136.
- BEIA, A.-J., 43.
- Belgique d'Outremer (la), revue mensuelle éditée à Bruxelles, 86, 153.
- BENGA, J., 29.
- BENTLEY, W. H., 18.
- BERGSON, H., 138.
- BERLAGE, J., 22, 28, 41, 153.
- Bibliothèques congolaises, 21 et suiv. ; 31 et suiv. ; 53 et suiv.
- Bibliothèque de l'Étoile, 32, 33, 55, 57, 123.
- Bibliothèque ethnographique du Congo belge et des régions environnantes, éditée par le Musée royal du Congo belge de Tervuren, 36.
- BICOTIER, R., 104.
- BIGURUMWAMI (M<sup>me</sup> A.), 72.
- BILLY, A., 71, 78, 153.
- BISMARCK, 13.
- BISSANTHIE, G., 149.
- BISSOT, 65.
- BITREMIEUX, LÉO (R. P.), 19, 27.
- BIZURU, J., 88, 89.
- BLOV, LÉON, 78, 130.
- BOAKAMPIFO, 69.
- BODART, ROGER.
- BOELAERT, E.-E. (R. P.), 18.
- BOILEAU, 83.
- BOKWANGO, A.-R., 33, 46, 72, 104, 105.
- BOLAMBA, A.-R., 29, 32, 37, 39, 70, 72, 73, 79, 81, 85, 89, 90, 91, 93, 101, 102, 146, 155.
- BOLELA, 86.
- BOLIKANGO, JEAN, 39, 101.
- BOMBOKO, J.-M., 84, 142.
- BONGALE, J., 86.
- BONGOLO, H., 81.
- BOONE, O. (Melle), 36, 62, 63.
- BOTULI, A., 104.
- BOUTET, N., 65.
- BOUVEIGNES (O. DE), nom de plume de GUÉBELS, Léon, cf. *infra*.
- BREMOND, H. (de l'Académie française), 120.
- BRUNO, J., 86.
- Brousse, revue des Amis de l'Art indigène de Léopoldville, 26, 36, 101, 155.
- BUISSERET, A., 52, 86.
- Bulletin des Amis de l'Art indigène d'Élisabethville, 26, 28, 37.
- Bulletin de Presse de l'Inforcongo, 86.
- BULS, CH., 12, 21.

BUNDEKWE, L.-S., 108, 111, 112.

G.

*Cadulac, centres agronomiques de l'Université de Louvain au Congo*, 51.

*Cahiers socialistes (Les)*, publication bruxelloise, 146.

CAMBIER, E. (R. P.), 17.

CAMUS, A., 148.

CAO (DIEGO), 145.

*Cemubac, Centre scientifique et médical de l'Université libre de Bruxelles en Afrique centrale*, 52.

*Cercle Capelle*, 110.

*Cercle d'études africaines de Louvain*, 51.

CÉSAIRE AIMÉ, 34, 73, 77, 94, 100, 150, 156.

CÉSARD, (R. P.),

*Cepsi*, cercle d'études établi à Élisabethville, 31.

*Challenge Paolinich d'Art théâtral*, 108, 111.

*Chanson de Roland (La)*, 137.

CHARLES, PAUL, 104.

CHARLIER, G., 78, 153.

*Charte des Nations-Unies*, 59, 117.

CLÉMENCEAU, GEORGES, 78.

COLIN, MICHEL, 85.

*Collège N.-D. de Bukavu*, 150.

COMBER, T., 62.

COMÉLIAU, JEAN, s. j., 55, 103.

*Comité international de littérature chrétienne pour l'Afrique*, Londres, 33.

*Commission pour le développement des relations artistiques et littéraires entre la Belgique et le Congo belge*, 135.

*Commission pour l'établissement d'un programme de l'Enseignement au Congo belge*, da 192, 216.

*Commission pour la protection des arts et métiers indigènes du Congo belge et du Ruanda-Urundi (COPAMI)*, 23, 24, 25, 26, 34, 35, 72, 121.

*Conférence du Jeune Barreau bruxellois*, 144.

*Conférence internationale des Étudiants*, Paris, 1955, 60.

*Conférence internationale des Sciences de l'Homme*, Bukavu, 1955, 60.

*Congo*, premier hebdomadaire appartenant à des Congolais, 85.

*Congo*, revue d'un caractère scientifique élevé, fondée en 1920 et dont la publication ne cesse qu'en mars 1940, 18, 89.

*Congo belge*, bulletin mensuel d'information du Service d'information du G<sup>1</sup> général de Léopoldville, 67.

*Congo pratique (Le)*, mensuel fondé à Léopoldville en 1958 par des Congolais, 84.

*Congrès africain de Berlin*, 1884, 6.

*Congrès colonial national belge*, 142.

*Congrès de l'Enfance africaine de Yaoundé*, 1957, 60.

*Congrès de l'Europe*, 1957, 118.

*Congrès des Écrivains et artistes noirs*, Paris, 1956, 61, 100, 148, 149, 150.

*Congrès des Syndicats chrétiens*, Bruxelles, 1950, 143.

*Congrès international d'agriculture d'Abidjan*, 1957, 61.

*Congrès international de l'Apostolat laïc de Rome*, 1957, 61.

*Congrès international de l'Humanisme chrétien*, Bruxelles, 1958, 154.

*Congrès interafricain jociste de Duala*, 1957, 61.

- Congrès-rassemblement fasciste de Rome, 1957, 61.*
- Congrès organisé par l'UNESCO à Ibadan en 1953, 60.*
- Conscience africaine, publication congolaise de Léopoldville, 46, 83.*
- Conseil supérieur des Recherches scientifiques d'Espagne, 40.*
- Convention de 1906 entre le Saint-Siège et l'É. I. C., 8, 16, 50.*
- COUILHAT, C.
- CORNEILLE, P., 130, 138.
- COUPÉZ, 127.
- COURBOIN, A., 18.
- COURROUBLE, L., 12, 135.
- Courrier d'Afrique (Le), quotidien paraissant depuis 1930 à Léopoldville, 46, 104, 118.*
- Croix-Verte coloniale, société coloniale philanthropique bruxelloise, 74.*
- CUDELL, A., 12.
- CUVELIER, J. (M<sup>sr</sup>), 19.
- D.**
- DAMAS, L., 77.
- DANIEL, G., 96, 153.
- DANTE ALIGHIERI, 88.
- D'ARDENNE, J., 78.
- DAUDET, LÉON, 78, 130.
- DAVIDSON, B., 144, 145, 152.
- DAVISTER, P., 64.
- DE BOECK, E. (M<sup>sr</sup>), 17.
- DE BOER, P., 128.
- DE BRUYNE, E., 113.
- Déclaration des Droits de l'Homme de San-Francisco, 59, 60, 117.*
- DE CLEENE, N., 146.
- DE CLERCQ, A. (M<sup>sr</sup>), 17, 18.
- DE DEKKER, 35.
- DE JONGHE, E., 18, 27.
- DELAPOSSE, MAURICE, 4, 152.
- DE LANGHE, HERMAN, 19, 155.
- DE MAEGD, R., 128.
- DENUIT, D., 78.
- DENY, GEORGES, 38, 39.
- DEPAGE, H., 147.
- DEPASSE, Ch., 31, 33, 53, 54, 55, 56, 153.
- DERAIN, ANDRÉ, 19.
- DE SMEDT, E. J. (M<sup>sr</sup>), 147.
- DESTREE, JULES, 78.
- Deutsch-Ost-Afrika, 13.*
- DIDEROT, 74.
- DIOP, Alioune, 10, 53, 150, 151, 151, 123, 124, 125.
- DIOP, MAGHÉMOULT, 156.
- DISASI, JUSTIN, 46, 108, 110, 111, 112.
- DISENGEMOKA, ÉMILE, 29, 79.
- DJILAMOLAI, M., 29.
- DJILATENDO, 22.
- DOMONT, J. M., 148.
- DOUTREPONT, G., 153.
- DRUM, H. (GUSTAVE VAN HERREWEGHE), 38, 65, 77, 154.
- DUBRAU, L. (LOUISE SCHEID) (M<sup>sr</sup>), 99, 156.
- DUHAMEL, GEORGES, 64.
- DULONGE, G., 22.
- DUMONT-WILDEN, 78.
- E.**
- EBOUÉ, Félix, 80, 123.
- Écho de Stanleyville, périodique congolais, 149.*
- Économie mondiale et relations internationales, revue soviétique, 150.*
- EDME, PHILIBERT, 156.
- EKATOU, 84.
- ELINGO, J.-M., 112.
- EMIN PACHA (Dr SCHNITZER), 13.
- ESCHYLE, 138.
- ÉSOPE, 137.
- ESSER, J., 90, 156.
- Essor du Congo, quotidien publié à Elisabethville, 111, 112.*

*Esprit*, mensuel français, 10.  
 État indépendant du Congo, 5, 6, 8,  
 16, 50, 58, 68, 104, 115, 127, 135.  
*Étoile du Congo*, périodique katangais d'avant 1914, 12.  
*Étoile-Nyota*, périodique katangais pour noirs, 42.  
*Études*, revue mensuelle française aujourd'hui centenaire, 118.  
*Eurafricaine*, revue mensuelle française, 118.  
*Exposition universelle et internationale de Bruxelles, 1958*, 67.  
*Exposition universelle et internationale de New-York, 1939*, 26.  
*Exposition universelle et internationale de Paris, 1931*.  
*Exposition du Livre africain, Louvain, 5, 6 et 7 février 1958*, 53.

## F.

FANON, FRANTZ, 124, 152.  
 FÉLIX-TSHIKAYA, GÉRALD, 98.  
*Femme et le Congo (la)*, revue trimestrielle belge, 74.  
*Figaro littéraire (le)*, hebdomadaire français, 74.  
*Formulac, fondation médicale de l'Université de Louvain au Congo*, 51, 52.  
*Fonds d'éditions royales du Ruanda*, 30.  
*Fonds national belge de la recherche scientifique*, 25.  
 FONTAINAS, M<sup>me</sup> P., 31, 56.  
*Foréami, fonds royal Reine Élisabeth d'assistance médicale indigène*, 79.  
 FRANCOIS, A., 64, 65.

## G.

GANDU, J.-A., 72.  
 GERS, JOSÉ, 86.

GEVAERTS, F., 152.  
 GEVERS, MARIE (M<sup>me</sup>), 135.  
 GHEERBRANDT, A., 152.  
 GHILAIN, J., 146, 147.  
 GIDE, ANDRÉ, 57, 93, 130, 142, 150.  
 GILLE, ALBERT, 50, 153.  
 GILLIAERT, A., 35.  
 GODDING, R., 79.  
 GODOV, ALCAYAGA, LUCILA, 71.  
 GOETZEN (Graf A. von), 13.  
 GRENFELL, G., 62.  
*Groupement belgo-congolais de Léopoldville*, 111.  
 GUÉBELS, LÉON (en littérature : OLIVIER DE BOUVEIGNES), 19, 27, 36, 65, 77, 90, 141, 155.

## H.

*Habari*, publication périodique d'étudiants belgo-congolais, 122, 123.

HAULEVILLE (de) (baron), P., 78.  
 HENGA, MEINRAD, 149.  
 HOWLETT, JACQUES, 87.  
 HOMBURGER, LOUISE (M<sup>me</sup>), 126.  
 HUBAUT, PIERRE, 110.  
 HUISMAN, M., 66, 66.  
 HUREL, R. P., 19.  
 HULSTAERT, G.-E. (R. P.), 18, 65, 109.  
 HYMES, CHESTER.

## I.

IKOKA, 101.  
 ILEO, J., 83.  
 ILUPA, L., 86.  
*INÉAC (Institut national pour l'Étude agronomique du Congo belge)*, 29, 31.  
*Inforcongo (Office de l'Information et des relations publiques du Congo belge et du Ruanda-Urundi)*, 86.

*Institut international des langues et civilisations africaines de Londres*, 29, 30, 101.

*Institut madrilène d'études africaines*, 40.

*I. R. C. B.* (Institut royal colonial belge), 18, 21, 25, 27, 35, 39, 74, 80, 90, 146, 147.

*I. R. S. A. C.* (Institut de recherche scientifique au Congo belge), 35, 72, 74.

*Institut Saint-Boniface à Léopoldville*, 109.

*Institut Saint-Joseph à Élisabethville*, 94.

*Institut supérieur d'agronomie d'Astrida*, 52.

*Institut universitaire des Territoires d'Oudremer d'Anvers*, 15.

IVEKY, J. F., 37, 81, 82, 86, 89, 95, 96, 98, 100, 101, 104, 128, 152.

#### J.

JADOT, J.-M., 148, 152, 154, 156.

*Jamborée scout de Londres 1957*, 61.

JEAN DE LA CROIX (Saint), 124.

JENNIGES, 18.

*Jeune Afrique*, revue littéraire de l'U. A. A. L., 38, 61, 73.

*Jeune Belgique (la)*, revue littéraire belge, 90, 134, 139.

*Jeunesses littéraires de Belgique*, 74.

*Jikohé*, troupe théâtrale luba, 109.

JOSET, CAMILLE, 19.

JOSET, P.-E., 77.

*Journal du Katanga*, 12.

*Journal Les Beaux arts*, hebdomadaire bruxellois d'information artistique, 25.

JOUVENEL (R. DE), 78.

#### K.

KARAMBA, HIPPOLITE, 111.

KABASUBABO, P., 39, 102.

KABONGO, PIERRE, 93.

KAGAME, ALEXIS, 29, 33, 35, 38, 69, 73, 77, 80, 81, 87, 88, 89, 93, 127, 142, 156.

KAJINGA, G., 86.

KAMANZI, Th., 72.

KANDE, D. P., 84.

KANZA, DANIEL, 85.

KANZA, PHILIPPE, 82, 84, 86.

KANZA, THOMAS, 82, 85, 140, 142, 156.

KALONDA, J. G., 43, 86.

KALUME, A., 38.

KAOSE, STEFANO, 13.

*Kasai Herald*, périodique missionnaire de l'A. P. C. M., 13.

KASEKA, A., 29.

KASHAMURA, A., 34, 86.

KASONGO, M., 38, 39, 40, 64, 72, 101, 102.

KATOTO, H. D., 43.

KIMBA, E., 86.

*Kinya Mateha*, mensuel rwandais, 29, 87.

KITENGE, G., 111.

KIWELE, J., 66, 81, 89, 111.

KLOSPSTOCK, 88.

*Kongo-Overzee*, revue en langue néerlandaise, 27, 38.

KOKA, J., 84.

KUDENA, L., 29.

KWAME NKRUMAH, 61.

#### L.

*La Fontaine (de)*, J., 137.

LA FOUCARDIÈRE (de), G., 78.

LALANNE, PH., 152.

LAMENNAIS, (de), F., 80.

LAMORAL, A., 154.

LAVIGERIE (Cardinal), 88.

- LEIRIS, M., 123, 124.  
 LEJEUNE, Léo, 19.  
 LEMONNIER, C., 20.  
 LÉOPOLD II, 5, 6, 23, 68.  
*Lettres congolaises (les)*, périodique katangais, 42, 43, 45.  
 LEYDER, J., 19.  
 LIANGI, 101.  
*Lifoko*, troupe théâtrale congolaise, 110.  
 LIGNE (Princesse E. de), 27.  
 LIHAU, MARCEL, 149, 150.  
*Litteraturnaya Gazeta*, périodique soviétique, 151.  
 LOBEYA, J., 86.  
*Lokole*, organe de presse katangais, 69.  
 LOKULA, A., 128.  
 LOMAMI TSIBAMBA, P., 33, 39, 101, 102, 129, 149.  
 LOMBOTO, J., 39.  
*Louania*, bulletin d'un cercle d'anciens étudiants de l'U. L. v. à Élisabethville, 74.  
*Louanium*, université catholique congolaise, établie successivement à Kisantu, puis à Kimwenza, 50, 51, 153.  
 LULLI, J. B., 80.  
 LUMBALA, J. M., 43.  
 LUNDULA, V., 128.  
 LUVEYES, P., 128.
- M.
- MABITA, J. D., 86.  
 MADUKU, P., 65.  
 MAFEMA, Cl., 86.  
 MALENGREAU, Guy, 128.  
 MALULA, J., 32, 65, 151.  
 MALUMBI, 86.  
 MAQUET (Mme E.), 113.  
 MAQUET-TOMBU (Mme J.), 154.  
 MARAN, RENÉ, 73, 94, 123, 152.  
 MARITAIN, JACQUES, 119, 120, 124.
- MARQUÈS, G., 109.  
 MARS, ANTHONY, 108.  
 MARX, KARL, 149.  
 MASA, J., 142.  
 MASSAUT, A., 28.  
 MATHELIN DE PAPIGNY (H. de), 98, 156.  
 MAURIAC, FRANÇOIS, 74, 75.  
 MAURICE, A., 146.  
 MAURRAS, CH., 90.  
 MAVUNGU, 70.  
 MAYALA, E., 32.  
 MAYDIEU, R. P., 148.  
*Mazarin*, 22.  
 MBAYI, G., 65, 86.  
 MEMBUNZHOUT, D., 65.  
 MERTENS, R. P., 27, 37.  
 MÉTRAUX, A. (Dr), 37, 154.  
 MEYNIER, O. (Général), 152.  
 MILTON, 88.  
*Ministère des Colonies ou Du Congo belge et du Ruanda-Urundi*, 15, 16, 23, 34, 48, 50, 53, 55, 57, 58, 64, 86, 121, 127, 135, 147.  
 MINNE, JULES, 98, 156.  
 MIRBEAU, OCTAVE, 78.  
 MISTRAL, GABRIELLA, cf. GODOV, *supra*.  
 MORE, A. M., 72.  
 MOBUTU, J. B., 86, 128.  
 MOELLER DE LADDERSOUS, A., 147.  
 MOLIÈRE (J.-B. POQUELIN, DIT), 69, 109, 130, 138.  
 MONOD, TH., du comité de patronage de *Présence africaine*, 148.  
 MONGITA, A., 46, 64, 107, 109, 110, 111.  
 MOUNIER, ÉM., 70, 148.  
 MOONENS, L., 110.  
 MSIRI, (avant 1885), 38.  
 MOPILA, F. J., 40, 70.  
 MOPIFI, FR., 104.  
 MORRISON, W., 18.  
 MULAGO, VINCENT, 83.  
 MUNONGO, A., 38, 72, 89, 92.

*Musée de l'homme du Palais du Chaillot*, Paris, 60.

*Musée de la Vie indigène de Léopoldville*, 37.

*Musée royal du Congo belge de Tervuren*, 36, 62, 72.

*Musée vissant*, publication de l'A. P. A. M., Paris, 61, 123.

MUTARA III, CHARLES RUDAHIGWA, 30, 38, 88, 109.

MUTOMBO, DIEUDONNÉ, 32, 39, 72, 85, 102, 103.

MUTOMBO, RAPHAEL, 39.

MWANAUTE MAKONGA, B., 43, 81, 86, 101.

#### N.

NAIGISIKI, J. S., 33, 39, 101, 102, 112, 129, 148, 156.

NDAKIVANGA, P., 29.

NENDAKA, V., 86, 142.

NEURAY, F., 78.

NGANDU, EUGÈNE, 85.

*Ngonga*, périodique pour Congolais, 28.

NGONGO, AUGUSTIN, 4, 42, 43, 44, 89, 93, 94, 112, 148.

NIMY, PATRICE, 85.

NKOKE DONGALA, G., 79.

*Nhongo dia Ngundi*, périodique pour Congolais, 86.

NKONGOLO, Z., 65.

NTELA, J. N., 104.

NTUMBA, L., 85.

NUKENDI, A. 86.

NZAU, M., 102.

NZEZA, NLANDU, 86.

NYENGY, ST., 37.

#### O.

OBAMA, 151.

*Office colonial du Ministère belge des Colonies*, 25.

OLONGO, M., 86.

OMARI, A., 85.

O. N. U., 3, 59, 60, 115, 117.

O. T. R. A. C. O., 46, 82.

#### P.

PAELINCK, G., 108.

*Paix de Versailles*, 11, 20, 115.

PARAKONDO, G., 29.

PASTEL, MADY, 150.

PATON, ALAN, 60.

PÉRIER, G.-D., 19, 20, 22, 23, 27, 154, 155.

PÉTILLON, L., 41.

PÉTRARQUE, 97.

PHÉDRE, 137.

PIE XI (S. S.), 123.

PIÉRARD, LOUIS, 23, 78.

PINTO DE ANDRADE, JOAQUIN, 149.

PLATON, 81.

PLAUTE, 138.

*Présence africaine*, revue périodique et maison d'éditions, Paris-Dakar, 10, 47, 53, 58, 61, 85, 91, 102, 123, 148, 150, 151.

*Présence congolaise*, hebdomadaire congolais de Léopoldville, 46, 85, 104, 105, 110, 111.

*Prix de littérature africaine de l'Institut des Langues et civilisations africaines de Londres*, 29, 101.

*Prix de littérature africaine souhaité par la Copami et par l'A. R. S. C. et en voie d'institution au Ministère du Congo belge et du Ruanda-Urundi de Bruxelles*, 34, 35, 129, 134.

*Prix triennal belge de Littérature coloniale fondé en 1922*, 21, 27, 28, 34, 41, 134.

*Prix de Littérature congolaise des Amis de l'Art indigène de Léopoldville*, 38.

*Prix de Littérature congolaise de la Foire du Heysel*, 38, 39, 40, 79, 103, 106, 129.

*Prix de littérature congolaise (de la meilleure nouvelle) décerné par l'U. A. A. L.*, 40, 106, 129.

*Prix de Littérature congolaise (théâtre) décerné par l'U. A. A. L. en 1956*, 110.

*Prix de littérature institué par la mwami du Ruanda*, 38.

*Prix de littérature congolaise de la Voix du Congolais (Théâtre)*, 65.

*Progrès*, périodique katangais.

PROUST, M., 97.

#### Q.

QUIX, J. P., 42, 70.

QUIJAN, 96.

QENUM PASSY BERRY, MAXIMILIEN, 118, 122.

#### R.

RACINE, J., 138.

R. A. F., périodique des Wallons de Léopoldville, 28.

RAVEL, M., 66.

*Renaissance d'Occident* (la), revue littéraire bruxelloise, 20, 155.

RÉTIF, A. s. j., collaborateur de la revue française *Études*, 149, 150.

*Revue coloniale belge* (la), 31, 65, 153.

*Revue nationale*, revue littéraire belge, 40, 63, 153, 155.

*Revue sincère* (la), revue littéraire belge, 19, 152, 154.

ROELENS, V. (Msr), 14.

ROMAINS, J., 87.

*Roman du Renart* (le), 137.

RONSARD (P. DE), 97.

ROUSSEAU, ANDRÉ, 122.

ROUSSEAU, MADELEINE, 61.

RUSKIN, 18.

RWABUGIRI, 13.

RYCKMANS, PIERRE, 7, 146, 147.

#### S.

SACLEUX, R. P., 17.

Saint-Siège, 8, 16, 50.

SAMUDJU, Ch., 39, 101.

SARCEY, Fr., 107.

SARTRE, J. P., 73, 77, 148.

SASTRE, R. P., 150.

SCHEYVEN, R., 146.

SCHMIDT (R. P. W.), 122.

SCHOLLER, s. j., 27.

SCORY, A., 83.

SENGHOR, SÉDAR., 3, 4, 73, 91, 94, 100, 142, 156, 157.

*Service d'éducation de la Force publique congolaise*, 33.

*Service de l'Information pour indigènes du Gt. Général*, 42.

*Service des Affaires indigènes et main-d'œuvre du Gt. général*, 37, 56.

SITA, A., 142.

SONGOLO, A., 39.

SOPHOCLE, 138.

SOUZA (ROBERT DE), 120.

*Spectacles populaires*, 108.

STANLEY, H. M., 145.

STAPLETON, W. H., 18.

STRAVEN, E., 28.

STRUYF, Y., s. j., 19.

STUHLMANN, 13.

SULLY-PRUD'HOMME, 92, 93, 155.

SYMILL, J. P., 94, 112, 155.

#### T.

*Tam-Tam*, périodique français, 123, 150.

TAILHADE, L., 78.

TANGHE, B. (Msr), 19.

- TANGHE, J. (Dr), 19, 25.  
 TÉRENCE, 138.  
 TEVOEDJRE, A., 151.  
 THIRIAR, JAMES, 26.  
 THIRY, O., 139.  
 TILLIETTE, s. j., 155.  
 TONNOIR, R., 62.  
*Traité de Saint-Germain-en-Laye*,  
 4, 11, 20, 115.  
 TRILLES, R. P., 27.  
 TSHIRAMBA, cf. LOMAMI, *supra*.  
*Tsungi moke*, périodique congolais,  
 13.
- U.
- UNESCO, 60.  
*U. A. A. L. (Union africaine des  
 Arts et des Lettres)*, 38, 40, 61, 64,  
 102, 110.  
*Union eurafricaine des Étudiants  
 de l'Université de Louvain*, 53,  
 74.  
*Université catholique de Louvain*,  
 50, 69, 70.  
*Université coloniale d'Anvers*, cf.  
*Inutom*, *supra*.  
*Université grégorienne de Rome*,  
 53, 81.  
*Université libre de Bruxelles*, 52, 84.  
*Université Lovanium*, 51, 53.  
*Université officielle d'Élisabethville*,  
 52, 94.  
 UGEUX, E., 155.
- V.
- VALÉRY, PAUL, 71.  
 VAN BEVER, L., 155.
- W.
- VAN BILSEN, J., 728.  
 VAN BULCK, G., 18, 35.  
 VAN CAENEGHEM, R., 35.  
 VAN DEN BOSSCHE, J., 110, 155.  
 VAN DER LINDEN, F., 147, 148.  
 VAN HOVE, J., 17, 49, 153.  
 VANNESTE, M., 35.  
 VAN REETH, R. P., 728.  
 VAN WING, J., 19, 27, 32, 146, 147.  
 VERBEKEN, A., 28, 42, 77, 155.  
 VERLACKT, BERT, 728.  
 VÉUILLOT, L., 90.  
 VERPOORTEN, J. (R. P.), 17.  
*Vicariat apostolique de Coquihai-  
 ville*, 31.  
*Vicariat apostolique de Kisantu*, 50.  
 VLAMINCK, M., 19.  
 VLEESCHAUWER (baron A. de),  
 147, 148.  
 VONDEL, dramaturge néerlandais,  
 88, 129.
- W.
- WALLER, MAX, 90, 134.  
 WESTERMANN, D., 4.  
 WEYMEESCH (R. P.), 65.  
 WRIGHT, RICHARD, 60, 148, 150.
- Y.
- YDEWALLE D'OUTRYVE, CH., 78.
- Z.
- ZAIRE, revue périodique, 31, 36, 43,  
 66, 70.  
 ZANGABIE, 101, 104.

## TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION .....	3
I. Une histoire : Le Congo belge et le Ruanda-Urundi culturels	
1. du début de l'É.I.C. du Congo et de la Conférence de Berlin au traité de Saint-Germain-en-Laye .....	5
2. de ce traité à l'institution de la Commission pour la protection des arts et métiers indigènes du Congo belge et du Ruanda-Urundi .....	14
3. du 20 février 1935 au 10 mai 1945 .....	22
4. du 10 mai 1945 à fin 1957 .....	50
II. Un bilan des genres littéraires pratiqués par nos écrivains indigènes du Congo belge et du Ruanda-Urundi ..	
1. L'enregistrement de la littérature orale immémoriale..	70
2. L'essai et le journalisme .....	78
3. La poésie .....	87
4. Le roman, la nouvelle et le conte .....	101
5. Le théâtre .....	107
III. Des problèmes .....	
Problèmes généraux .....	114
Problèmes spécifiquement littéraires .....	116
1. Les sources de l'inspiration .....	119
2. La langue et son emploi .....	124
3. L'organisation professionnelle et économique de la vie d'hommes de lettres .....	131
Note conjointe sur l'éloquence des Africains du Congo belge et du Ruanda-Urundi .....	140
ANNEXES .....	144
BIBLIOGRAPHIE .....	152
INDEX DES NOMS DE PERSONNES .....	157
TABLE DES MATIÈRES .....	167